



PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE URBAINE DE NIANGOLOKO

HORIZON 2019-



Rapport définitif

*Élaboré par les acteurs de la Commune urbaine de Niangoloko
Avec l'appui technique du Cabinet*



ARCHITECTURE _ URBANISME- ENVIRONNEMENT
_ DESIGN 01 BP 1985 Ouagadougou 01 Cel : 72
05 0 78 78 74 29 25 Tél: 25 35 57 35 / 71 55 09

27

Septembre 2018

TABLE DES MATIERES

<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	4
<i>LISTE DES CARTES</i>	5
<i>LISTE DES GRAPHIQUES</i>	5
<i>LISTE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES</i>	5
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	6
INTRODUCTION GENERALE	7
<input type="checkbox"/> Contexte général et justification du PCD.....	8
<input type="checkbox"/> Méthodologie de l'élaboration du PCD	9
<input type="checkbox"/> Difficultés rencontrées.....	11
PREMIERE PARTIE : APERÇU GENERAL DE LA COMMUNE	12
CHAPITRE I : SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE	13
1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ZONE D'INFLUENCE DE LA COMMUNE	13
1.2. HISTORIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE	15
CHAPITRE II : MILIEU PHYSIQUE	18
2.1. RELIEF ET CLIMAT	18
2.2. TYPOLOGIE ET APTITUDE DES SOLS ET DES BAS-FONDS	20
2.3. RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	23
2.4. COUVERT VÉGÉTAL ET RESSOURCES FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES	25
2.4.1. Le couvert végétal.....	25
2.4.2. La faune et les ressources halieutiques	27
CHAPITRE III : MILIEU HUMAIN	29
3.1. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE	29
3.1.1. L'évolution de la population.....	29
3.1.2. La répartition spatiale de la population	30
3.1.3. Les différents groupes ethniques et religieux	31
3.1.4. Les mouvements migratoires de la population.....	31
3.1.5. Les perspectives d'évolution de la population d'ici à 2023	36
3.2. SECTEURS SOCIAUX	37
3.2.1. L'éducation	37
3.2.2. La santé	44
3.2.3. L'eau potable et l'assainissement	49
3.2.3.4. Les sports et les loisirs	59
3.2.3.5. L'action sociale et le genre.....	59
3.3. OCCUPATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMUNAL	61
3.3.1. Opérations et évolution des lotissements	61
3.3.3. Typologie du tissu urbain et rural.....	64
CHAPITRE IV : ASPECTS ECONOMIQUES	66
4.1. SECTEURS DE PRODUCTION	66
4.1.1. L'agriculture, l'arboriculture et le maraîchage.....	66
4.1.2. L'élevage.....	69
4.1.3. La pêche et la chasse.....	71
4.1.4. L'apiculture.....	72
4.1.5. Problématique de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire	73
4.2. SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION	73
4.2.1. Les voies de communication et les transports	73
4.2.1.1. Les voies de communication.....	73
4.2.1.2. Les moyens de transport et les gares	77
4.2.2. Les unités de transformation	77
4.2.3. Le commerce, l'artisanat, les mines et l'énergie	77

4.2.3.1. Le commerce et les équipements marchands.....	77
4.2.3.2. L'artisanat	78
4.2.3.3. Les mines et l'énergie.....	78
4.2.4. Le tourisme et l'hôtellerie	79
4.2.5. Les moyens de communication.....	87
4.2.6. Les institutions financières	87
CHAPITRE V : GOUVERNANCE LOCALE.....	88
5.1. ORGANISATION ET GESTION MUNICIPALE.....	88
5.1.1. Composition et fonctionnement de l'administration municipale	88
5.1.2. Ressources humaines.....	90
5.1.3. Ressources matérielles	91
5.1.4. Budget et ressources financières	92
5.1.4.1. Recouvrement des recettes et dépenses budgétaires.....	92
5.1.4.2. Analyse de la structure budgétaire	95
5.1.4.3. Mobilisation des ressources endogènes et exogènes.....	97
5.2. GESTION FONCIÈRE.....	98
5.2.1. Modes de gestion foncière en présence	99
5.2.1.1. Système traditionnel de gestion foncière	99
5.2.1.2. Système moderne de gestion foncière	99
5.2.3. Problèmes liés à l'occupation de l'espace.....	103
5.2.3.1. Cas de conflits en zone lotie	104
5.2.3.2. Cas de conflits en zone non lotie.....	104
5.2.4. Modes de résolutions des conflits fonciers	104
5.3. SECURITE.....	105
5.4. PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT.....	106
5.4.1. Organisations de la société civile.....	106
5.4.2. Projets et Programmes de Développement	106
5.4.3. Les services techniques déconcentrés	107
5.5. COOPERATION DECENTRALISÉE	107
DEUXIEME PARTIE : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC COMMUNAL.....	109
2.1. Synthèse diagnostique du milieu physique	110
2.2. Synthèse diagnostique des secteurs sociaux de base	112
2.3. Synthèse diagnostique des secteurs de production	115
2.4. Synthèse diagnostique des secteurs de soutien à la production	116
2.4. Synthèse diagnostique de la gouvernance locale	118
TROISIEME PARTIE : PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	123
CHAPITRE I : DEFIS, VISION, OBJECTIFS, AXES STRATEGIQUES ET COHERENCE DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	124
1.1. DEFIS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	124
1.2. VISION DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	125
1.3. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	125
1.3.1. Objectif global de développement de la commune	125
1.3.2. Objectifs spécifiques de développement de la commune.....	125
1.4. AXES STRATEGIQUES ET COHERENCE DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	126
1.4.1. Les axes stratégiques	126
1.4.1.1. Axe 1 : Promouvoir une croissance économique et culturelle durable	126
1.4.1.2. Axe 2 : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base	126
1.4.1.3. Axe 3 : Renforcer la gouvernance locale	127
1.5. COHÉRENCE ENTRE ORIENTATIONS COMMUNALES ET ORIENTATIONS REGIONALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES	128
CHAPITRE II : PROGRAMMATION PHYSIQUE ET FINANCIERE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT	132

2.1. PROGRAMMATION QUINQUENNALE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT (2019-2023)	132
2.2. PROGRAMMATION DES ACTIONS PRIORITAIRES DE LA PREMIERE ANNEE	156
CHAPITRE III : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	169
3.1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	169
3.1.1. Principes directeurs.....	169
3.1.2. Promotion du PCD : les acteurs clés et leurs rôles	170
3.1.3. Phase opérationnelle.....	170
3.1.4. Etape de communication et de négociation	171
3.1.8. Etape d'évaluation.....	172
3.1.9. Etape de la reprogrammation	173
3.1.10. Outils et organes de suivi-évaluation	173
3.2. ANALYSE DES RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PCD	174
3.2.1. Le risque lié aux troubles sociopolitiques.....	174
3.2.2. Le risque lié à la faible adhésion des acteurs	174
3.2.3. Le risque lié à la faible mobilisation des ressources financières.....	174
3.2.4. Le risque lié aux changements climatiques	174
<i>Conclusion générale</i>	176

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Situation des bas-fonds aménagés dans la commune de Niangoloko	20
Tableau 2: Inventaire des formations végétales de la commune de Niangoloko	25
Tableau 3 : Situation des aires de protection de la faune de la commune	27
Tableau 4 : Evolution de la population de la commune de Niangoloko de 1975 à 2006	29
Tableau 5 : Population de la commune de Niangoloko comparée à d'autres entités en 2006	29
Tableau 6 : Projection de la population de la commune de Niangoloko sur la période 2006-2025	30
Tableau 7 : Répartition spatiale de la population de la commune en 2017	30
Tableau 8: Evolution de la population de la commune urbaine de Niangoloko de 2017 à 2023.....	36
Tableau 9: Situation des établissements préscolaires de la commune de Niangoloko	37
Tableau 10: Etablissements primaires de la commune urbaine de Niangoloko	38
Tableau 11 : Répartition des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire	40
Tableau 12: Centres de formation non formelle dans la commune de Niangoloko.....	41
Tableau 13: Répartition des formations sanitaires dans la commune urbaine de Niangoloko	44
Tableau 14 : Personnel de santé et d'appui de la commune urbaine de Niangoloko.....	47
Tableau 15 : Population couverte par formation sanitaire publique (CSPS).....	48
Tableau 16: Evolution de la production et de la consommation d'eau potable entre 2012 et 2017	52
Tableau 17: Cas sociaux inventoriés dans la commune de 2014 à 2018	60
Tableau 18 : Etat des lotissements effectués dans la commune de Niangoloko	62
Tableau 19: Evolution du cheptel par espèce dans la Commune.....	70
Tableau 20 : Infrastructures d'élevage de la commune de Niangoloko.....	70
Tableau 21 : Distances des villages par rapport au chef-lieu de commune	74
Tableau 22: Sites et attraits touristiques de la commune de Niangoloko	80
Tableau 23: Etablissements d'accueil de la commune urbaine de Niangoloko.....	83
Tableau 24: Principales activités culturelles dans la commune de Niangoloko	85
Tableau 25 : Infrastructures d'accueil des manifestations culturelles dans la commune	86
Tableau 26 : Moyens de communication dans la commune urbaine de Niangoloko	87
Tableau 27 : Composition du Conseil Municipal de la commune de Niangoloko	88
Tableau 28: Etat de mise en place des Conseils Villageois de Développement.....	89
Tableau 29: Répartition des agents permanents par service selon leur catégorie professionnelle.....	90
Tableau 30: Agents de la Mairie mis à la disposition affectés à d'autres structures	90
Tableau 31 : Etat du matériel de la Mairie de Niangoloko	91
Tableau 32 : Recouvrement des recettes par rapport aux prévisions 2015-2017.....	93
Tableau 33 : Exécution des dépenses par rapport aux prévisions de la commune	94
Tableau 34 : Evolution du taux de réalisation du budget de fonctionnement de 2011 à 2015	96
Tableau 35 : Part de la subvention de l'Etat dans le budget communal	97
Tableau 36 : Services techniques déconcentrés dans la commune de Niangoloko	107
Tableau 37 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces des milieux physique et humain	110
Tableau 38: Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans les secteurs sociaux au niveau de la commune	112
Tableau 39: Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans les secteurs de la production de la commune	115
Tableau 40: Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans les secteurs de soutien à la production de la commune	116
Tableau 41: Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la gouvernance locale	118
Tableau 42: Articulation des axes et des objectifs stratégiques du PCD avec les orientations du PNDES et des ODD	129
Tableau 43 : Programmation quinquennale des actions de développement (2018-2023)	133
Tableau 44 : Part contributive de chaque acteur à la mise en œuvre du PCD	154
Tableau 45 : Programmation des actions prioritaires de la première année (2019).....	157

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation géographique de la commune urbaine de Niangoloko.....	14
Carte 2: Découpage administratif de la commune urbaine de Niangoloko	17
Carte 3 : Relief de la commune urbaine de Niangoloko	19
Carte 4 : Typologie des sols et bas-fonds de la commune urbaine de Niangoloko	22
Carte 5 : Réseau hydrographique de la commune urbaine de Niangoloko	24
Carte 6 : Couvert végétal de la commune urbaine de Niangoloko	26
Carte 7 : Infrastructures éducatives de la commune	43
Carte 8 : Répartition spatiale des formations sanitaires publiques de la commune	45
Carte 9 : Infrastructures et accessibilité des ouvrages hydrauliques de la commune en 2015.....	51
Carte 10 : Evolution spatiale du tissu urbain de la commune.....	63
Carte 11 : Voirie du noyau urbain de la commune de Niangoloko.....	76
Carte 12 : Sites touristiques de la commune urbaine de Niangoloko	82

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de l'effectif des élèves au niveau de la commune urbaine de Niangoloko	39
Graphique 2 : Sources d'approvisionnement en eau potable des ménages enquêtés en milieu urbain.....	53
Graphique 3: Lieux d'aisance des ménages enquêtés en milieu urbain.....	55
Graphique 4: Mode d'évacuation des eaux usées des ménages enquêtés en milieu urbain	56
Graphique 5 : Gestion et évacuation des ordures ménagères	57
Graphique 6 : Evolution de la production céréalière de 2013-2017	67
Graphique 7 : Evolution des productions de rente de la commune	68
Graphique 8 : Sources d'énergie utilisées par les ménages enquêtées en milieu urbain	79
Graphique 9 : Evolution du budget prévisionnel de la commune de 2011 à 2015	95
Graphique 10: Evolution de la proportion des ressources propres d'investissement entre 2011 et 2015 ..	97

LISTE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

Planche photographique 1 : Vue du quartier Hong Kong.....	34
Planche photographique 2: Caniveaux d'évacuation des eaux de pluies à Niangoloko	56
Planche photographique 3 : Rejet anarchique des ordures ménagères	58
Planche photographique 4: Zone non constructible aux abords du plan d'eau du secteur 8	65
Planche photographique 5: Etat dégradé de la RD58 entre Yendéré et Timperba.....	74
Planche photographique 6: Vue de quelques sites touristiques dans la commune de Niangoloko.....	81
Planche photographique 7: Troupes de danse et de flutistes de la commune	86

SIGLES ET ABBREVIATIONS

SIGLES ET ABBREVIATIONS	SIGNIFICATION
ADL	Association Action pour le Développement Local
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AGEREF/CL	Association Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune de la Comoé-Léraba
ARC/NGK	Association pour le Réveil Culturel et Citoyen de Niangoloko
CAEF	Commission des Affaires Economiques et Financières
CAGSC	Commission des Affaires Générales, Sociales et Culturelles
CATGF	Commission de l'Aménagement du Territoire et Gestion Foncière
CCJ	Comité Communal de Jumelage
CEDL	Commission Environnement et Développement Local
CEB	Circonscription de l'Education de Base
CCFV	Commission de Conciliation Foncière Villageoise
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CPAF	Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	Conseil Villageois de Développement
DAA	Direction des Affaires Administratives
DAFB	Direction des Affaires Financières et du Budget
DAFH	Direction des Affaires Foncières et de l'Habitat
DGDT	Direction Générale du développement Territorial
DREDD	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DREP	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
DRCAT	Direction Régionale de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme
DSTM	Direction des Services Techniques Municipaux
EFEP	Ecole de Formation privée des Enseignants du Primaire
FARF	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FPDCT	Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales
IGB	Institut Géographique du Burkina
INERA	Institut National des Etudes et Recherches Agricoles
INOH	Inventaire national des Ouvrages Hydrauliques
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
JDCN	Jeunesse pour le Développement Culturel de Niangoloko
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du développement
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
NEF	Niangoloko En Fête
LOADDT	Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONATEL	Office National des Télécommunications
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PCD	Plan Communal de Développement
PDDH	Programme de Développement Durable Humain
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNDES	Plan National pour le Développement Économique et Social
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs phase II
PAPSA	Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire
PRAPS-BF	Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel/Burkina Faso
PSC-AEPA	Plan Stratégique Communal d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RMAT	Rayon Moyen d'Action Théorique
SDECV	Service Départemental de l'Environnement et du Cadre de Vie
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SONABEL	Société Nationale Burkinabé d'Électricité
SONAPOST	Société Nationale des Postes et Télécommunications
TOD	Textes d'Orientation de la Décentralisation
ZAT	Zone d'Appui Technique
ZATE	Zone d'Appui Technique d'Elevage

INTRODUCTION GENERALE

□ Contexte général et justification du PCD

Le Burkina Faso s'est engagé depuis les années 1990 dans un processus de décentralisation qui a connu trois cycles. Le premier cycle a été marqué par la prise des premières lois de la décentralisation en 1993 et des Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) en 1998 qui ont permis respectivement la mise en place d'organes délibérants et exécutifs dans trente-trois (33) communes urbaines (en 1995) et dans quarante-neuf (49) communes urbaines (en 2000). En 2004, le processus a conduit à l'adoption de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce code détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et les moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales.

Le deuxième cycle concerne la consécration du processus qui a abouti en 2006 à la communalisation intégrale du territoire national avec la création de 13 régions, 49 communes urbaines et 302 communes rurales et au transfert progressif de compétences et de ressources aux collectivités territoriales dans plusieurs domaines dont l'élaboration des Plans Locaux de Développement (PLD).

Le processus de décentralisation amorce un troisième cycle avec l'adoption le 07 mars 2018 des nouveaux référentiels de la décentralisation¹. Dans la mise en œuvre de la décentralisation, les collectivités territoriales doivent désormais prendre en charge leur développement avec l'appui de l'Etat et l'accompagnement des Partenaires techniques et financiers.

Pour opérationnaliser les directives des différents textes adoptés, les collectivités territoriales notamment les communes doivent élaborer leurs Plans Communaux de Développement (PCD) tout en les inscrivant dans les orientations des référentiels nationaux et internationaux de développement. Aussi, le CGCT en son article 91 dispose-t-il que « *Les collectivités territoriales élaborent et exécutent leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat* ». De même, l'article 224 dudit code dispose que « *le Conseil municipal définit les grandes orientations en matière de développement communal* ».

Conformément à ces dispositions, le Conseil municipal de Niangoloko a entrepris d'élaborer un référentiel de développement de la commune notamment le PCD pour l'horizon 2019-2023. Cette initiative s'inscrit également dans la mise en œuvre des orientations globales du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) qui est le référentiel national en matière de développement socio-économique du pays. Au plan international, l'élaboration du présent PCD intervient également dans un contexte où l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté en septembre 2015, le Programme de Développement Durable Humain² (PDDH) pour l'horizon 2030. En effet, le Burkina Faso, comme les autres pays du monde entier, s'est engagé à internaliser les Objectifs du Développement Durable (ODD) dans les politiques nationales pour faciliter l'atteinte des résultats d'ici à 2030.

La volonté de l'élaboration du PCD de la commune urbaine de Niangoloko³, en tenant compte des actions globales du PNDES et du PDDH, s'inscrit dans cette dynamique. Il faut noter aussi que le

¹ Vision prospective de la décentralisation 2040 ; Politique nationale de décentralisation et Stratégie décennale de la décentralisation.

² Le PDDH est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il vise aussi à renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande. Il comprend 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles.

³ Le dernier PCD date de 2004, élaboré pour la période 2004-2009 et non mis en œuvre

PCD (2019-2023) vise à permettre au Conseil municipal de mettre en œuvre dans le court terme (05 ans à venir) les orientations du Plan Stratégique Communal d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PSC-AEPA) élaboré en mars 2018 pour la période 2018-2030 et du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) élaboré en 2018 pour l'horizon 2035.

□ **Méthodologie de l'élaboration du PCD**

Conformément au guide méthodologique d'élaboration des PCD, trois niveaux d'approche théorique ont été utilisés pour conduire l'élaboration du présent PCD. Il s'agit du respect (i) des principes de l'approche participative, (ii) des prescriptions du guide méthodologique d'élaboration des PCD relu et adopté en juin 2013 et (iii) la prise en compte des thématiques émergentes et des ODD.

Dans la pratique, la conduite du processus a été basée sur la concertation et la communication constante avec le Conseil Municipal, la commission ad hoc, les services techniques déconcentrés et les partenaires au développement de la commune (organisations de la société civile, ONG). Elle s'est articulée autour des trois principales phases, à savoir (i) la phase préparatoire, (ii) la phase de diagnostic et (iii) la phase de planification et de production du rapport du PCD.

a) Phase préparatoire

Elle a consisté en la détermination des conditions devant favoriser une bonne conduite de l'étude. Quatre principales étapes ont été suivies.

□ **Réunion de cadrage**

Cette étape⁴ a permis au Conseil municipal, à la commission ad hoc et au consultant chargé de l'élaboration du PCD :

- d'avoir une compréhension commune des termes de référence de la mission ;
- d'examiner l'organisation pratique proposée par le consultant notamment pour les échanges avec les membres de la commission ad hoc sur la planification locale, la collecte des données primaires et secondaires (fiches de collecte de données, guides d'entretiens, focus group, constitution de grappes de villages, campagnes et moyens de communication/sensibilisation à travers tous les médias locaux existant...) et de partager les préoccupations y afférant ;
- d'arrêter un calendrier définitif du processus d'élaboration et de validation du PCD.

□ **Atelier de lancement du processus d'élaboration du PCD**

Dans un souci d'approche participative, un atelier⁵ officiel de lancement du processus d'élaboration du PCD a été tenu sous la présidence de Monsieur le Maire de la commune.

L'objectif de cette étape a consisté à informer l'ensemble des acteurs sur les enjeux de l'élaboration du PCD, son contenu et la nécessité de la mobilisation de toutes les ressources nécessaires. La tenue de l'atelier de lancement a aussi permis la consolidation des tâches des membres de la commission ad hoc.

⁴ La réunion de cadrage a eu lieu le 09 août 2018

⁵ L'atelier de lancement a été tenu le 14 août 2018

□ *Elaboration des outils de collectes de données*

Pour la conduite de la mission de collecte de données sur le terrain, des outils ont été conçus par le consultant. Il s'agit essentiellement (i) des fiches de conduite des séances de diagnostic participatif dans les villages de la commune, (ii) des guides d'entretien pour la collecte des données complémentaires auprès des services techniques déconcentrés et des partenaires de la commune (OSC, projets, programmes et ONG) et (iii) des fiches de collecte de données auprès de l'administration communale (services techniques, commissions spécialisées, conseillers municipaux de secteurs centraux).

□ *Formation des enquêteurs*

Pour permettre la collecte des données ⁶au niveau local (secteur et villages), le consultant a recruté et formé des enquêteurs. La mission assignée aux enquêteurs a été de conduire sur le terrain (secteurs/villages), sous la supervision d'un point focal et du président de la commission ad'hoc, la collecte des données conformément aux fiches élaborées à cet effet.

b) Phase du diagnostic

Elle comprend quatre étapes essentielles : le diagnostic participatif, le diagnostic technique et la rédaction du rapport diagnostic.

□ *Diagnostic participatif*

Le diagnostic participatif a été effectué sous forme de fora avec les acteurs concernés dans les 15 villages et les 09 secteurs de la commune et suivant les grappes constituées par les enquêteurs, sous la supervision du consultant avec l'appui des membres de la commission ad' hoc.

La méthode FFOM (analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces) a été utilisée en vue d'approfondir les analyses des différents secteurs de planification et la prise en compte des thèmes émergents.

□ *Diagnostic technique*

Le diagnostic technique a consisté à la collecte de données primaires et secondaires auprès des services techniques déconcentrés, des partenaires de la commune et des acteurs locaux. Les données relatives aux secteurs sociaux, aux activités économiques, à la gouvernance locale et administrative, au partenariat, aux thèmes émergents, etc. ont été collectées, traitées et analysées suivant les normes nationales et internationales en vigueur ; ce qui a permis de croiser ces données avec celles du diagnostic participatif afin de mieux situer la problématique de développement de la commune.

□ *Rédaction du rapport du diagnostic*

Pour permettre une meilleure analyse des enjeux de développement de la commune, le consultant a élaboré un canevas qui présente les résultats du diagnostic par thème et secteur de planification. Cela a l'avantage de faire ressortir les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces, lesquelles sont partagées par tous les acteurs.

La phase de planification qui suivra celle du diagnostic permettra :

- la détermination des défis majeurs, de la vision, des objectifs et des axes stratégiques de développement de la commune ;

⁶ La collecte des données a débuté le 18 août 2018

- l'exercice d'identification et de priorisation des projets d'investissement ;
- l'exercice d'arbitrage et de programmation physique et financière des projets ;
- la détermination des stratégies de mise en œuvre du PCD.
- la rédaction du rapport définitif du PCD. □

Difficultés rencontrées Elles sont de

plusieurs ordres. On peut retenir entre autres :

- la faible participation des populations aux différents fora dans les villages compte tenu de la saison hivernale ;
- la faible implication de certains membres de la Commission ad' hoc ;
- la non tenue de fora dans certains villages (Boko, Karaborosso, Nofesso, Folonzo, Timperba) ;
- la difficulté d'accès à certaines données institutionnelles et statistiques ;
- la non disponibilité de certains agents de service pour les entretiens ;

Cependant, avec l'accompagnement des bonnes volontés et l'appui de la Commission ad'hoc, des superviseurs et des enquêteurs, les données recueillies ont été exploitées ; toute chose qui a permis la rédaction du présent rapport.

PREMIERE PARTIE : APERÇU GENERAL DE LA COMMUNE

Cette première partie présente l'état des lieux de la commune à travers une analyse de chaque secteur de développement, notamment le potentiel naturel, la dynamique de la population, les secteurs sociaux, les secteurs de production et les secteurs de soutien à la production.

CHAPITRE I : SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Ce premier chapitre aborde la situation géographique et les aspects organisationnels de la commune.

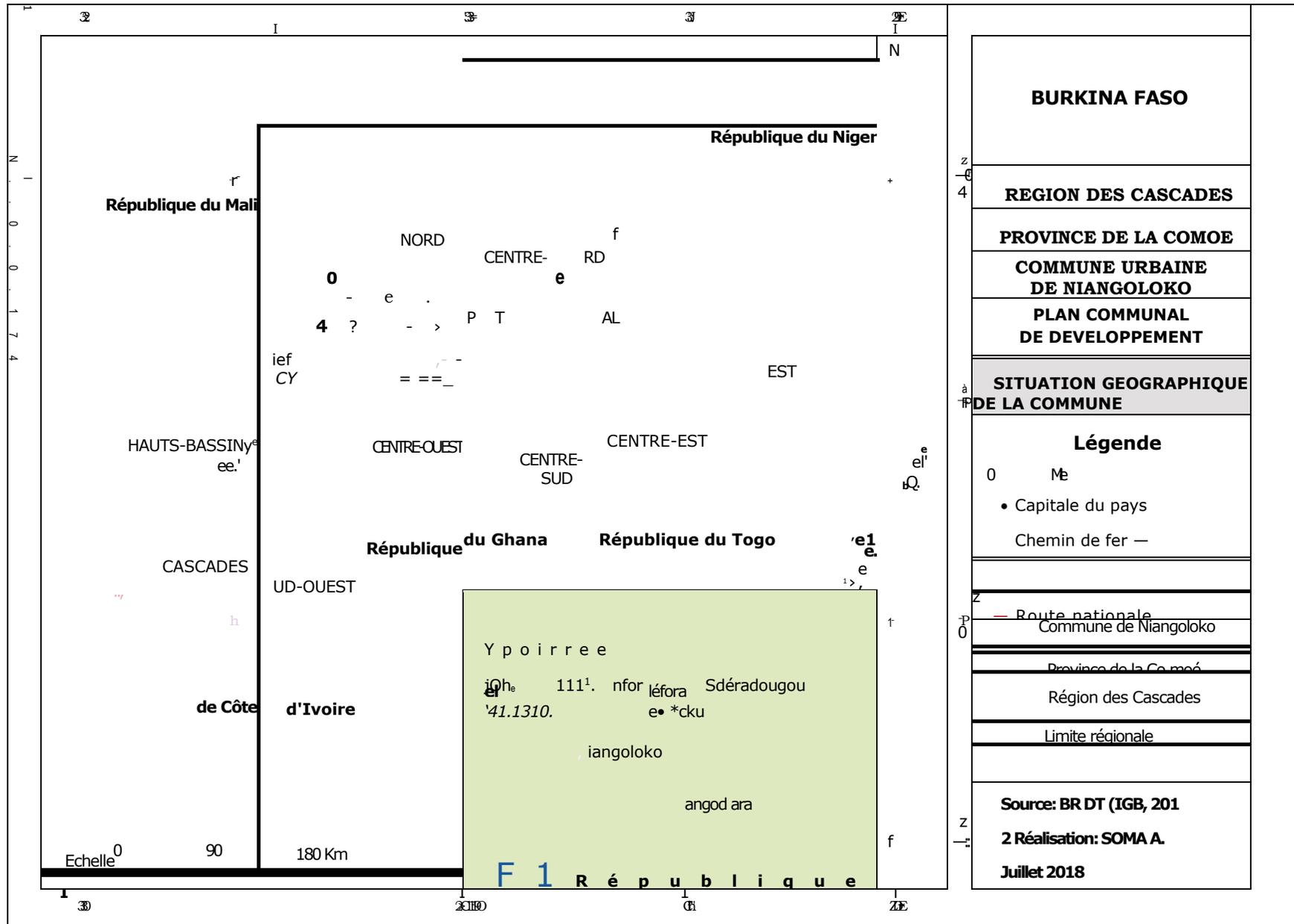
1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ZONE D'INFLUENCE DE LA COMMUNE

La commune urbaine de Niangoloko est située à l'extrême sud-ouest du Burkina Faso précisément dans la province de la Comoé, l'une des deux provinces de la région des Cascades (confère carte n°1). Le noyau central de la commune (ville de Niangoloko) est situé à 15 km de la frontière avec la Côte d'Ivoire, à 45 km de Banfora et à 500 km de Ouagadougou, respectivement chef-lieu de région et capitale politique du Burkina Faso, auxquels il est relié à travers deux voies de communication que sont la route nationale n°7 (prolongement de la route nationale n°1) et le chemin de fer Abidjan-Niger, devenu SITARAIL.

Elle est limitée :

- au nord par la commune de Banfora ;
- au Nord-Est par la commune de Tiéfora ;
- au Sud par le fleuve Léraba, frontière naturelle du Burkina Faso avec la République de Côte d'Ivoire ;
- à l'Ouest, par la commune de Soubakaniédougou et ;
- à l'Est par les communes de Mangodara et de Sidéradougou.

Carte 1 : Situation géographique de la commune urbaine de Niangoloko



De par sa position géostratégique, la commune urbaine de Niangoloko à travers la ville de Niangoloko exerce une influence immédiate sur l'ensemble des entités territoriales de la région des Cascades, du Mali (Sikasso) et de la Côte d'Ivoire (Ouangolodougou, Ferkessédougou, Korhogo). En effet, Niangoloko est à la fois une ville carrefour, frontalière (existence d'un poste douanier et de la gare ferroviaire) et commerciale qui contribue à faciliter l'écoulement d'importantes productions agro-sylvo-pastorales de la région et du pays vers les pays voisins notamment la Côte d'Ivoire.

1.2. HISTORIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

La création de Niangoloko remonterait dans les années 1700 suite à l'installation du peuple gouin qui serait venu du Ghana actuel précisément de « Komansé » (actuel Kumassi) et du pays ashanti. Le village de Ouangolodougou situé plus au sud de la commune serait le plus ancien, suivi de Dangouandougou, Yendéré et Niangoloko.

La signification de « Niangoloko » est diversement interprétée selon les sources. La tradition orale raconte que le village a été fondé par un chasseur du nom de SIRIMA Mambia, accompagné de sa femme Niangol, qui seraient venus de la Côte d'Ivoire à la recherche de gibiers dans les environs de l'actuel village de Timperba. A l'époque, toute la zone était bien giboyeuse, toute chose qui a attiré l'homme. La femme commercialisait une partie de la viande rapportée de la chasse (sous un kapokier, qui de nos jours, n'existe plus⁷), ce qui a emmené le couple à se stabiliser et à attirer d'autres personnes venues d'horizons divers. Le nom de Niangoloko fut donné au village en mémoire de la femme qui s'appelait Niangol. Les différents Chefs de canton qui ont succédé Mambia sont Moutiéri, Mamandankounan, Kamélékounan, Nambon, Kamon et HEMA Baba Frédéric (actuel Chef de canton).

Placée sous commandement de l'administration coloniale de Soubakaniédougou, Niangoloko a été érigé en poste administratif le 29 mai 1967 puis en sous-préfecture le 27 avril 1979. Suivant l'Ordonnance n°84-055/CNR/PRES du 15 août 1984 portant découpage du territoire national en 30 provinces et 250 départements, Niangoloko fut érigé en département. La commune de Niangoloko fut créée par zatu AN IV-037/CNR/MATS du 21 mai 1987. Depuis le lancement du processus de décentralisation en 1993, Niangoloko fait partie des 49 communes urbaines du Burkina Faso⁸. La commune est à son cinquième Conseil municipal élu depuis 1995.

Sur le plan organisationnel, le territoire du noyau urbain de la commune de Niangoloko est subdivisé en neuf (09) secteurs dont deux excentrés, à savoir les villages de Tounoura et Diakora (secteur 08) et celui de Diolèna (secteur 9). Avant les opérations de lotissements, on avait plutôt une organisation en grands quartiers qui se présentait comme suit :

- le quartier Tchitchiara qui couvre les secteurs 1, 2 et 4 ;
- le quartier Idoro subdivisé en Idoro 1 couvrant le secteur 6 et Idoro 2 couvrant les secteurs 5 et 7 ;
- le quartier kaatatchiinni couvrant le secteur 3 ;
- le quartier Diagotatchiinni couvrant le secteur 8 (Source : Entretien avec le Chef de canton, novembre 2018).

⁷ Cet arbre était situé entre l'actuel maquis « Galaxie » et la cour de la chefferie de terre, précisément dans la cour du nommé Forontomougou

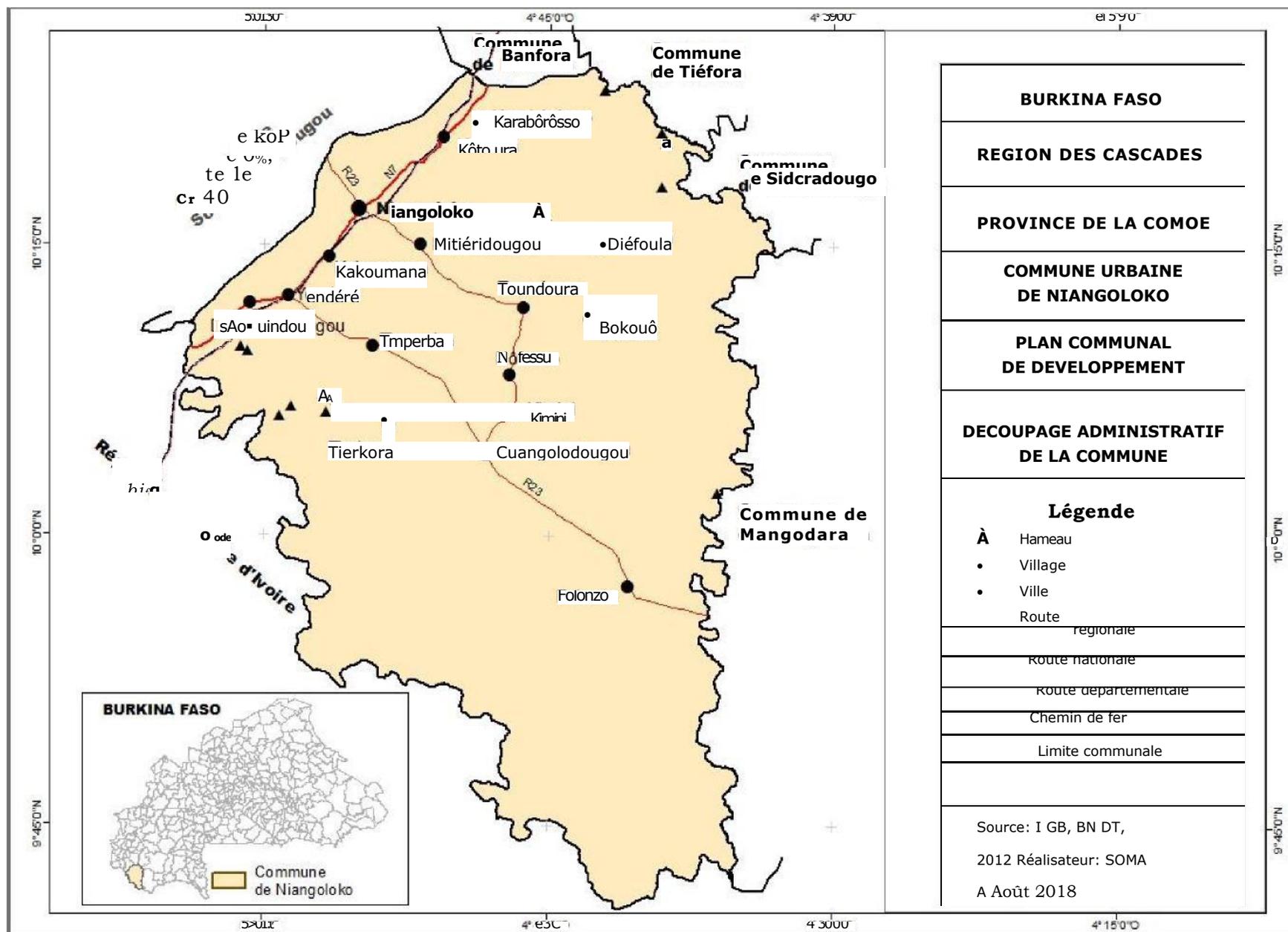
⁸ Cependant, Niangoloko n'est pas chef-lieu de province à l'instar des villes de Garango, Bitou et Pouytenga

Il faut noter que chaque quartier était sous l'égide d'un responsable qui coordonnait la tenue des événements sociaux et gérait les éventuels conflits au sein du quartier et répercutait les informations qui venaient du sommet à la base et vice-versa.

Avec l'adoption de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui a instruit la fusion des limites territoriales des communes à celles des départements, quinze (15) villages administratifs du département ont été ainsi rattachés à l'espace communal. Ce sont : Yendéré, Kakoumana, Karaborosso, Tondoura, Koutoura, Mitiéridougou, Dangouindougou, Timperba, Ouangolodougou, Kimini, Tierkora, Folenzo, Diefoula, Bokouo et Nofesso. Ces villages situés plus au nord et au centre de la commune, sont inter-reliés par des routes nationales, régionales, départementales et des pistes. Les villages les plus enclavés ou difficiles d'accès par des voies bien dégagées sont Bokouo, Diéfoula et Tierkora.

Le territoire communal couvre une superficie de 2 880 km² soit 18,47% du territoire de la province de la Comoé (15 597 km²). Le noyau urbain actuel occupé couvre une superficie de 75 km², soit 3,75% du territoire communal.

Carte 2: Découpage administratif de la commune urbaine de Niangoloko



CHAPITRE II : MILIEU PHYSIQUE

Le milieu physique de la commune urbaine de Niangoloko est décrit à travers le relief et le climat, la typologie et l'aptitude des sols et des bas-fonds, le réseau hydrographique, le couvert végétal et les ressources fauniques et halieutiques.

2.1. RELIEF ET CLIMAT

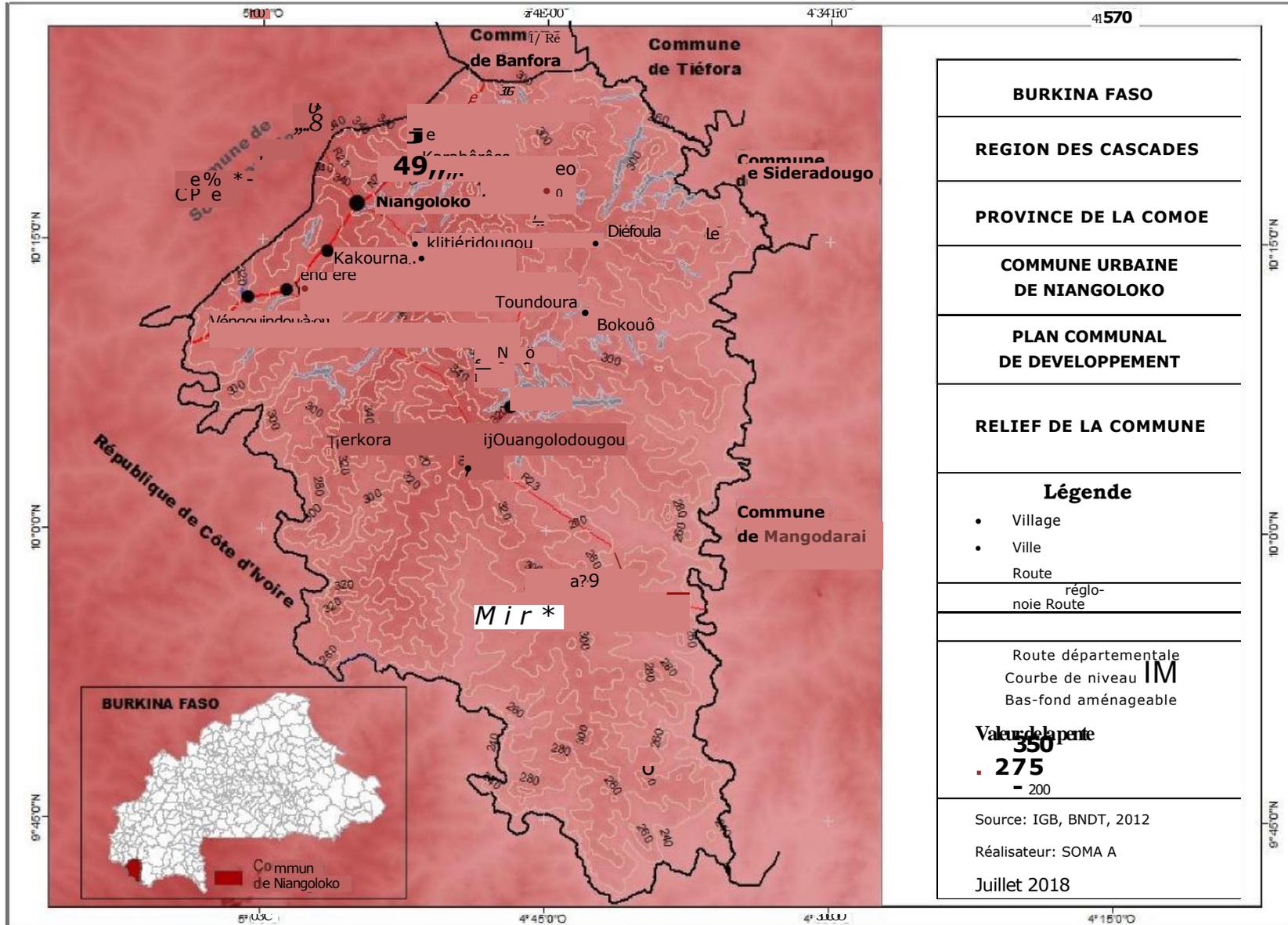
La commune urbaine de Niangoloko est située dans une cuvette dominée par un relief relativement plat avec de vastes plaines dont l'altitude moyenne est de 330 m. Le relief n'est donc pas accidenté, comme le montre la carte ci-après (carte n°3).

De par sa situation dans la zone pré-guinéenne du pays, la commune est sous l'influence du climat tropical de type sud soudanien marqué par l'alternance de deux saisons : une saison pluvieuse allant de mai à octobre et une saison sèche allant de novembre à avril. Les mois de juillet, août et septembre sont les plus pluvieux. Les isohyètes oscillent entre 1 100 et 1 300 mm.

La moyenne pluviométrique de ces 10 dernières années est de 1 200 mm. Toutefois, on a observé une variation en dents de scie d'une année à une autre. Les années 2002 et 2014 ont été les moins pluvieuses. Par ailleurs, la pluviosité varie au cours d'une même saison. En effet, on observe parfois une concentration des jours pluvieux et une intensité de la pluie, toute situation qui est préjudiciable aux cultures et aux habitations.

Par ailleurs, la commune bénéficie de températures moyennes assez douces avec une amplitude thermique variant très peu dans l'année. En effet, en saison pluvieuse, sous l'influence de la mousson, les températures moyennes sont de 25°C et en saison sèche caractérisée par l'harmattan, les températures moyennes se situent autour de 30° C. L'ensoleillement est également fonction de la saison mais varie peu au cours de l'année (Direction Générale de la Météorologie, 2012).

Carte 3 : Relief de la commune urbaine de Niangoloko



2.2. TYPOLOGIE ET APTITUDE DES SOLS ET DES BAS-FONDS

Sur le plan pédologique, les ressources en sols de la commune urbaine de Niangoloko sont diversifiées. On y rencontre essentiellement trois grands types : les sols à sesquioxydes ou ferrugineux, les sols peu évolués et les sols hydromorphes (confère carte suivante).

Les sols à sesquioxydes ou ferrugineux tropicaux sont pourvus de substances organiques et minérales, notamment les hydroxydes de fer et de manganèse qui leur confèrent une couleur rouge ocre ou noire. Ils représentent près de 40% des sols et sont localisés dans les parties occidentale, centrale et orientale de la commune. Ce sont des sols caractérisés par une faible profondeur (*inférieur à 40 cm*) et présentant une texture sableuse à sablo-argileuse vers les horizons du fond et une structure peu développée à cohésion faible. Ils sont favorables aux cultures de céréales et à l'implantation de l'habitat. Ils fournissent d'ailleurs les agrégats (briques en terre) pour les constructions.

Les sols peu évolués sont caractérisés par un profil humifère reposant sur une cuirasse ferrugineuse, sableuse à sablo-argileuse avec une faible capacité de rétention en eau liée à leur texture grossière et aux pertes par ruissellement. Ils sont localisés dans la partie centrale de la commune et couvre presque 50% du territoire communal. Ils sont plus favorables comme zone de parcours de bétail.

Les sols hydromorphes jouxtent les cours d'eau et forment un immense potentiel de bas-fonds aménageables. Ils ont une profondeur supérieure à 100 cm et une texture généralement fine variable aussi bien spatialement que dans les profils rendant le drainage des eaux pluviales déficient. Ils forment une ceinture entourant le territoire de la commune. Ils sont sous l'influence d'un excès d'eau temporaire ou permanent avec un drainage déficient. Ces sols sont plus propices à la riziculture (pratiquée d'ailleurs en saison pluvieuse dans les bas-fonds) et au maraîchage de contre-saison. L'implantation humaine est à éviter dans ces zones pour réduire les risques d'inondation.

La commune compte une dizaine de bas-fonds aménagés avec un taux d'exploitation global de 90%, comme présenté dans le tableau qui suit.

Tableau 1 : Situation des bas-fonds aménagés dans la commune de Niangoloko

Localisation	Superficie aménagée (ha)	Superficie exploitée (ha)	% exploité	Partenaire de financement
Diolena	39	-	-	-
Yendéré	53,42	53,42	100	PRP
Ouangolodougou	40,79	40,79	100	PRP
Kimini	40,87	44	100	PRP
Tierkora	55	55	100	PRP
Diakora	44	44	100	-
Koutoura	140	140	100	-
Mitiéridougou	23,5	23,5	100	PRP
Koutoura I	20,5	20,5	100	-
Koutoura II (Tanion2)	40,5	40,5	100	-
Total	497,58	461,71		

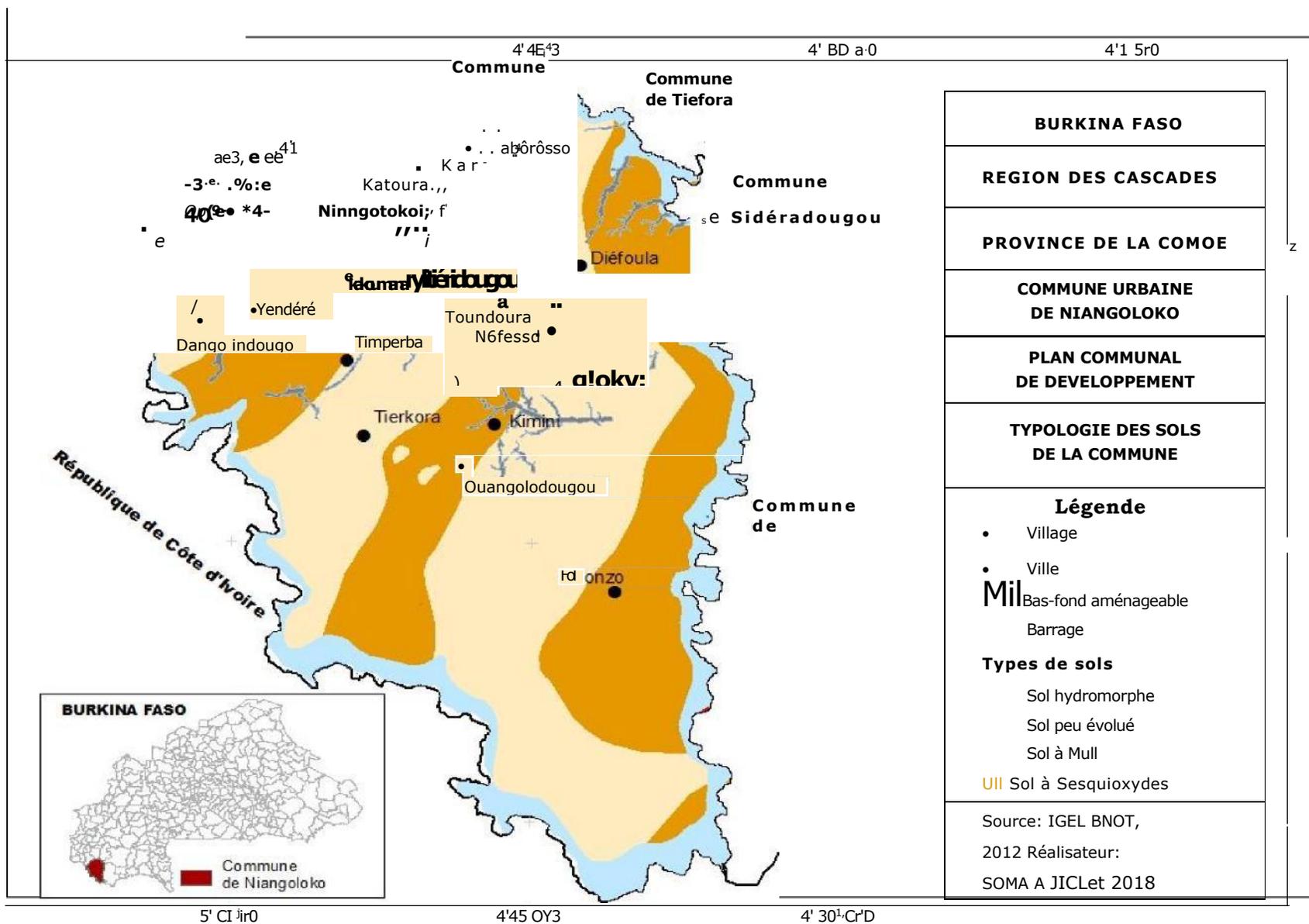
Source : ZAT/Niangoloko, SDAU, 2017

Le principal partenaire dans l'aménagement des bas-fonds dans la commune est le Projet Riz Pluvial (PRP). Grâce à son intervention et la contribution des populations locales (en main d'œuvre surtout), 213,58 ha de bas-fonds ont été aménagés dans 8 villages au profit des populations notamment des femmes.

Dans l'ensemble, le profil pédologique de la commune de Niangoloko présente une disposition des sols en bandes plus ou moins parallèles orientées Nord-Sud pour ce qui concerne les sols à sesquioxydes ou ferrugineux tropicaux et les sols peu évolués, lesquels sont ceinturés par les sols hydromorphes, ce qui permet une humidification et donc une fertilité de tous les sols. Quant au noyau urbain de la commune, il est implanté essentiellement sur un sol ferrugineux tropical parsemé de sols hydromorphes le long des marigots et du plan d'eau.

Malgré ce potentiel, les différents sols sont exposés à une dégradation progressive due surtout aux pratiques anthropiques (utilisation de produits chimiques prohibés, extraction d'agrégats, coupe du bois).

Carte 4 : Typologie des sols et bas-fonds de la commune urbaine de Niangoloko

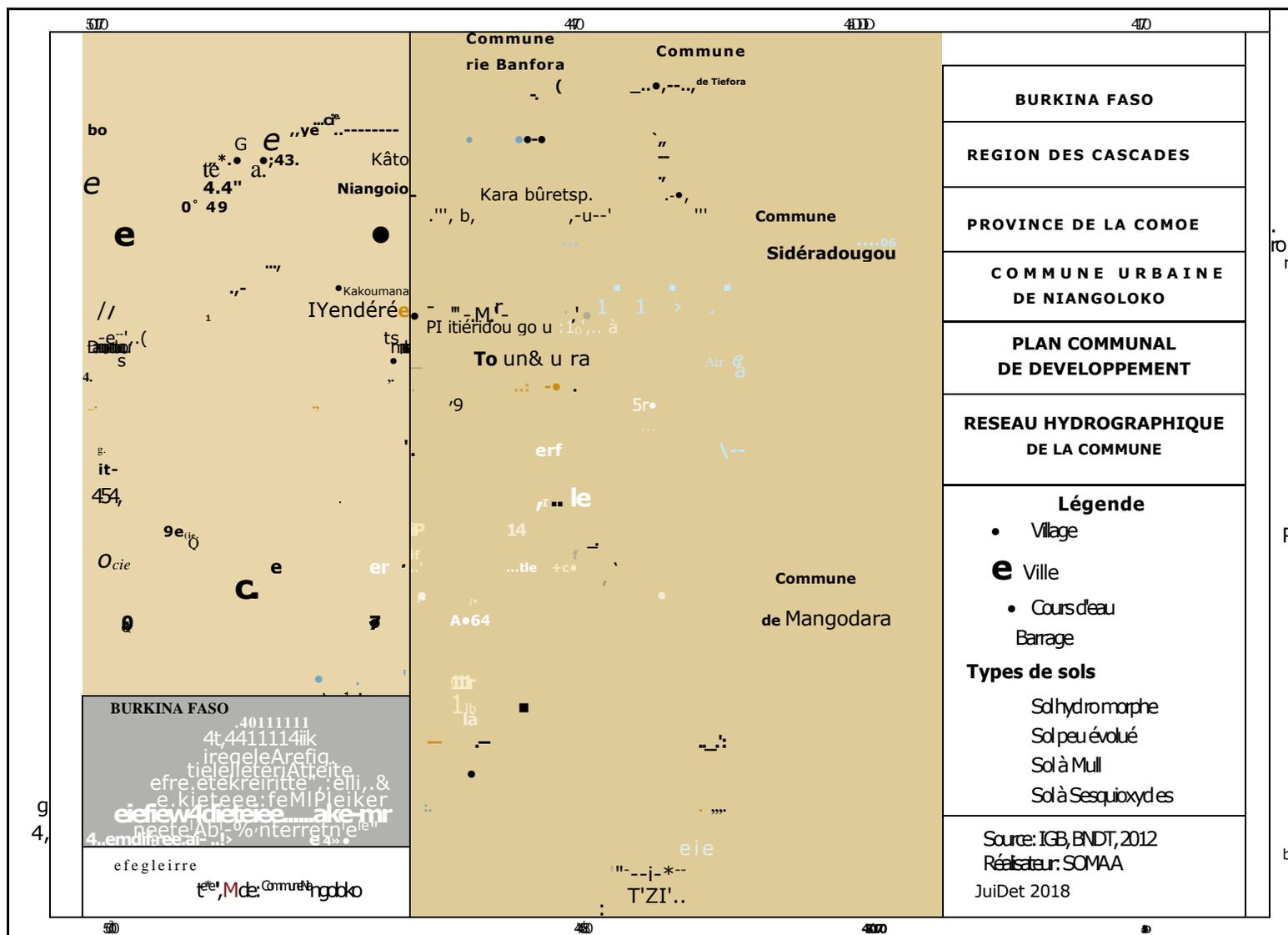


2.3. RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Deux grands bassins versants modélisent le réseau hydrographique de la commune urbaine de Niangoloko : le bassin de la Comoé et celui de la Léraba qui sert de frontière naturelle de la commune avec la République de la Côte d'Ivoire. Ces deux bassins drainent deux cours d'eau qui sont pérennes (le Comoé et la Léraba dont la confluence se trouve sur le territoire communal à la frontière avec le Côte d'Ivoire) et de nombreux marigots. Les retenues d'eau de Danguindougou (au sud), de Koutoura (au nord), de Niangoloko (au nord-est) sont les plus importants plans d'eau de la commune.

Le noyau urbain est drainé par de petits ruisseaux convergeant tous vers le plan d'eau longeant la route nationale n°7. De façon structurale, en amont sud de la ville notamment dans les secteurs 5 et 6, on note des zones dépressionnaires servant de rizières. En aval, dans les parties nord-ouest et nord-est, on note également des bas-fonds servant de rizières. Ces zones dépressionnaires recueillent les eaux de surface de la ville sous forme radio-concentrique. Elles sont pour l'ensemble temporaires en dehors du plan d'eau. Mais on note l'ensablement et l'enherbement de ces zones surtout de la retenue d'eau du secteur 1.

Carte 5 : Réseau hydrographique de la commune urbaine de Niangoloko



Les différents cours d'eau pérennes, notamment le confluent Comoé-Léraba, constituent d'importants sites touristiques et de production halieutique et maraîchère pour les populations. Toutefois, on note qu'ils ne sont pas suffisamment aménagés et valorisés.

2.4. COUVERT VÉGÉTAL ET RESSOURCES FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES

2.4.1. Le couvert végétal

Du point de vue phytogéographique, la commune urbaine de Niangoloko est implantée dans le secteur soudanien méridional, plus précisément dans le district de la Comoé (Service départemental de l'environnement et du cadre de vie, SDECV, 2004). On y distingue :

- la savane arborée couvrant environ 2 574 ha ;
- la savane arbustive et herbeuse couvrant environ 9 283 ha ;
- la forêt galerie d'une superficie de 100 ha environ ;
- le territoire agro-forestier couvrant une superficie de 6 684 ha.

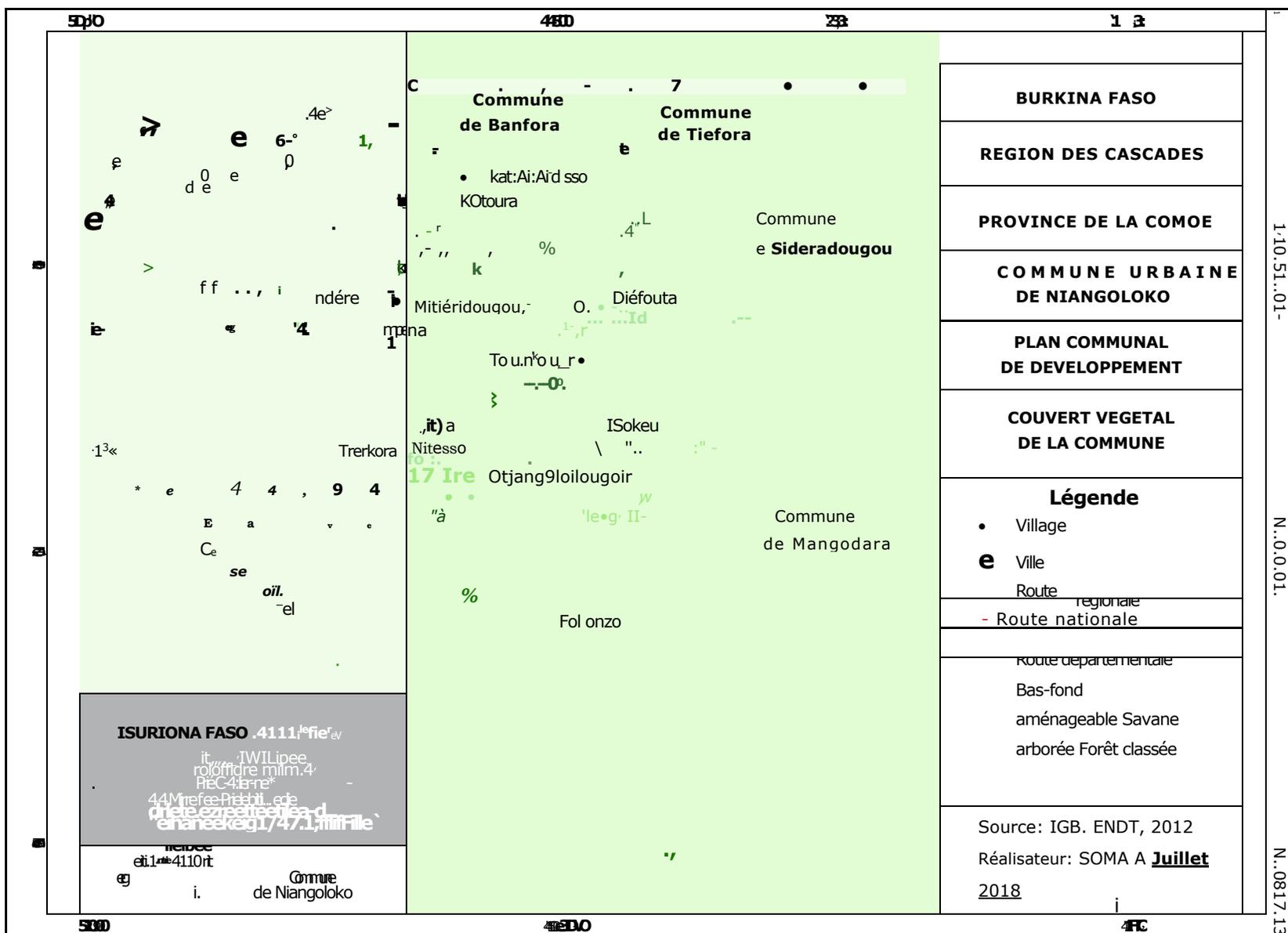
En 2018, l'inventaire des formations végétales fait par le service en charge de l'environnement, de l'économie verte et des changements climatiques (MEEVCC), se présente comme suit.

Tableau 2: Inventaire des formations végétales de la commune de Niangoloko

Formations végétales	Localisation (village/secteur)	Nombre	Superficie	Espèces rencontrées
Forêts classées	Niangoloko, Yenderé et Babollo	03	7 904ha	-Anogeissus leiocarpus -Maranthes polyandra -Parinari curatillifolia...
Forêt classée et réserve de faune Comoé-Léraba	Ouangolodougou, Folonzo	01	124 000 ha dont 85.000 ha à Niangoloko	-Anogeissus leiocarpus -Maranthes polyandra -Parinari curatillifolia...
Bois sacrés	Secteurs 1, 3, 2, 4, Toundoura	07	-	-Tectona grandis
Espaces verts	Niangoloko, Kakoumana et Yenderé	03	-	Tectona grandis

Source : SEEVCC/Niangoloko, Chefferie coutumière, septembre 2018

Carte 6 : Couvert végétal de la commune urbaine de Niangoloko



Les espèces végétales les plus exploitées sont : *Khaya senegalensis* (caïlcédrat), *Azaliaafricana* (lingué), *Vittelaria paradoxa* (karité), *Parkia biglobosa* (néré), le rônier. Ces formations naturelles sont de plus en plus exposées au défrichement par endroit, pour les besoins de champs et de construction.

La végétation anthropique est également présente dans les agglomérations à travers les espèces *Mangifera indica* (manguier) et *Azadirachta indica* (neem). En termes d'aménagement paysager, le noyau urbain dispose de quelques plantations d'alignement contribuant à l'embellissement et à l'écologie de l'espace urbain. Il s'agit notamment de plantations de caïlcédrat au secteur 7 et le long de la route nationale, de tecks au secteur 8. En outre, la ville compte des bois et petites forêts classées aux secteurs 4 et 7. Toutefois, on note que la forêt classée des secteurs 6 et 7 (4.381,02 ha) qui va jusqu'à Timperba, a été en partie rasée pour l'implantation des ouvrages de la gare ferroviaire et de l'INERA.

Le tapis herbacé dans la ville est en général dense, surtout en saison pluvieuse où il recouvre le sol non habité.

2.4.2. La faune et les ressources halieutiques

La commune dispose de deux (02) aires de faune, toutes non concédées à Folonzo et à Diéfoula. Le tableau ci-après présente ces aires selon le découpage de la Direction régionale de l'environnement et du développement durable (DREDD, 2014).

Tableau 3 : Situation des aires de protection de la faune de la commune

Localisation	Aire de faune	Superficie (ha)	Date de classement	Localisation dans la commune
Province de la Comoé (Communes de Mangodara et Niangoloko)	Réserve partielle de la faune de la Comoé-Léraba (RPF)	124 510	Fusion de 2 forêts classées (Logouniégué) classé le 04/08/1935 et Koflandé, classée le 29/11/1937 et transformées en RPF	Folonzo
Province de la Comoé (Communes de Niangoloko et Tiéfora)	Réserve partielle de la Faune de Boko/Koutoura (RPF)	42 000	Fusion de 2 forêts classées (Boulon classée le 29/05/1955) et (Diéfoula le 04/11/1953) et transformées en RPF	Boko/ Koutoura

Source : DREEVCC/Cascades, 2017

La commune de Niangoloko partage avec les communes voisines de Mangodara et de Tiéfora ces deux aires de faune qui sont des réserves partielles. La réserve partielle de la faune de la Comoé-Léraba est gérée par l'Association inter villageoise de gestion des ressources naturelles et de la faune de la Comoé-Léraba (AGEREF/CL). La réserve partielle de la faune de Boulon/Koflandé est gérée par l'Association inter villageoise de gestion des ressources naturelles et de la faune de Boulon/Koflandé (AGEREF/BK).

La concentration de la faune est observée dans ces réserves. On y retrouve des espèces herbivores (Buffle, Hippotragues, Cob de fassa, Phacochère, Cob de buffon, Redunca, Guib harnaché, Cephalophe, lièvres, etc.), carnivores (lion, guépard, hyène, chacal, chat sauvage, etc.), plusieurs espèces de singes (Cynocephales, Patas, Vervets, Colobe magistrat), de reptiles notamment le

Tableau 3 : Situation des aires de protection de la faune de la commune

Python royal, des éléphants (qui commettent ces dernières années de nombreux dégâts dans les champs), des roussettes, etc.

Mais de nos jours, force est de constater qu'avec l'assèchement des cours d'eau et l'installation massive des migrants (venus surtout de la Côte d'Ivoire suite aux différentes crises successives), la prolifération des armes à feu, le braconnage et la détérioration des habitats de la faune, les densités des espèces sauvages sont sérieusement réduites.

Quant à la faune aquatique, la pérennité de certains points d'eau a favorisé le développement de nombreuses espèces (environ 56 espèces de poissons) telles que les carpes, les silures, les capitaines et quelques tortues d'eau douce. L'activité piscicole individuelle et collective s'y développe également.

En somme, la situation géographique et le milieu physique de la commune urbaine de Niangoloko présentent aussi bien des atouts, des contraintes que des opportunités et des menaces, lesquels ont certainement une influence sur les conditions et le cadre de vie des populations. Les contraintes majeures liées à l'environnement sont :

- l'empiètement des forêts et des autres formations végétales par les agriculteurs, les éleveurs et les orpailleurs ;
- l'insuffisance de bornes délimitant les forêts classées ;
- l'insuffisance de pistes d'accès dans les forêts ;
- la diminution du potentiel faunique due au braconnage ;
- l'insuffisance de valorisation des produits forestiers non ligneux.

CHAPITRE III : MILIEU HUMAIN

Le milieu humain de la commune urbaine de Niangoloko est analysé à travers les caractéristiques socio-démographiques, les secteurs sociaux et la gestion et l'occupation de l'espace.

3.1. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE

3.1.1. L'évolution de la population

La population de la commune de Niangoloko a connu une évolution sous l'effet de deux facteurs majeurs : le croît naturel et les mouvements migratoires. Suivant les différents recensements généraux et administratifs effectués, l'évolution de la population entre 1975 et 2006 se présente comme suit :

Tableau 4 : Evolution de la population de la commune de Niangoloko de 1975 à 2006

Années	1975	1985	1996	1998	2004	2006
Effectifs	14 499	21 051	31 351	30 190	48 838	54 138

Sources : INSD/RGPH 1975, 1985, 1996, 2006, PCD 2004-2009

Le taux de croissance de la population a évolué de 5,48% entre 1975 et 1985, de 2,71% entre 1985 et 1996, de 1,15% entre 1996 et 1998, de 6,33% entre 1998 et 2004.

Au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) en 2006, la population était estimée à 54 138 habitants dont 26 845 hommes et 27 293 femmes répartis dans 4 116 ménages (pour la ville de Niangoloko) et 4 876 ménages (pour les 15 villages rattachés). La population était composée d'une proportion de femmes légèrement élevée, soit 50,41% de la population et était répartie dans 8 992 ménages. La population de la commune représentait environ le quart de la population totale de la province de la Comoé (soit 26,27%) et le cinquième de la population de la région des Cascades (soit 20,02%) comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 5 : Population de la commune de Niangoloko comparée à d'autres entités en 2006

Entités géographiques	Effectif de la population			Superficies (en km ²)	Densités
	Hommes	Femmes	Total		
Région des Cascades	261 368	270 440	531 808	18405	28,89
Province de la Léraba	59 915	64 365	124 280	2 808	44,26
Province de la Comoé	201 453	206 075	407 528	15 597	26,13
Ville de Niangoloko	11 253	11 253	22 310		
Villages rattachés	15 592	16 236	31 828		
Commune de Niangoloko	26 845	27 293	54 138	2 880	18,80

Source : INSD/RGPH, 2006

Sur la base du taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de 5,96% et suivant une hypothèse de croissance linéaire (c'est-à-dire sans catastrophes naturelles ou humaines), une projection de la population à l'horizon 2025 permet d'apprécier l'état de la dynamique démographique de la commune, comme indiqué dans le tableau qui suit.

Tableau 6 : Projection de la population de la commune de Niangoloko sur la période 2006-2025

Années	2006	2010	2015	2017	2020	2025
Population projetée	54 138	67 360	88 517	99 719	116 320	152 855

Source : INSD/RGPH, 2006, projection 2025

La projection linéaire révèle qu'en 2025, la population de la commune serait de 152 855 habitants ; soit 2,82 fois son effectif de 2006. En 2017, la population de la commune est estimée à 99 719 habitants répartis entre 17 495 ménages. Sur la base toujours du taux de croissance de 5,96%, une telle croissance de la population aura sans doute des conséquences en termes d'occupation de l'espace, de logements, d'accès aux services sociaux de base, etc.

3.1.2. La répartition spatiale de la population

La population de la commune est répartie entre l'agglomération urbaine et le milieu rural. En 2017, la répartition spatiale de cette population se présente comme suit :

Tableau 7 : Répartition spatiale de la population de la commune en 2017

Localisation	Population 2006	Population 2017	Proportion 2017
Secteur 1	4 731	8 715	8,74
Secteur 2	3 272	6 023	6,04
Secteur 3	3 870	7 130	7,15
Secteur 4	1 020	1 875	1,88
Secteur 5	4 087	7 529	7,55
Secteur 6	1 936	3 570	3,58
Secteur 7	2 299	4 238	4,25
Secteur 8	542	3 236	1,00
Secteur 9	553	1 017	1,02
Ensemble secteurs	22 310	43 303	41,21
Boko	2 114	3 784	6,45
Dangouindougou	1 956	3 602	6,14
Diéfoula	1 911	3 422	5,84
Folonzo	1 997	3 575	6,10
kakoumana			
Karaborosso	1 096	1 962	3,35
Kimini	3 186	5 704	9,73
Koutoura	3 017	5 811	9,91
Mitiérodougou	2 676	5 092	8,69
Nofesso	1 970	3 527	6,02
Ouangolodougou	3 263	5 842	9,97
Tierkora	749	1 341	2,29
Timperba	3 181	5 695	9,71
Tondoura	1 340	2 400	4,09
Yendéré	3 372	6 868	11,72
Ensemble villages rattachés	31 828	58 625	58,79
Commune de Niangoloko	54 138	99 719	100

Source : Projections sur la base des données RGPH 2006, SOJO, 2017-2018.

Il ressort que la population est légèrement concentrée en zone rurale, soit 58,79%. Yendéré est le village le plus peuplé (11,72% de la population rurale), certainement à cause de sa position et surtout le fait qu'il abrite le poste de police de la frontière d'avec la Côte d'Ivoire. Il est suivi par le village de Ouangolodougou (9,97%) qui constitue une grande agglomération où existe un potentiel de terres arables et une diversité d'espèces fauniques. Le village le moins peuplé est celui de Tierkora (2,29%) où la population est presque composée d'autochtones. Il est suivi par le village de Karaborosso (3,35%) qui en fait serait un quartier de Koutoura.

Dans le noyau urbain, le secteur le plus peuplé est le secteur 1 qui abrite la chefferie coutumière avec une population représentant 8,7% de la population. Il est suivi par le secteur 5 (7,55%) à cause de la forte population des rapatriés installés dans le quartier Hong Kong Faso.

Dans l'ensemble, la densité globale est de 29,39 hab./ha en zone urbaine ; ce qui traduit une faible occupation de l'espace dans la ville de Niangoloko.

3.1.3. Les différents groupes ethniques et religieux

La commune de Niangoloko est composée d'une diversité d'ethnies issues de mouvements migratoires dans l'ensemble. Les Gouins constituent le groupe ethnique autochtone majoritaire (50%) et sont les détenteurs des pouvoirs traditionnels. D'autres groupes ethniques tels que les Mosse, les Dagara, les Dioula, les Lobi, les Peulh, les Gourounsi, les Samo, etc. y sont installés. C'est dire donc que la commune de Niangoloko constitue un véritable pôle attractif de toutes les populations.

Cette population composite a connu au fil des années une évolution aussi bien dans sa structuration (sexe, âge, religion et groupe ethnique), que suivant sa répartition spatiale.

On constate d'une manière générale que le dioula (18,4 %) est la langue d'échange la plus parlée dans la commune tout comme dans l'ensemble de la région. Le cerma (30%) qui est la langue des autochtones, le mooré (16,4 %), le sénoufo (14,9 %), et le fulfuldé (5,7 %) sont également les langues les plus parlées.

Les regroupements ethniques engendrent quelquefois des difficultés de cohabitation, de rivalité et d'ethnocentrisme. Toutefois, des efforts de promotion sont déployés pour considérer ceux-ci comme un facteur de brassage culturel, de partage et de cohésion sociale.

Sur le plan religieux, l'islam, l'animisme, le protestantisme et le catholicisme sont pratiqués sur toute l'étendue de la commune. Les musulmans sont les plus nombreux. Ils représentent plus de 65% de la population totale de la commune. Ensuite, viennent les catholiques (environ 20%), les animistes (plus de 17%) et les protestants (3%). Il ressort que les différentes communautés religieuses cohabitent pacifiquement et les leaders répondent favorablement aux différentes sollicitations de l'administration communale.

3.1.4. Les mouvements migratoires de la population

La région des Cascades est la quatrième région au niveau national qui enregistre un solde migratoire interne positif de l'ordre de 49 240 après respectivement les régions du Centre (389 642), des hauts-bassins (119 846) et du Centre-Nord (51 312).

La commune de Niangoloko constitue la plus importante frontière de la région, voire du pays avec la Côte d'Ivoire. Elle possède deux frontières, le poste de police de Yendéré (763 939 entrées et sorties en 2014) et la gare ferroviaire SITARAIL (145 421 entrées et sorties en 2014). A elles

seules, elles constituent la plus importante frontière du Burkina Faso en terme de flux migratoire (966 950) aussi bien du côté des entrées que des sorties, loin devant leurs concurrentes de :

- Aéroport de Ouagadougou (354 951 en 2014) ; □
- Cinkansé (frontière du Togo, 325 651 en 2014) ; □
- Kantchari (frontière du Niger, 249 309 en 2014) ; □
- Koloko (frontière du Mali, 244 175 en 2014) ; □
- Nadiagou.(frontière du Bénin, 171 388 en 2014) ; □
- Faramana (frontière du Mali, 147 210 en 2014) et □
- Dakola (frontière du Ghana, 145 347 en 2014).

Depuis les années 1960, Niangoloko, zone frontalière, connaît deux types de mouvements migratoires de la population.

□ ***L'immigration***

Le premier mouvement concerne l'immigration liée en premier lieu aux aléas climatiques (sécheresse, vagues de chaleur) que le Burkina Faso a vécus dans les années 1970. La commune (avant département) bénéficiant de conditions climatiques attrayantes (pluviométrie abondante) et d'importantes réserves foncières (accessibilité facile, fertilité des sols) à cause de la faible densité humaine en cette période (5,03 hbts/km² en 1975 et 6,8 hbts/km² en 1985), elle a attiré un flux de migrants de l'intérieur du pays, fuyant les conditions climatiques dramatiques. Les premières vagues migratoires en destination de la zone ont commencé après les sécheresses de 1973-1974 ; elles ont été suivies, une décennie plus tard, d'une autre vague consécutive à la sécheresse de 1983. Les migrants de cette période provenaient directement du plateau central (couvrant le Yatenga, le Sanmatenga, le Boulkiemdé, le Passoré, le Kadiogo et l'Oubritenga) qui se sont installés surtout dans le chef-lieu du département (Niangoloko). Vers la fin de la décennie, un autre flux a émergé en provenance de l'ancienne zone cotonnière du pays, à savoir provinces du Mouhoun, des Banwa, du Tuy, des Balé, du Houet et le nord du Kéné Dougou.

Le retour massif des rapatriés de la Côte d'Ivoire constitue en second lieu et actuellement le principal facteur d'immigration des populations dans la commune. En effet, à partir de la fin des années 1990, le retour des Burkinabé en provenance de Côte d'Ivoire a pris une subite ampleur. D'abord, après les affrontements de Tabou en 1999 et suite au déclenchement de la rébellion en 2002, les Burkinabé de Côte d'Ivoire, dont le pays fut considéré comme une base arrière des rebelles, sont accusés de complicité avec les rebelles, voire traités d'« assaillants ». Devenus donc la cible des attaques des milices progouvernementales (les patriotes) et des forces régulières dans les zones sous contrôle loyaliste, nombre d'entre eux ont été contraints de fuir pour rejoindre le Burkina Faso. Qualifiés de "rapatriés d'urgence", ils se sont installés en grande majorité, contrairement aux prévisions, dans des provinces dont ils n'étaient pas originaires. Initialement envisagée par les autorités comme une zone de transit pour les rapatriés, comme d'ailleurs toutes les zones frontalières, la commune de Niangoloko a vite été transformée en destination finale. De nombreux rapatriés vont utiliser le tutorat et le mouvement associatif pour s'installer à Niangoloko et dans les différents villages (en se disant, « *je suis arrivé au Faso* »).

Avec ces nouveaux arrivés ajoutés aux migrants « climatiques », la population de la commune va connaître une augmentation spectaculaire de 35,40% entre 1975 et 1985, 54,64% de 1985 à 1996 et enfin 78,30% entre 1996 et 2006.

Ce flux migratoire, voulu ou forcé, a certainement des impacts sur la dynamique de la commune sur plusieurs plans, outre l'augmentation spectaculaire de la population.

□ ***L'occupation spatiale et la question foncière***

Le retour massif des compatriotes a engendré la création de quartiers spontanés autour du noyau urbain de Niangoloko et des villages administratifs de la commune.

○ ***Le quartier Tabou***

Dans la ville de Niangoloko, les rapatriés se sont établis massivement dans les secteurs 1, 3 et 5. Ces concentrations ont entraîné des extensions au secteur 3 avec la création du quartier Tabou 1 et 2. Situé au nord-ouest de la commune, ce site a accueilli des vagues successives de migrants : initialement, ceux qui ont fui les affrontements intercommunautaires de la région de Tabou dans le sud-ouest ivoirien en septembre 1999 et ceux qui ont été rapatriés suite au déclenchement de la rébellion en septembre 2002.

L'appellation du quartier « Tabou » a été donnée en mémoire des familles en provenance de Tabou «*Quand nous sommes arrivés ici, tout le monde savait que nous venions de Tabou. Quand on voulait voir des autorités, on se présentait comme ceux qui sont venus de Tabou ; quand il y avait une convocation pour nous par les autorités, c'était par « ceux qui venaient de Tabou » qu'on nous désignait. C'est également la même chose avec les habitants qui désignaient notre zone par le nom « Tabou ». C'est comme cela que nous-mêmes, on a fini par désigner la zone, sinon ce n'est pas nous qui avons eu l'initiative* » (Zongo M., 2009).

○ ***Le quartier Hong-Kong Faso, images de l'anarchie***

Située à la périphérie sud-ouest de la commune, *Hong- Kong Faso* est une zone non lotie au secteur 5. De fortes concentrations de rapatriés arrivés suite au déclenchement de la rébellion s'y trouvent. Le site a d'abord été baptisé *Pélésie*, au regard de l'importance numérique de ceux qui venaient de cette localité de la Côte d'Ivoire (ouest), mais suite aux protestations des autochtones, il a été rebaptisé *Hong Kong Faso*, eu égard à l'anarchie des installations. En effet, c'est un véritable bidonville au regard du mode d'occupation de l'espace, du type de construction (en banco) des maisons, de l'insalubrité et de l'effectif pléthorique de la population résidante.

L'implantation humaine dans ces zones spontanées engendre sans doute des problèmes d'insalubrité, d'hygiène, des besoins en eau potable, en santé, en éducation, en réseaux d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales, d'éclairage public etc.

Planche photographique 1 : Vue du quartier Hong Kong



Source : Crédits photographiques de K. HEMA, octobre 2018

Par ailleurs, ces zones sont exposées à l'insécurité (vol, braquage, coupeurs de route, etc.) que certains attribuent aux rapatriés.

○ *L'apparition des hameaux de culture en milieu rural*

Le retour massif des rapatriés de Côte d'Ivoire a aussi engendré la création de nombreux hameaux de culture dans la commune. La création de ces hameaux de culture a généralement un rattachement administratif précis, mais ce n'est pas toujours le cas comme l'illustre la situation de Sanmatenga créé dans les années 1990 par des migrants en provenance de la vieille zone cotonnière. Officiellement rattaché au village administratif et au terroir de Mitiérodougou, ce hameau de culture se situe en réalité à l'intersection des terroirs de quatre villages administratifs (Toundoura, Koutoura, Tounoura et Mitiéridougou). À l'arrivée des rapatriés en 2002, suite aux interventions des autorités administratives auprès des pouvoirs coutumiers pour faciliter leur insertion, les quatre villages ont cédé chacun une portion de leur terroir dans la zone où étaient déjà installés les migrants en provenance de la zone cotonnière. Le hameau compte de nos jours plus de 1000 habitants. Il se pose des problèmes de gestion et d'occupation des terres, de cohabitation, de filiation ou de soumission (due à l'appellation en langue mooré de la plupart des hameaux de culture créés), entre autochtones et migrants pour les différents besoins.

Par ailleurs, la progression rapide des transactions foncières monétarisées pourrait conduire, d'une part, les détenteurs des droits fonciers coutumiers au retrait de terres attribuées selon les modalités traditionnelles, d'autre part, à l'apparition de pratiques opportunistes chez certains d'entre eux, consistant à vendre le terrain à plusieurs personnes ou à amputer des superficies déjà vendues (comme cela se fait déjà). Si l'insécurité foncière frappait initialement les premiers migrants dans la zone, elle finira, à travers ces pratiques, par toucher tous les migrants, y compris les rapatriés eux-mêmes, d'où l'assise d'un mécanisme efficient de gestion foncière au niveau de l'autorité administrative.

□ *Le développement de l'économie communale*

L'économie de la commune de Niangoloko, outre l'agriculture et l'élevage, est tributaire des activités générées par la gare ferroviaire et le poste de douane auxquels s'ajoute le marché à bétail. Suite à l'ouverture des frontières après la crise de 2002, l'installation des rapatriés de Côte d'Ivoire

a fortement contribué à la relance de l'économie de la commune aussi bien dans le noyau urbain que dans les villages.

En ville, on assiste à l'ouverture de boutiques et la création de petits commerces : vente de quincaillerie, de vêtements, de matériaux de construction, boulangerie (boulangerie Santa au secteur 5, boulangerie nouvelle au secteur 2 et boulangerie Wend konta située au secteur 3), stations d'essence (03 aux secteurs 2 et 5), lieux de distraction, vente de céréales, etc.).

En zone rurale, les marchés se sont développés. Les liaisons entre Niangoloko, les villages de la commune, voire les communes voisines, se sont développées à cause de l'émergence des marchés ruraux. De nouvelles opportunités de commerce ont émergé à la fois pour les rapatriés installés dans les villages et les commerçants itinérants basés à Niangoloko. Si, dans l'ensemble, chaque village dispose dorénavant d'un marché (même s'il n'est pas construit ou aménagé), ceux de Boko, de Kimini ou de Timperba, de Ouangolodougou, par leur importance, attirent les populations des communes et villages voisins du nord de la Côte d'Ivoire.

C'est dire donc que la contribution des rapatriés et des migrants de retour de Côte d'Ivoire à la dynamisation et à l'animation de l'économie locale a été significative.

□ *La prolifération des associations*

La dynamique sociale des rapatriés et migrants de retour de Côte d'Ivoire et de l'intérieur du Burkina Faso se caractérise par une prolifération d'associations et de groupements polarisés autour de la distinction migrants moosé et les autres.

En effet, chez les migrants, de nombreuses associations renvoient aux provinces d'origine (ressortissants de Yatenga, ressortissants de Kaya, du Boulkiemdé, etc.) auxquelles s'ajoutent des associations à vocation plus fédérative comme l'association Buud nooma. qui transcende les zones de provenance des migrants à travers la promotion de la solidarité.

Chez les autres (Dagara, Lobi, Gourounsi, Samo), on note plus de rapprochement avec les Senoufo (autochtones) notamment les Gouin qui peut s'expliquer par le fait des pratiques religieuses. Comme chez les autochtones gouin, le christianisme et/ou l'animisme dominant chez ces ethnies, contrairement aux migrants moosé principalement musulmans.

Cependant, la polarisation migrants moosé et autochtones éclipse de fait une compétition plus feutrée sur le plan politique, où l'importance numérique des migrants moosé, associée à leur organisation, aurait suscité à un moment donné chez les autochtones, des craintes de perte du contrôle politique et administratif de leur territoire. Ces craintes ont été effectivement renforcées par les vellités d'autonomie de certains hameaux de culture numériquement plus importants que les villages de rattachement et la volonté manifeste des moosé d'installer des chefs coutumiers et des forces de défense et de sécurité appelées Koogwelgo. C'est le cas du village de Léraba qui cherche à s'émanciper du contrôle administratif du village Dangouindougou, de Sanmatenga qui veut se détacher de Mitiéré Dougou.

□ *L'émigration*

Elle est caractérisée surtout par le départ des jeunes en direction de la Côte d'Ivoire au regard de la proximité et Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et la zone de l'Est du Burkina Faso (Bitou, Nadiagou) à la recherche d'emplois rémunérateurs et du mieux-être. Ce mouvement a connu un accroissement important en 2002 suite à la fermeture des frontières ivoiro-burkinabè due aux différentes crises survenues. L'arrêt du trafic ferroviaire et routier, entraînant la fermeture de la

gare et du poste de douane a engendré un brusque arrêt des activités après l'intensification du trafic pendant les premières semaines des affrontements en Côte d'Ivoire (à cause de l'afflux de rapatriés). En effet, selon le témoignage d'un des responsables du syndicat des transporteurs (Zongo M., 2009), avant le déclenchement de la rébellion, entre 70 et 100 cars et poids lourds transitaient quotidiennement par le poste de douane. Mais entre 2003 et 2006, le tronçon a été délaissé au profit des corridors ghanéen, togolais et béninois puisque aucun trafic ne s'y opérait. L'arrêt des activités économiques informelles communément « traites » a donc poussé de nombreux jeunes (dockers, transitaires pour la plupart) à rejoindre les corridors ghanéen, togolais et béninois où ils travaillent toujours malgré la reprise des activités à Niangoloko.

En somme, on note que la population de Niangoloko émigre très peu en dehors des liens séculaires avec la Côte d'Ivoire qui font que certaines personnes se retrouvent de l'autre côté de la rive dans l'intention de sauvegarder les liens familiaux.

L'indice de sortie de la commune se confond à celui de la province de la Comoé à l'intérieur de la région qui est de 0,5% (ou 0,005). Par opposition, l'indice de rétention vaut 99,5%, ce qui sous-entend, d'après la définition retenue de la migration durée de vie, que les natifs de la commune migrent peu.

En résumé, le mouvement démographique présente des forces, des opportunités mais également des faiblesses et des menaces pour le développement socio-économique de la commune. Il convient d'en tenir compte au regard des perspectives de développement.

3.1.5. Les perspectives d'évolution de la population d'ici à 2023

Les projections démographiques à l'horizon 2023 sur la base du taux annuel de croissance linéaire 5,96% permettent de cerner l'évolution de la population.

Tableau 8: Evolution de la population de la commune urbaine de Niangoloko de 2017 à 2023

Localisation	Population						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur 1	8 715	9 234	9 785	10 368	10 986	11 641	12 334
Secteur 2	6 023	6 382	6 762	7 165	7 592	8 045	8 524
Secteur 3	7 130	7 555	8 005	8 482	8 988	9 524	10 091
Secteur 4	1 875	1 987	2 105	2 231	2 364	2 504	2 654
Secteur 5	7 529	7 978	8 453	8 957	9 491	10 057	10 656
Secteur 6	3 570	3 783	4 008	4 247	4 500	4 768	5 053
Secteur 7	4 238	4 491	4 758	5 042	5 342	5 661	5 998
Secteur 8	3 236	3 397	3 600	3 814	4 041	4 282	4 537
Secteur 9	1 017	1 078	1 142	1 210	1 282	1 358	1 439
Ensemble secteurs	43 303	45 884	48 619	51 516	54 587	57 840	61 287
Boko	3 784	4 010	4 249	4 502	4 770	5 055	5 356
Dangouindougou	3 602	3 711	3 932	4 167	4 415	4 678	4 957
Diéfoula	3 422	3 625	3 841	4 070	4 313	4 570	4 842
Folonzo	3 575	3 788	4 014	4 253	4 507	4 775	5 060
kakoumana	1 808	1 916	2 030	2 151	2 279	2 415	2 559
Karaborosso	1 962	2 079	2 203	2 334	2 473	2 620	2 777
Kimini	5 704	6 044	6 405	6 786	7 191	7 619	8 074

Koutoura	5 811	5 723	6 064	6 426	6 809	7 214	7 644
Mitiéredougou	5 092	5 076	5 379	5 699	6 039	6 399	6 780
Nofesso	3 527	3 738	3 960	4 196	4 446	4 711	4 992
Ouangolodougou	5 842	6 191	6 560	6 951	7 365	7 804	8 269
Tierkora	1 341	1 421	1 505	1 595	1 690	1 791	1 898
Timperba	5 695	6 034	6 394	6 775	7 179	7 607	8 060
Tondoura	2 400	2 543	2 694	2 855	3 025	3 205	3 396
Yendéré	6 068	6 237	6 779	7 183	7 611	8 064	8 545
Ensemble villages rattachés	58 625	62 296	66 009	69 943	74 112	78 529	83 209
Commune de Niangoloko	99 719	108 180	114 628	121 459	128 699	136 369	144 496

Source : INSD, SOJO 2018, Population projetée à partir du fichier villages des Cascades du RGPH 2006

Au regard de l'évolution de la population, des efforts doivent être consentis pour espérer faire face aux besoins éventuels aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

3.2. SECTEURS SOCIAUX

3.2.1. L'éducation

L'éducation constitue un élément fondamental pour le développement local. Dans la commune urbaine de Niangoloko, l'offre éducative est très diversifiée, allant de l'éducation formelle, à celle non formelle structurée autour de l'alphabétisation de différentes couches de la société. Elle est structurée autour de deux Circonscriptions de l'Enseignement de Base (CEB) qui sont : la CEB I et la CEB II pour ce qui concerne le préscolaire et le primaire.

3.2.1.1. L'éducation formelle

C'est un système entretenu par des curricula nationaux et s'effectuant dans des cadres formels.

Trois niveaux soutiennent ce système : le préscolaire, le primaire, le post-primaire et le secondaire.

3.2.1.2. L'enseignement préscolaire

Encore appelé la petite enfance, le préscolaire regroupe l'ensemble des établissements accueillant les enfants de moins de 5 ans. Le tableau ci-dessous renseigne sur le nombre de ces infrastructures et l'évolution des effectifs.

Tableau 9: Situation des établissements préscolaires de la commune de Niangoloko

Secteurs ou villages	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Nombre d'encadreurs	Evolution des effectifs				
				2014	2015	2016	2017	2018
3	02	05	10	248	242	253	245	300

Source : CEB 1, septembre 2018

La commune compte donc deux établissements préscolaires, lesquels sont l'initiative de promoteurs privés et un établissement public situé au secteur 3. Au regard du nombre de populations scolarisables à ce niveau d'éducation, des efforts sont à consentir auprès de l'autorité communale pour inciter ces initiatives.

3.2.1.3. L'enseignement primaire

Selon les CEB I et II, la commune de Niangoloko compte 49 écoles primaires publiques et privées en 2018. Ces écoles comprennent 240 classes formelles et 13 classes sous paillote soit 5,41% des classes ; ce qui dénote que des efforts sont fournis par l'autorité pour résorber le problème des classes sous paillote dans la commune. Des 49 écoles de la commune, on compte 42 (soit 85,71%) ont un statut public contre 7 (soit 14,29%) qui relèvent du privé. Cela montre l'importance et la place du secteur privé dans le système éducatif au niveau de la commune urbaine de Niangoloko.

Le tableau qui suit présente la situation de l'ensemble des établissements primaires de la commune

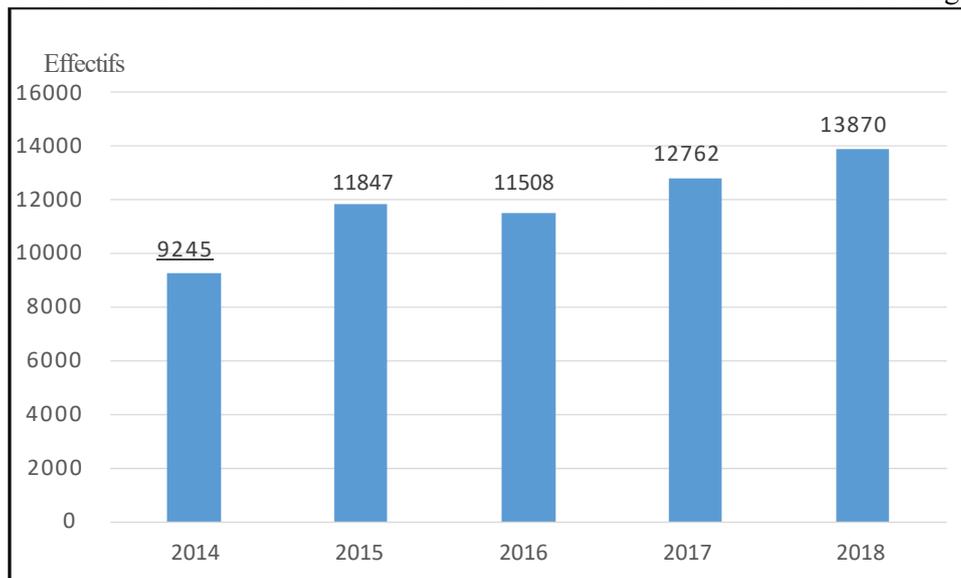
Tableau 10: Etablissements primaires de la commune urbaine de Niangoloko

Secteurs ou villages	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Classes sous paillote	Statut de l'établissement	Nombre d'enseignants	Evolution des effectifs				
						2014	2015	2016	2017	2018
Circonscription de l'Education de Base (CEB) I										
Boko	01	06	00	Public	06	-	400	325	334	369
Dangouindougou	03	14	01	Public	14	579	673	600	672	707
Diéfoula	02	06	04	Public	06	-	292	296	350	271
Kakoumana	01	04	01	Public	04	68	84	88	91	80
Secteur 3	04	25	00	3 publics et 1 privé	41	2357	2436	2373	2322	2323
Secteur 6	01	07	00	Public	12	614	639	639	646	630
Timperba	01	06	00	Public	06	236	265	274	297	323
Tierkora	01	04	00	Public	04	48	80	139	162	201
Toundoura 3e plus vieille école depuis 1972)	01	06	02	Public	05	-	223	273	281	276
Yendéré	08	28	05	7 publics et 1 privé	26	751	980	1047	1027	1112
Total CEB 1	23	106	13		124	4653	6072	6054	6182	6292
Circonscription de l'Education de Base (CEB) II										
Secteur 1	02	13	00	1 public et 1 privé	20	851	949	884	997	1126
Secteur 5	05	28	00	4 publics et 1 privé	42	1382	1536	1472	1585	1714
Secteur 7	03	15	00	2 publics et 1 privé	13	672	770	706	819	884
Bakonon	01	02	00	Public	02	54	57	57	57	68
Diakora	01	06	00	Public	08	88	91	91	91	128
Diolèna	01	03	00	Public	03	72	75	75	75	94
Folonzo	01	06	00	Public	06	65	163	163	275	338
Karaborosso	01	04	00	Public	05	58	156	156	207	259
Kimini	01	06	00	Public	06	63	112	112	224	273
Konkala	01	06	00	Public	05	55	153	153	175	222
Koutoura A et B	02	12	00	Public	14	621	719	655	725	814
Mitierédougou	01	06	00	Public	06	90	139	139	161	215
Nofesso	01	06	00	Public	06	90	139	139	161	215
Quangolodougou A et B	02	12	00	Public	12	383	521	457	570	659
Djaminaté	01	03	00	Privé	03	-	-	-	70	122
Mifta Ouloum 2	01	01	00	Privé	01	-	-	-	80	85
Nourou Houda	01	05	00	Privé	04	26	124	124	146	200
Total CEB 1	26	134	00		156	4592	5775	5454	6580	7578
Total	49	240	13		280	9245	11847	11508	12762	13870

Sources : CEB 1, CEB 2, septembre 2018

En termes d'évolution des effectifs sur les cinq dernières années, on note une augmentation de la population scolarisée, avec toutefois, une régression entre 2015 et 2016. Le graphique ci-après illustre mieux cette évolution pour l'ensemble des deux CEB.

Graphique 1 : Evolution de l'effectif des élèves au niveau de la commune urbaine de Niangoloko



Sources : CEB 1, CEB 2, SOJO, septembre 2018

En 2018, le ratio moyen élèves/classe est de 60 élèves par classe ; ce qui est un peu au-dessus de la norme nationale qui est de 50 élèves par classe et celle préconisée par le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) 2040 qui est de 30 élèves par classe. Pour ce qui est du ratio élèves/Enseignant, il ressort toujours en 2018 une charge moyenne de 49 élèves par enseignant ; ce qui est acceptable.

Avec un taux moyen annuel d'évolution situé autour de 4,02% au niveau régional, la population scolarisable de la commune à l'horizon 2023 serait de l'ordre de 16 891 élèves. Si l'on se réfère à un ratio normalisé de 50 élèves par classe et si le taux reste constant, cela reviendrait à un total global de 338 salles de classes, soit 98 nouvelles salles de classes à construire d'ici à 2023, donc pour les cinq prochaines années.

Aussi, il ressort que la plupart de ces établissements sont confrontés à des difficultés telles que :

- La vétusté des bâtiments ;
- L'absence de clôture des cours ;
- L'insuffisance et le manque d'entretien des latrines ;
- L'insuffisance voire le manque de points d'eau moderne ;
- L'insuffisance des matériels mobiliers (tables-bancs, bureaux, armoires, etc.) ;
- L'insuffisance du matériel informatique (ordinateur, imprimantes, encre, scanner, etc.) ;
- L'insuffisance de carburant pour les supervisions ;
- L'insuffisance de manuels scolaires ;
- La dotation tardive des écoles en fournitures scolaires, etc.

Au regard de ces constats ajoutés à l'incivisme en milieu scolaire lié aux grèves et sit in, certaines actions méritent d'être menées pour redorer le blason du système éducatif primaire au niveau de la commune de Niangoloko. Il s'agit entre autres de :

- y' La normalisation des écoles sous paillote ;
- y' La construction de salles de classes supplémentaires ;
- y' La réhabilitation des écoles en voie de dégradation ;
- y' La dotation suffisante et à temps des écoles en fournitures et manuels scolaires ;
- y' La dotation suffisante des deux CEB en matériel informatique ;
- y' L'encouragement de la quête de l'excellence scolaire ;
- y' Le renforcement des capacités des Comités de Gestion (COGES).

3.2.1.4. Enseignement post-primaire et secondaire général

Le post-primaire concerne l'ensemble des établissements qui accueillent les élèves admis au Certificat d'Études Primaires (CEP) jusqu'à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire. Quant à l'enseignement secondaire général, il regroupe l'ensemble des élèves ayant franchi le premier cycle de l'enseignement secondaire général.

La commune urbaine de Niangoloko compte au total 19 établissements d'enseignement post-primaire et secondaire général soit 7 publics et 12 privés.

Le Tableau ci-après donne la répartition de ces établissements sur l'ensemble de la commune.

Tableau 11 : Répartition des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire

Nom de l'établissement	Statut (Public ou privé)	Localisation (secteur ou village)	Année de construction
Lycée Santa	Public	Secteur 1	1988
Lycée municipal	Public	Secteur 3	2011
Foyer Continuum Seneville	Public	Secteur 1	
Lycée Ephraïm	Privé	Secteur 3	
Lycée Thalès	Privé	Secteur 5	
Lycée privée Ben Salel	Privé	Secteur 5	
Lycée privé Bawanguin	Privé	Secteur 8 (Diakora)	
CEG Tanyelé	Public	Yendéré	
CEG de Ouangolodougou	Public	Ouanagolodougou	
CEG de Koutoura	Public	Koutoura	
Collège Georges Washington	Privé	Secteur 5	
Collège catholique	Privé	Secteur 3	
Complexe scolaire Aspotolat (Collège et EFEP privée)	Privé	Secteur 5	
Collège la Grâce	Privé	Secteur 1	
Collège Saint Joseph	Privé	Secteur 8 (Tounhoni)	2015
Collège Saint Emmanuel Dilofa	Privé	Koutoura	2015
Collège privé Sirima Mandjin	Privé	Yendéré	2017

Source : SOJO, enquête terrain, septembre 2018

Le tableau indique que la commune urbaine de Niangoloko compte seulement deux établissements d'enseignement secondaire général public à savoir le Lycée Santa (construit en 1988) situé au secteur 01 et le lycée municipal (construit en 2011) situé au secteur 03 et 5 établissements

d'enseignement post-primaire. Le reste des établissements est l'œuvre de promoteurs privés y compris l'Ecole de Formation privée des Enseignants du Primaire (EFEP) incorporée au complexe scolaire Apostolait situé au secteur 5.

Par ailleurs, au regard de la répartition spatiale de l'ensemble des établissements, on note une concentration dans le noyau urbain de Niangoloko. Seuls les villages de Yendéré, de Ouangolodougou et de koutoura disposent d'au moins un établissement d'enseignement post-primaire sur les 15 villages que compte la commune. Cela devrait interpeler les autorités étatiques et surtout communales à un investissement plus substantiel dans ce domaine notamment dans les villages les plus éloignés de la ville de Niangoloko et où la population scolarisable est plus élevée.

3.2.1.6. L'enseignement secondaire général technique et professionnel

L'enseignement général technique et professionnel n'est jusque-là pas effectif dans la commune urbaine de Niangoloko. Un projet de construction d'un établissement d'enseignement technique est en cours. Il est initié par un promoteur privé.

D'une façon générale, la dynamique de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire est très perceptible dans la commune urbaine de Niangoloko. Ces dernières années, on a assisté à une profusion de constructions d'établissements d'enseignement dans plusieurs localités de la commune, surtout par les promoteurs privés ; ce qui a contribué à accroître l'offre éducative dans la commune. Toutefois, l'autorité communale devrait s'investir davantage dans ce secteur étant donné que c'est l'une des compétences clés transférées aux collectivités territoriales à la faveur de la décentralisation.

3.2.1.7. L'enseignement non formel

Il s'agit essentiellement d'un système éducatif qui privilégie la formation des jeunes et des adultes sur des thématiques en relation avec leurs différents domaines d'activités.

Au total, la commune urbaine de Niangoloko compte 21 centres d'alphabétisation ou d'éducation non formelle communément appelés Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF). Le tableau qui suit présente leur répartition ainsi que l'évolution des effectifs sur les cinq dernières années.

Tableau 12: Centres de formation non formelle dans la commune de Niangoloko

Secteurs ou villages	Nombre de centres	Nombre de classes	Nombre d'enseignants	Evolution des effectifs				
				2014	2015	2016	2017	2018
CEB I								
Boko	02	02	02	50	42	00	00	00
Dangouindougou	02	02	02	60	54	00	00	00
Diéfoula	01	01	01	30	23	00	00	00
Tierkora	01	03	01	28	18	00	00	00
Yendéré	05	05	05	152	122	60	44	00
Toundoura	01	01	01	25	16	00	00	00
Timperba	01	01	01	26	21	00	00	00
Secteur 3	03	03	03	76	60	-	22	00
CEB II								

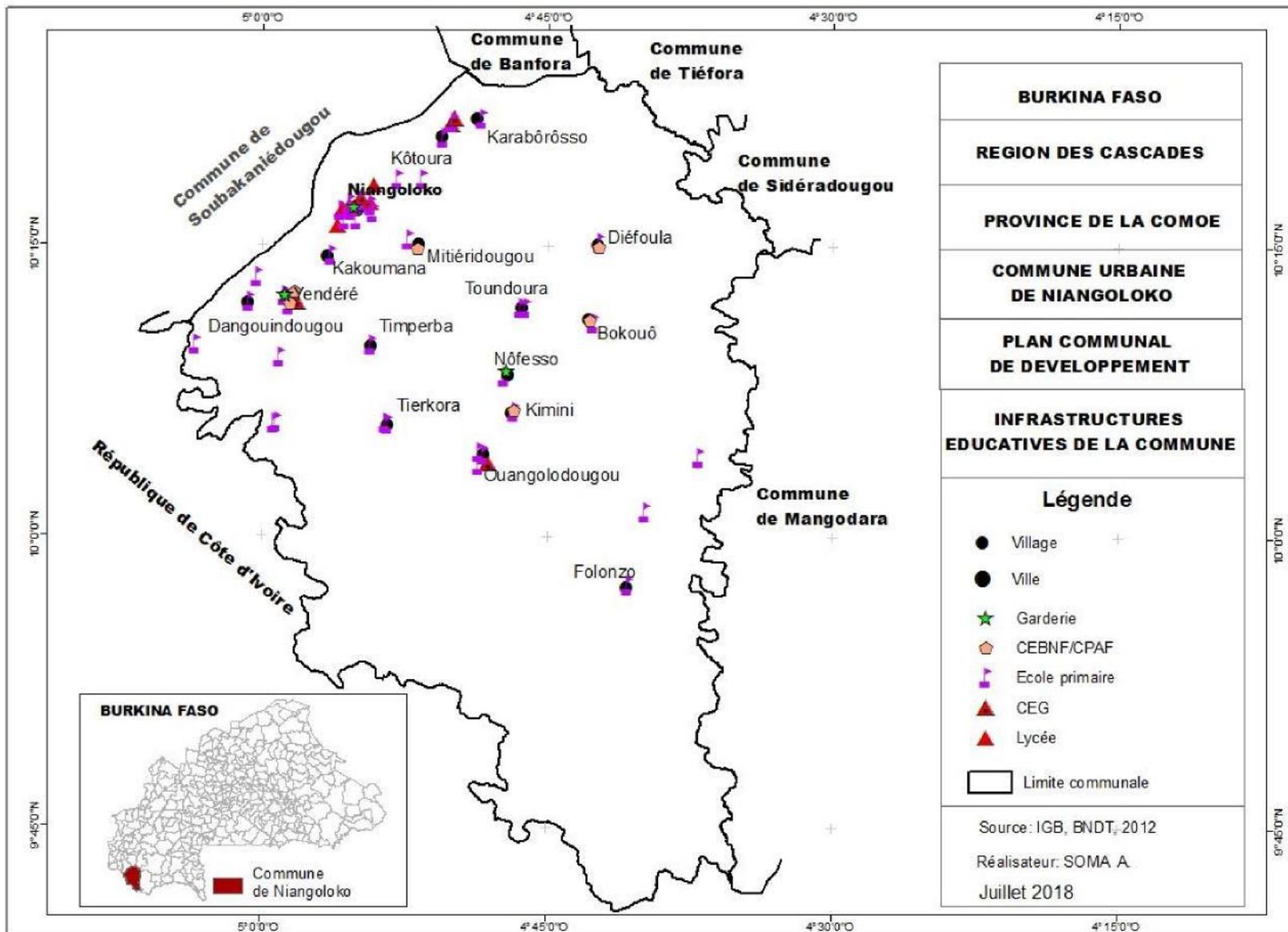
Secteur 1	02	02	02	44	30	60	-	20
Secteur 2	01	01	01	30	46	52	19	00
Secteur 4	01	01	01	27	41	24	17	00
Secteur 5	01	01	01	21	29	28	29	00
Total	21	21	21	569	502	224	131	20

Sources : CEB 1, CEB 2, septembre 2018

Les CPAF sont généralement implantés dans les villages au regard du taux d'analphabétisme très élevé dans ces localités. Ils constituent un créneau ou une alternative pour permettre aux personnes qui n'ont pas eu la chance de fréquenter l'école classique, de savoir au moins lire et écrire et d'être plus ou moins autonomes dans leur vie sociale et économique.

La carte ci-après présente la répartition de l'ensemble des infrastructures éducatives de la commune.

Carte 7 : Infrastructures éducatives de la commune



D'une manière générale, l'éducation présente aussi bien des atouts que des contraintes dont la levée est primordiale pour l'épanouissement du secteur.

3.2.2. La santé

La situation sanitaire de la commune présente les mêmes caractéristiques que celles des communes urbaines du Burkina Faso. Celles-ci se présentent en termes de formations sanitaires, de personnel de santé, d'équipements, d'accessibilité par les populations, etc.

3.2.2.1. Les formations sanitaires et officines de santé

En 2018, la commune urbaine de Niangoloko compte au total 14 formations sanitaires dont 12 formations publiques et 02 formations privées. Le tableau suivant présente la répartition de ces formations sanitaires par localité.

Tableau 13: Répartition des formations sanitaires dans la commune urbaine de Niangoloko

Nom de la structure	Localisation
Formations sanitaires publiques	
Centre Médical	Secteur 6
CSPS	Secteur 5
	Secteur 3
	Secteur 3
	Koutoura
	Yendéré
	Timperba
	Folonzo
	Ouangolodougou
	Kimini
	Nofesso
	Boko
Sous-Total	12
Structures sanitaires privées	
CSPS Shalom	Secteur 4
Cabinet de soin	Petit Paris, Diakora
Sous-Total	02
Total	14

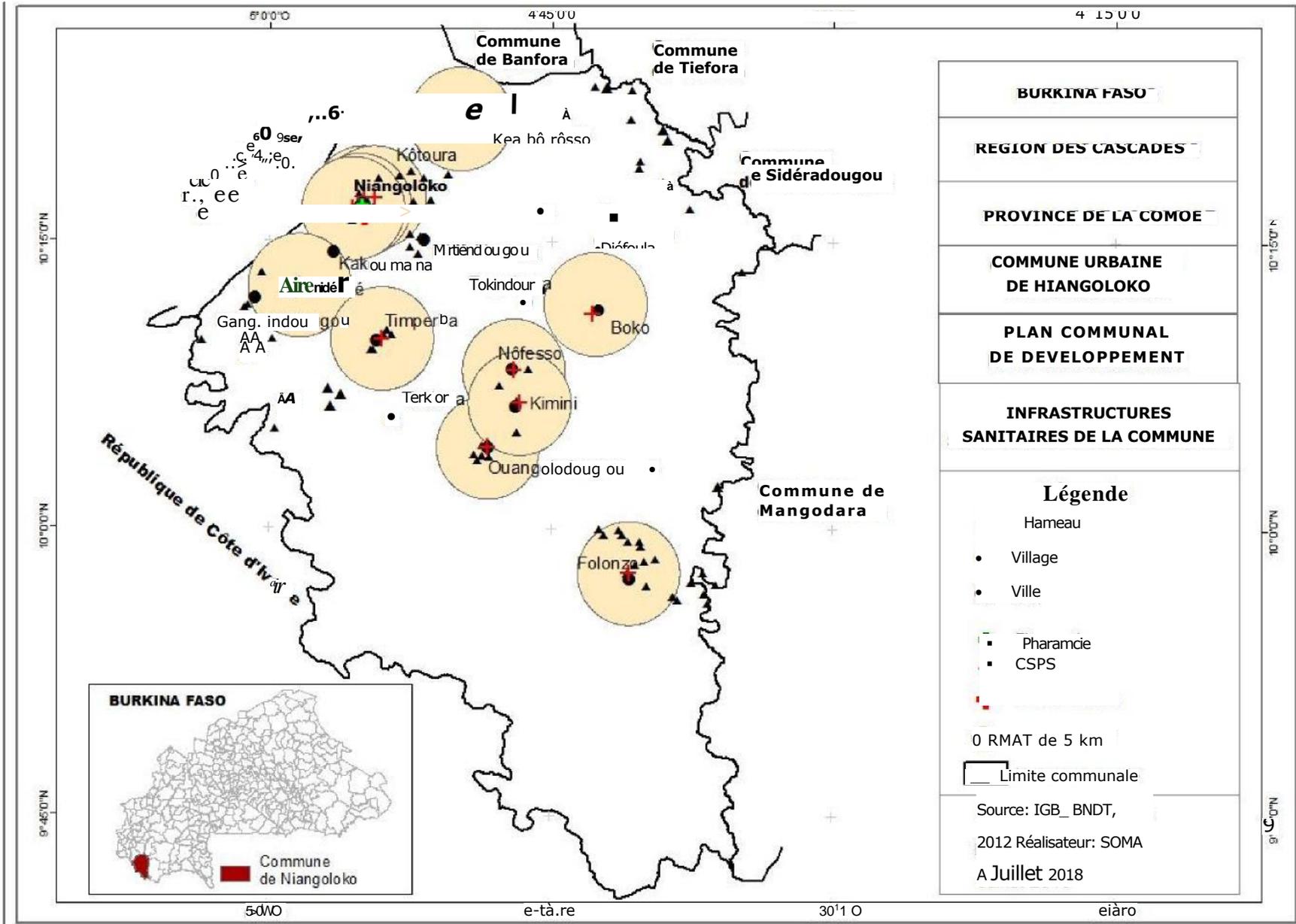
Source : Service départemental en charge de la santé, septembre 2018

Au titre des formations sanitaires publiques, on dénombre donc 1 Centre Médical (CM) et 11 Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) soit un CSPS pour 9065 habitants. Comparé à la norme nationale qui est d'un CSPS pour 7 500 habitants, la commune présente donc un déficit en termes de couverture de la population, soit un besoin d'au moins un CSPS. Par ailleurs, il existe une brigade d'hygiène dans la commune.

En termes de qualité, la plupart des formations sanitaires, quoique construites récemment, présentent des locaux dans un état vétuste et sans clôture ; toute situation qui expose les usagers et le personnel de santé à des risques tout genre : divagation des animaux, prolifération des moustiques, nuisances sonores dues à la traversée des cours par les engins, etc.

Pour ce qui concerne les structures sanitaires privées, on compte un CSPS non normalisé et un cabinet privé de soins. Par ailleurs, la commune compte 06 officines pharmaceutiques publiques et privées, soit une pharmacie (pharmacie de l'Emmanuel au secteur 02) et 5 dépôts (Koria, Gare Edouard, Yendéré, Tondoura et Ouangolodougou).

Carte 8 : Répartition spatiale des formations sanitaires publiques de la commune



3.2.2.2. Le personnel de santé et d'appui

En 2018, la commune urbaine de Niangoloko compte au total un effectif de 278 agents composés de personnel de santé catégoriel et de personnel d'appui.

On compte 04 médecins généralistes, 27 Infirmiers Diplômés d'État (IDE), 07 Infirmiers Brevetés (IB), 19 Sages-Femmes et Maïeuticiens d'État, 24 Agents Itinérants de Santé (AIS).

Le tableau suivant présente la répartition catégorielle du personnel de santé et d'appui.

Tableau 14 : Personnel de santé et d'appui de la commune urbaine de Niangoloko

Nom de la structure	Localisation (secteur ou village)	Nombre de lits	Personnel médical et paramédical											
			Médecins généralistes	IDE	IB	AIS	SF/ME	AB	AA	GFS	Chauffeurs	Gérants	TBM	Autres
Centre Médical	Secteur 6	28	04	06	02	02	04	01	03	02	02	03	02	04
CSPS	Secteur 5	10	00	03	00	04	02	00	01	00	00	02	00	02
	Secteur 3	11	00	02	01	04	02	00	02	00	00	02	00	02
	Secteur 3	13	00	03	00	03	03	00	02	00	00	02	00	02
	Koutoura	08	00	01	01	02	01	00	01	00	00	01	00	02
	Yendéré	12	00	04	02	01	02	00	00	01	00	03	00	05
	Timperba	04	00	01	00	02	01	00	00	00	00	01	00	03
	Folonzo	03	00	01	00	01	00	00	01	00	00	01	00	02
	Ouangolodougou	11	00	02	00	01	01	00	00	00	00	01	00	05
	Kimini	08	00	02	00	01	01	00	00	00	00	01	00	03
	Nofesso	06	00	00	01	02	00	01	00	00	00	01	00	03
Boko	08	00	02	00	01	02	00	00	00	00	01	00	04	
Total		122	4	27	7	24	19	2	10	3	2	19	2	37

Source : Service départemental en charge de la santé, septembre 2018

Il ressort que la commune ne dispose pas de médecins spécialistes et de pharmaciens.

3.2.2.3. L'accessibilité des formations sanitaires

L'accessibilité est appréciée du point de vue du Rayon Moyen d'Action Théorique (RMAT), du ratio personnel de santé, formation sanitaire/population, de l'état des voies d'accès.

En prenant en compte des structures privées de santé, le RMAT de la commune urbaine de Niangoloko est de 5,61 km en 2018 ; ce qui est appréciable. En effet, au niveau régional, le RMAT était de 6,2 km en 2017. Il est en amélioration par rapport aux normes nationales (7,1 km) et internationale de l'OMS (5 km). Toutefois, des disparités subsistent. Par exemple, les populations de Diéfoula et ses environs (les hameaux) parcourent la plus grande distance pour accéder au centre de santé le plus proche, soit environ 10 km. Par ailleurs, au regard du flux des personnes entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, celles qui ne possèdent pas de carnets de vaccination en territoire ivoirien, sont obligées de payer des frais supplémentaires ou de retourner à Banfora pour s'en procurer avant de revenir poursuivre leur voyage, toute situation qui crée sans doute des désagréments. Un poste de vaccination à Yendéré juxtaposé au poste de police permettra de résoudre ces difficultés.

En termes de couverture CSPPS/population, la situation se présente comme suit.

Tableau 15 : Population couverte par formation sanitaire publique (CSPPS)

Formations sanitaires	Population couverte par village	Ecart par rapport à la norme nationale
Centre médical	16 625	-
Secteur 5	8 339	+839
Secteur 3	6 686	-814
Secteur 3	9 663	+2 163
Koutoura	10 138	+2 638
Yendéré	8 907	+1 407
Timperba	6 417	-1 083
Folongo	4 149	-3 351
Ouangolodougou	6 667	-833
Kimini	5 212	-2 288
Nofesso	4 837	-2 663
Boko	6 990	-510
Total	94 630	

Source : Service départemental en charge de la santé, septembre 2018

On note dans l'ensemble une très bonne couverture de la population de la commune par les CSPPS comparée à la norme nationale qui est d'un CSPPS pour 7 500 habitants (Ministère de la Santé, PNDS, 2011-2020). Toutefois, des disparités existent pour certaines localités telles que Koutoura (excédent de 2 638 habitants), le secteur 3 (2 163 habitants). Par ailleurs, la jonction des différentes formations sanitaires notamment celles des villages au CM pour l'évacuation des patients constitue une contrainte majeure. En effet, la commune ne dispose que d'une ambulance pour l'évacuation des patients au CM et au District sanitaire de Banfora. Cela est encore rendu difficile à cause de l'impraticabilité des voies d'accès aux différentes localités.

En ce qui concerne le ratio personnel de santé/Population par catégorie, la situation se présente comme suit :

- 1 médecin pour 23 658 habitants ;
- 1 IDE pour 2 783 habitants ;
- 1 SF/ME pour 4 980 habitants (femmes) ;
- 1 accoucheuse pour 7 662 habitants (femmes) ;
- 1 technologiste bio-médical pour 47 315 habitants.

Comparés à la norme nationale soit respectivement 1 médecin pour 20 000 habitants, 1 IDE pour 5 000 habitants, 1 SF/ME pour 5 000 habitants (femmes), il ressort que la commune n'éprouve pas de déficit extrême en termes de ratio personnel de santé/population. Toutefois, on note un besoin de 1 médecin, 1 IDE et 1 SF/ME.

Somme toute importante, le nombre et la qualité des infrastructures, du personnel de santé ainsi que leur équipement (matériel et logistique) et le plateau technique satisfont peu à la demande des populations. On note également la pratique de l'automédication et la médecine traditionnelle surtout des populations rurales, ce qui influe sur la fréquentation des formations sanitaires. En 2017 par exemple, le taux moyen de fréquentation du CM était de 1.07NC/habitant.

3.2.2.5. Les facteurs influençant l'état de santé des populations

Le système sanitaire au niveau de la commune urbaine de Niangoloko est influencé par plusieurs facteurs.

Au plan des principales affections selon la fréquence des consultations, il ressort de façon chronique des cas de maladies notamment le paludisme, les affections digestives, les affections respiratoires, les maladies cutanées (peau et plaies), les affections oculaires, etc.

En termes de frein à l'accès aux formations et services de santé, il s'agit entre autres :

- de l'inexistence de centre de santé dans certaines localités tels que Diéfoula, Kakoumana, Mitiéredougou, Boko, Tierkora ;
- du difficile accès aux services de santé dû à l'état des voies, à la précarité et l'insuffisance des moyens logistiques, aux longues distances à parcourir pour atteindre un service sanitaire, etc.) ;
- la disponibilité sur place des produits ou le difficile approvisionnement des centres de santé secondaire (CSPS des villages) ;
- l'insuffisance des équipements biomédicaux et sanitaires ;
- l'insuffisance du personnel de santé en nombre et en qualité ;
- la vétusté des locaux et l'absence de clôture des formations sanitaires ;
- la précarité des sources d'énergie.

La résorption de ces différentes contraintes permettra d'améliorer l'offre de santé au bénéfice des populations de la commune.

3.2.3. L'eau potable et l'assainissement

3.2.3.1. Situation de l'approvisionnement en eau potable

L'adduction d'eau potable (AEP) dans la commune de Niangoloko provient essentiellement (100%) de l'eau souterraine à partir de forages. En milieu urbain, ce système d'AEP

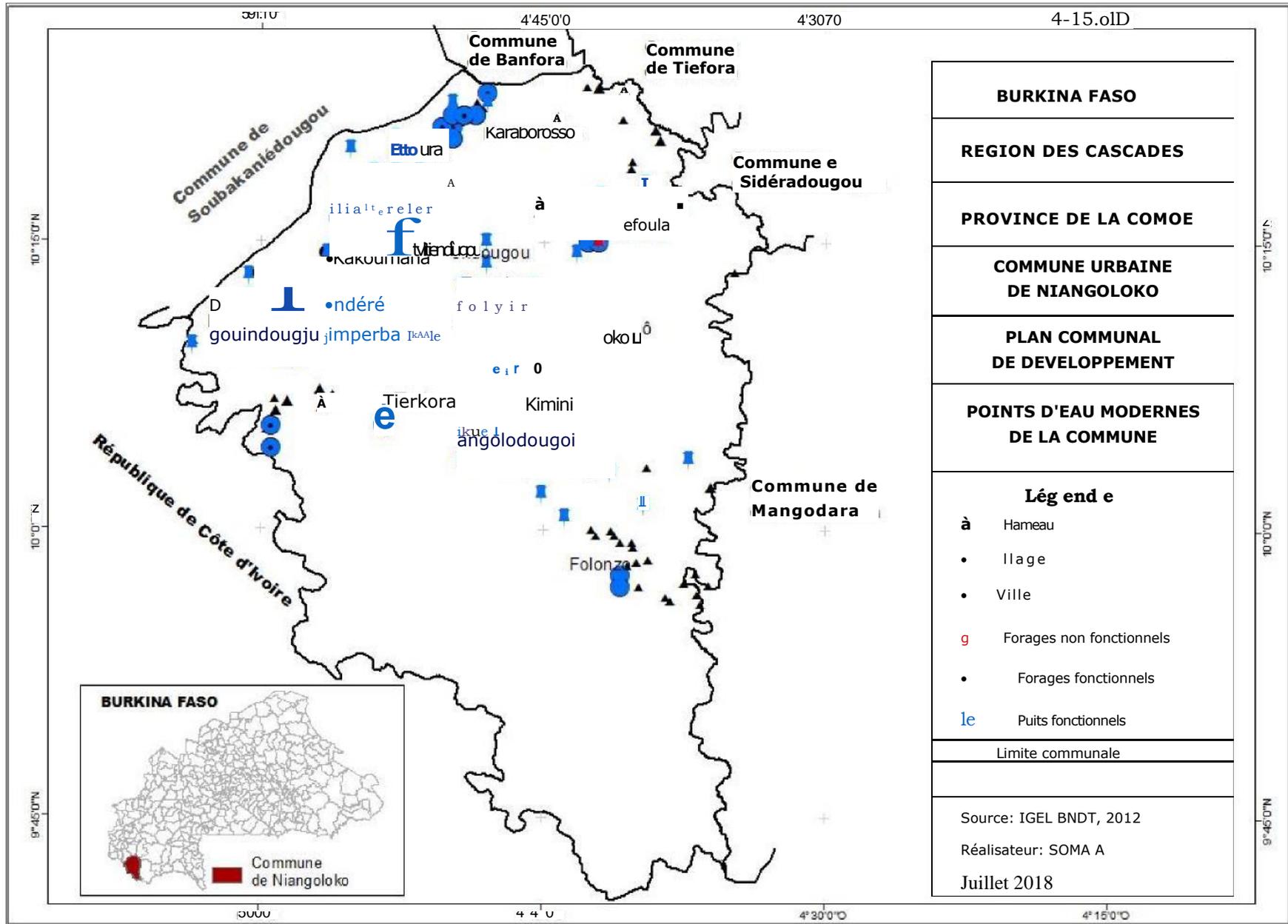
classique

s'appuie sur un château d'eau de 60 m³, 15 forages et 43 bornes fontaines pour alimenter toute la

ville (services, habitations, lieux d'activités commerciales et récréatives). En milieu rural, les populations s'approvisionnent généralement auprès des points d'eau modernes (PEM) notamment les forages équipés de pompes manuelles et des puits à grand diamètre.

En 2015, 190 PEM étaient fonctionnels sur les 226 inventoriés (MINEFID, DGD, 2015) et représentés sur la carte suivante.

Carte 9 : Infrastructures et accessibilité des ouvrages hydrauliques de la commune en 2015



Il ressortait un taux de fonctionnalité de 84,1% des points d'eau modernes en milieu rural.

En 2016, les taux bruts d'accès des ménages à l'eau potable étaient de 52,2% en ce qui concerne le milieu rural et semi-urbain (INOH, 2016) et de 78% pour le centre urbain (ONEA, 2016), ce qui donne un taux moyen d'accès de 65,1% à l'eau potable. 34,9% des ménages continuent donc d'utiliser des sources d'eau non potable.

Selon les sources d'approvisionnement, la situation de l'accès au service d'eau potable est la suivante :

- 5% des ménages s'approvisionnent aux puits ;
- 22,2% aux Pompes à motricité humaine (PMH) ;
- 21,5% aux bornes fontaines publiques ;
- 14,8% aux branchements particuliers ;
- 36,5% aux sources non potables notamment les marigots, les plans d'eau, les boullis.

Dans les établissements d'éducation et de santé, les taux d'équipement en points d'eau potable sont respectivement de 37% au niveau des écoles primaires⁹ et de 100%¹⁰ au niveau des centres de santé en 2017 (PSC-AEPA, juin 2017).

En 2018, le niveau de satisfaction des ménages des services d'eau potable en milieu urbain est appréciable avec 72% des ménages faisant usage des branchements privés et 96% des usagers utilisant les bornes fontaines¹¹. Ces niveaux de satisfaction sont respectivement de 95% pour les usagers de PMH et de 100% pour ceux des AEPS où le service est assuré par des bornes fontaines¹². Le tableau qui suit permet de constater l'évolution de la production d'eau potable fournit par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) de 2012 à 2017.

Tableau 16: Evolution de la production et de la consommation d'eau potable entre 2012 et 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Production en eau brute	239 268	272 934	294 597	321 159	359 524	380 420
Consommation totale en m³	210 799	223 204	247 933	269 384	256 696	311 820
Nombre d'abonnés	982	1 133	1 256	1 426	1 526	1 665

Source : Agence ONEA/Niangoloko, septembre 2018

Suivant le tableau, on note une évolution moyenne de 125 ménages qui s'abonnent par an au réseau ONEA. Cependant, ce nombre reste insuffisant au regard du nombre de ménages total vivant en milieu urbain.

Les résultats de l'enquête menée auprès des ménages en milieu urbain pour l'élaboration du présent PCD et présentés par le graphique suivant permettent de cerner les sources d'approvisionnement en eau potable pour les différents besoins quotidiens.

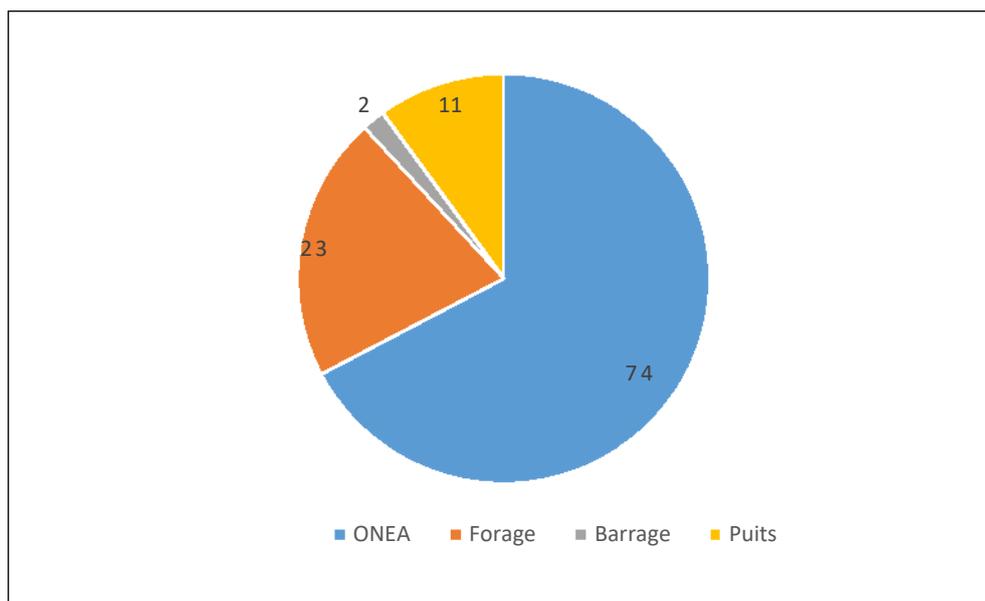
9 Rapport CRP/PNAEPA – 2016.

10 Rapport diagnostic : Inventaire des ouvrages d'AEPA au niveau des centres de santé. Mai – juin 2017.

11 Rapport diagnostic : résultats de l'enquête ménage. Mai – juin 2017.

12 PSC-AEPA.

Graphique 2 : Sources d’approvisionnement en eau potable des ménages enquêtés en milieu urbain



Source : SOJO, enquête ménages, août 2017

Il ressort que les populations en milieu urbain s’approvisionnent plus en eau potable auprès de l’ONEA (74% des ménages enquêtés). Cependant, les ménages déplorent le coût du branchement jugé élevé : 30 500 FCFA pour un coût subventionné et 122 000 FCFA pour un coût non subventionné. 23% des ménages enquêtés utilisent l’eau des forages contre 11% qui s’approvisionnent dans les puits. Il est ressorti également que 2% des ménages utilisent l’eau de cours d’eau et de boullis surtout pour la lessive.

Cependant, en termes de spatialité, on note que tous les secteurs ne sont pas totalement desservis par l’ONEA. C’est le cas des secteurs 6, 8 et 9 et les quartiers non lotis où les populations s’approvisionnent dans les bornes fontaines et les forages publics. Par ailleurs, la pérennité de l’approvisionnement de l’eau potable n’est pas assurée, toute chose qui invite à plus d’efforts pour satisfaire les besoins des citoyens.

Les difficultés majeures rencontrées pour l’approvisionnement des ménages en eau potable sont :

- le déphasage entre les plans cadastraux et la réalité du terrain ;
- les coupures d’eau dues à des pannes techniques (fissure des tuyaux, panne des machines, etc.);
- l’indisponibilité de la ressource eau en saison sèche à cause de la forte demande ;
- l’insuffisance du personnel technique (un seul agent technique) ;
- la vétusté du réseau.

L’objectif 6 des ODD et l’objectif stratégique 2.5 du PNDES qui visent à garantir l’accès de tous à l’eau et assurer une gestion durable des ressources en eau, demeure un idéal à atteindre impérativement aussi bien au niveau des entités rurales qu’au niveau des secteurs urbains et péri urbains de la commune.

3.2.3.2. *L'assainissement*

Le domaine de l'assainissement concerne la gestion et l'évacuation des excréta, des eaux usées, des eaux de pluie et des déchets.

□ *Les excréta*

Sur l'ensemble du territoire communal, la gestion des excréta constitue une réelle préoccupation, notamment au niveau des ménages à des proportions différentes selon le milieu de vie. En effet, en milieu rural, une forte proportion des ménages continue d'utiliser la nature comme lieu d'aisance privilégiée. Seuls quelques ménages disposent de latrines (traditionnelles) dans leurs domiciles. On note donc une persistance des vieilles habitudes liées à la défécation à l'air libre.

En milieu urbain, le problème est moins vécu. La plupart des ménages disposent d'un lieu aménagé pour les besoins d'aisance. Cependant, certaines personnes exploitent nuitamment les espaces non occupés (réserves administratives, espaces verts, parcelles non mises en valeur, etc.) comme lieu d'aisance.

Selon le PSC-AEPA (2018), l'accès aux services d'assainissement des excréta des ménages révèle :

- un taux de la défécation à l'air libre de 26,5% ;
- un taux de ménages équipés de latrines traditionnelles de 70,5% ;
- un taux d'accès aux ouvrages homologués de 22% ;

Au niveau régional, le taux d'équipement des ménages en ouvrages homologués est de 9,2%¹³, ce qui est proche du taux en milieu rural.

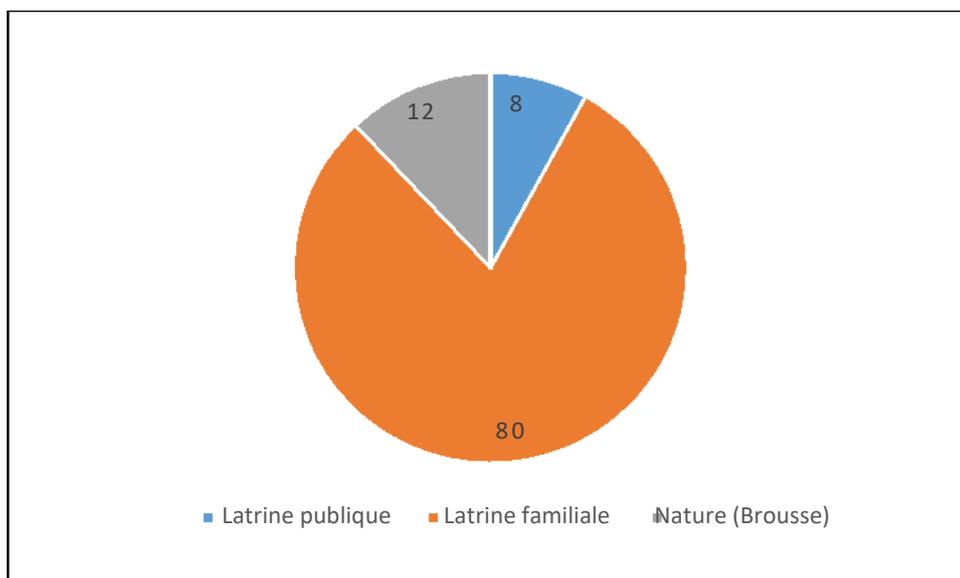
En ce qui concerne l'équipement des lieux publics, lieux de culte, écoles primaires et centres de santé, les taux d'équipements¹⁴ se présentent comme suit :

- 50% des gares et marchés de la ville sont équipés de latrines ;
- 100% des lieux de culte de la ville sont dotés de latrines dont 75% dotés de dispositifs de lavage des mains ;
- 63% des écoles primaires de toute la commune disposent de latrines dont 33% dotés de dispositifs de lavage des mains ;
- 100% des centres de santé de toute la commune disposent de latrines.

L'enquête menée auprès des ménages en milieu urbain dans le cadre du présent PCD donne la situation suivante.

¹³ DREA Cascades, 2016

¹⁴ Rapport diagnostic – Inventaire des ouvrages d'AEPA. Mai – Juin 2017



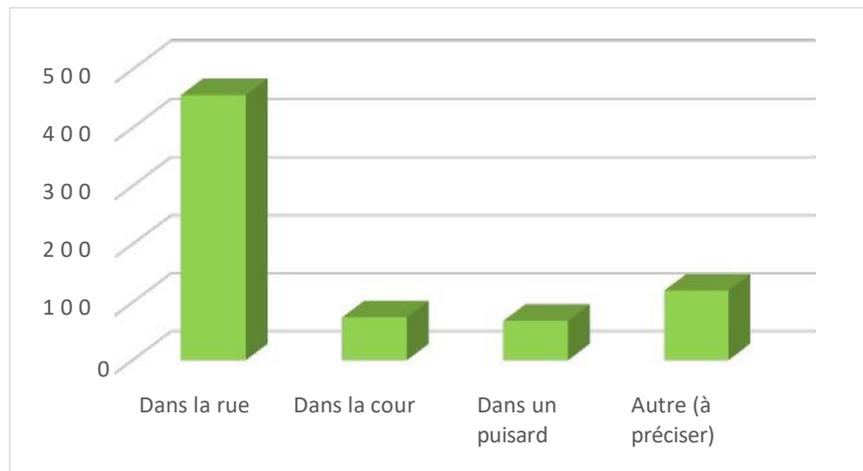
Source : SOJO, enquête ménages, août 2017

Les résultats de l'enquête indiquent que 80% des ménages disposent d'un lieu d'aisance à domicile, 12% utilisent des latrines publiques et 8% satisfont leurs besoins dans la nature. Toutefois, le constat a montré que malgré le fait que les ménages disposent de lieux d'aisance à domicile, ceux-ci ne répondent pas tous aux normes requises en termes de garantie de sécurité, de protection de l'intimité des usagers et de rétention des odeurs. Par ailleurs, en cas de vidange, certains ménages profitent des pluies en saison pluvieuse pour vider leurs toilettes ; toute pratique qui engendre des nuisances et des désagréments pour l'environnement immédiat et les citoyens.

□ *Les eaux usées*

Que ce soit en milieu rural ou dans le noyau urbain, la commune ne dispose d'aucun système de collecte, de drainage et encore moins de traitement des eaux usées. Une telle situation oblige les citoyens à des pratiques malsaines. En effet, les eaux usées sont rejetées soit dans les cours d'habitation des ménages, soit directement dans la rue ou sur les tas d'ordures en dehors de la concession. Certains ménages disposent de fosses septiques mais la quasi-totalité de celles-ci est creusée hors des concessions (au bord des rues) et souvent laissées à ciel ouvert. Aussi, les vidanges des fosses sont-elles essentiellement effectuées par les vidangeurs manuels et rarement par les camions de vidange. Toutes ces pratiques engendrent la plupart du temps des flaques d'eau qui deviennent des lieux privilégiés de prolifération de vecteurs du paludisme et d'autres maladies.

Graphique 4: Mode d'évacuation des eaux usées des ménages enquêtés en milieu urbain



Source : SOJO, Enquêtes ménages, 2017

□ *L'évacuation des eaux pluviales*

Niangoloko ne dispose que de 300 mètres linéaires de caniveaux (DSTM, 2018) construits en 1999 à ciel ouvert au secteur 1 (côtés Est et Nord de l'ex-terrain de football et de la salle polyvalente).

Planche photographique 2: Caniveaux d'évacuation des eaux de pluies à Niangoloko



Sources : SOJO, enquête terrain, 2017, K. HEMA, octobre 2018

Au regard de la superficie du noyau urbain, on est tenté de dire que le réseau d'évacuation des eaux de pluies est inexistant. En effet, toutes les opérations de lotissements menées jusque-là n'ont pas pris en compte le volet de l'assainissement pluvial (collecteurs d'eau, canaux, caniveaux). Or, le noyau urbain de la commune est implanté dans une cuvette, donc exposé aux risques d'inondation dans ses parties sud, est et nord. Le manque ou l'insuffisance d'ouvrages d'évacuation des eaux pluviales contribue à la dégradation de l'environnement, de la voirie de l'aire urbaine et au difficile accès de certains secteurs et quartiers.

□ *La gestion des déchets solides*

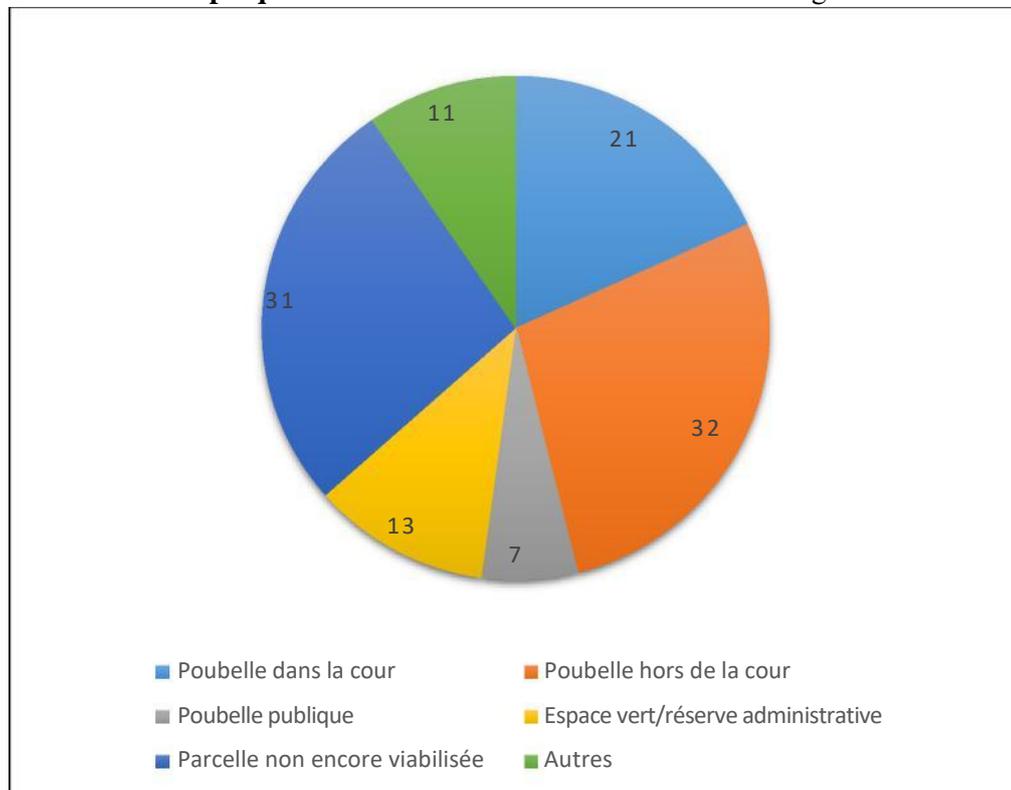
Les déchets solides proviennent généralement des activités domestiques, des marchés, des gares, des services, etc. Dans l'ensemble, le péril lié aux sachets plastiques est le plus élevé.

L'observation directe sur le terrain et les enquêtes auprès des ménages laissent entrevoir quatre situations.

Au niveau de l'autorité communale, il n'existe pas de schéma directeur de gestion des déchets. Autrement dit, la commune ne dispose pas d'un système organisé de collecte, de stockage, de traitement et de valorisation des déchets. Il n'existe ni de ressources humaines qualifiées et commises à la tâche, ni de matériels et de logistique (camions-bennes, pèles, bacs publics, etc.), ni de site aménagé pour le stockage, le traitement et la valorisation des déchets. Une telle situation laisse entrevoir une non prise en compte de la gestion des déchets surtout dans le noyau urbain de la commune.

Au niveau des citoyens, la gestion et l'évacuation des ordures se font des concessions aux lieux publics. En effet, selon l'enquête menée, les ménages ont recours à plusieurs pratiques pour l'évacuation de leurs ordures. Le graphique suivant présente le mode d'évacuation des ordures par les ménages en milieu urbain.

Graphique 5 : Gestion et évacuation des ordures ménagères



Source : SOJO, enquêté terrain, Août 2018

Le graphique montre que les ménages utilisent trois options majeures pour l'évacuation de leurs ordures : une poubelle hors de la cour (32%), rejet dans une parcelle non encore viabilisée (31%), une poubelle dans la cour (21%). Deux autres options intermédiaires sont évoquées : rejet dans les réserves et espaces verts (13%) et autres pratiques non clarifiées qui peuvent se résumer au rejet dans la rue (11%).

Une troisième option qui concerne les décharges publiques est également mentionnée (7%).

Planche photographique 3 : Rejet anarchique des ordures ménagères



Source : Crédits photographiques de K. HEMA, octobre 2018

Ces différents indicateurs des pratiques corroborent l'insuffisance du système communal de gestion et d'évacuation des déchets. En effet, l'insuffisance voire le manque de décharges publiques dans les secteurs de la ville amène les citoyens à passer des pratiques « inciviques » pour se débarrasser de leurs ordures ; ce qui a sans doute des conséquences néfastes sur l'environnement urbain en termes d'insalubrité, de nuisances et partant la prolifération des maladies.

Au niveau des services de santé, la production des déchets n'est pas à négliger. Il s'agit des emballages (cartons, papiers, sachets plastiques, verres) et déchets biomédicaux (compresses, seringues, coton, lames, pansement, etc.). Ces déchets sont produits par le CM et les CSPS. Comme mode de gestion et d'évacuation, l'essentiel de ces déchets est détruit par incinération.

Au niveau du privé, il existe une organisation timide qui s'investit dans l'enlèvement et l'évacuation des ordures ménagères. Elle intervient surtout dans les secteurs centraux (1, 2, 3 et 4,) de la ville de Niangoloko. Au regard de la modicité de ses moyens matériels (charrettes à traction asine), cette association n'arrive pas à satisfaire les citoyens qui sont pourtant disposés à s'abonner et à payer mensuellement pour l'évacuation de leurs ordures (88% des ménages enquêtés).

En somme, l'autorité communale gagnerait à élaborer un schéma directeur de gestion des déchets dans le noyau urbain de la commune et à inciter le privé à s'investir davantage dans l'enlèvement et la valorisation des déchets afin de permettre aux citoyens de disposer d'un cadre de vie sain. En tout état de cause, la réussite de tout projet de développement passe nécessairement par l'épanouissement des hommes dans son sens le plus large. L'assainissement du cadre de vie est donc un élément incontournable dans le processus de mise en œuvre et la réussite du PCD.

3.2.3.3. Les équipements de culte et les cimetières

Les communautés vivant dans la commune de Niangoloko pratiquent différentes religions dont les plus répandues sont l'islam et le christianisme, lesquelles sont des religions importées. Ces principales confessions religieuses possèdent des sites de cultes construits soit sur des parcelles à usage d'habitation, soit sur des réserves administratives, soit sur des terrains qui leur ont été attribués par l'autorité municipale ou préfectorale. Les infrastructures de culte sont estimées à 35 mosquées, 08 églises protestantes et une église catholique.

Quant au cimetière, le noyau urbain de la commune en compte 8 répartis dans les différents secteurs (surtout périphériques de la commune. Il n'existe pas de cimetière municipal. Aussi, tous

les cimetières ne sont pas délimités encore moins clôturés et entretenus, toute situation qui expose les riverains à toute sorte de nuisances, de sensibilité et de frayeur. Dans les villages, il n'existe pas également de cimetières formels. La plupart des inhumations se font à domicile ou à proximité des champs de concession. L'autorité municipale devra songer à opérer des aménagements dans ces lieux.

3.2.3.4. Les sports et les loisirs

La commune urbaine de Niangoloko dispose de peu d'infrastructures pour l'exercice du sport et des loisirs. En effet, il n'existe jusque-là pas de stade omnisport, de plateaux omnisport, de terrains de basketball, de handball, de volleyball, de terrains de football. Le seul terrain municipal qui existe au secteur 02 a été à moitié déclassé suite à la construction de la salle polyvalente. Le projet de délocalisation de ce terrain en périphérie nord-est de la ville (à Diakora) est toujours en latence. Les jeunes pratiquent ce sport généralement dans les cours des établissements scolaires ou sur les réserves administratives.

Pour la promotion de la culture, des équipements culturels existent. Ce sont une maison des jeunes et de la culture (gérée depuis 2016 par un promoteur suite à un contrat de bail signé avec la Mairie) et la salle de cinéma situées au secteur 2.

Quant aux loisirs, ils constituent un domaine peu compétitif dans la commune. Ils se pratiquent le plus à l'informel et pour le plaisir par les jeunes et les personnes âgées. Il s'agit entre autres des jeux de scrabble, de pétanque, de damiers, de cartes, etc.

Ce secteur plus ou moins délaissé devrait constituer un élément clé de développement et d'épanouissement de la jeunesse surtout à travers une meilleure organisation et la tenue régulière de compétitions dans les différentes disciplines. Certes des initiatives privées telles que l'organisation de coupes inter-secteurs et de villages, la création d'une école de football et la mise en place d'une équipe privée de football, sont développées, mais cela ne saurait constituer la panacée à l'épanouissement de la jeunesse et des personnes âgées.

3.2.3.5. L'action sociale et le genre

Le problème de la femme, des jeunes, des personnes handicapées, de l'enfance en difficulté se pose de plus en plus dans la commune de Niangoloko, au regard de sa position géographique et des nombreuses potentialités qu'elle abrite. En effet, en tant que commune transfrontalière, le phénomène de la migration y est très préoccupant.

Les femmes et les enfants sont les plus exposés aux conséquences négatives des flux migratoires. Au regard du taux élevé de chômage, de la pauvreté, des multiples crises, des conflits armés et des catastrophes naturelles dans certaines localités du pays et des pays voisins (notamment la Côte d'Ivoire), la commune est devenue un centre d'accueil de populations venues d'ailleurs à la recherche du bien-être social ; ce qui n'est pas sans difficultés pour les autorités et les services techniques en charge de l'action sociale et des droits humains.

Le tableau suivant présente un inventaire des cas sociaux sur les cinq dernières années dans la commune.

Tableau 17: Cas sociaux inventoriés dans la commune de 2014 à 2018

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Faits sociaux					
Personnes vivant avec un handicap	31	29	37	76	92
Travail forcé des enfants	02	02	10	15	02
Mutilations génitales féminines	00	03	04	00	00
Mariages forcés	07	06	11	09	07
Autres violences faites aux femmes	42	21	21	25	18
Total	82	61	83	125	119

Source : Service départemental de l'Action Sociale/Niangoloko, septembre 2018

Au regard du tableau, on note une évolution sensible des cas sociaux dans la commune. Les personnes vivant avec un handicap et les cas de violences faites aux femmes sont les faits sociaux plus fréquents. Dans l'ensemble, les facteurs explicatifs seraient :

- Les maladies invalidantes (paralysie mentale, des membres) ;
- Les accidents ;
- La pauvreté ;
- Les crises et les catastrophes naturelles aux plans national et international ;
- L'exploitation sexuelle, physique et économique des enfants par des trafiquants et des employeurs de commerce ou de petites entreprises ;
- Le lévirat ;
- L'excision ;
- Les crises liées à l'héritage ;

Au regard de ces facteurs, la protection et la promotion des droits des personnes affectées doivent être prises en charge par les autorités communales et de l'Etat à travers l'application des textes en vigueur. Aussi, des campagnes de sensibilisation doivent-elles être organisées de façon permanente à travers des causeries-débats, des théâtres-forum, la médiation, à l'endroit de la communauté. Elles peuvent se faire en synergie avec les associations et les ONG œuvrant dans le domaine. Des actions d'accompagnement pour l'autonomisation des femmes doivent également être initiées à travers le montage d'activités génératrices de revenus (AGR).

Au nombre des difficultés, on peut citer :

- le mariage précoce ou forcé ;
- le trafic/traité des enfants ;
- les cas de viols ;
- la non scolarisation et la déscolarisation des enfants ;
- la marginalisation des personnes handicapées ;
- la faiblesse du taux de la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables ;
- la faible couverture en infrastructures de prise en charge sociale des groupes vulnérables ;
- etc.

Quant à la situation des jeunes, les enquêtes laissent entrevoir que ces derniers sont confrontés à de nombreuses difficultés : chômage, délinquance, prostitution, vol, etc. Les perspectives devront tendre vers plus d'actions axées sur l'organisation de la jeunesse, la création de centres de

formation professionnelle, l'installation de petites unités industrielles, l'aménagement de périmètres agricoles créateurs d'emplois, l'octroi de micro-crédits, etc.

La faiblesse des moyens pour la prise en charge socio-économique et de protection juridique des groupes vulnérables reste donc une difficulté que l'autorité communale et les services techniques doivent surmonter pour faire face à la marginalisation de certaines couches de la société.

3.3. OCCUPATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMUNAL

L'occupation de l'espace communal présente des caractéristiques différentes selon qu'il s'agisse du noyau urbain ou du milieu rural.

3.3.1. Opérations et évolution des lotissements

Le processus d'urbanisation de la commune de Niangoloko est récent en termes d'aménagement de l'espace et d'implantation des équipements d'infrastructures et de superstructures. En effet, au RGPH de 1975, l'agglomération n'était pas considérée comme un centre urbain au sens du terme. C'est à partir de 1985 qu'elle a été intégrée dans l'ensemble urbain officiel du Burkina Faso.

De façon structurée, la trame urbaine se compose de deux tissus : le tissu urbain aménagé appelé zone lotie et le tissu urbain non aménagé ou zone non lotie. Elle se configure suivant cinq opérations d'aménagement effectuées :

- y' La première aurait été effectuée en 1931 par les colons qui ont aménagé une superficie de 25 ha au profit des compagnies de commerce CFAO et SCOA ;
- y' La seconde, qui date de 1975, a permis l'aménagement d'une superficie de 130 ha en vue de la création d'une zone administrative et d'une zone commerciale. Cette opération de lotissement concerne les secteurs 1, 2 et 4 à savoir le noyau actuel de la ville qui est structuré par le tracé actuel de la route nationale 7 qui sépare le secteur 4 des deux autres ;
- y' la troisième opération effectuée en 1990 a consisté au lotissement d'une superficie de 145 ha, ce qui a permis de dégager des parcelles à usage d'habitation et des réserves administratives. Il concerne les secteurs 1 et 3 ;
- y' La quatrième opération intervenue en 1999, a porté sur le lotissement des secteurs 5 et 6, structurés autour de la zone de la douane et des transits (au total 90 bureaux de transits), véritable poumon économique de la ville. C'est aussi l'entrée de la ville via la Côte d'Ivoire après le poste de police, frontière de Yendéré. Cette opération a permis de dégager 2000 parcelles d'habitation.
- y' La cinquième opération intervenue en 2004 a concerné les secteurs 1, 3 et 7 avec pour objectifs de dégager 3200 parcelles pour notamment tenir compte du flux migratoire issu des crises ivoiriennes de 1999 et 2002. Elle a permis de restructurer l'un des quartiers les plus populaires et les plus peuplés de la ville, le secteur 7 jusqu'au domaine ferroviaire. Elle a également permis de restructurer mais aussi de régler la partie du secteur 1 après le lycée Santa qui s'étendait jusque dans la zone non-aedificandi du plan d'eau. L'opération a aussi permis de restructurer une très grande partie de la ville derrière les zones des cimetières et du domaine de l'église catholique à l'ouest de la ville. Ce dernier lotissement a presque fait doubler la superficie de la ville.

La synthèse des différents lotissements et les superficies est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 18 : Etat des lotissements effectués dans la commune de Niangoloko

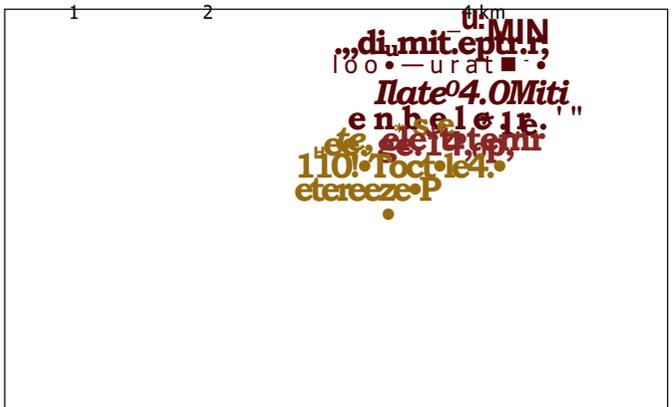
	1974	1993	1999	2004	Total
Superficies aménagées (ha)	57,05	102,02	177,58	370,10	706,74
Parcelles dégagées			2000	3 200	

Source : Mairie de Niangoloko, Service des domaines, juillet 2018

Carte 10 : Evolution spatiale du tissu urbain de la commune



0



BURKINA FASO
 MINISTERE DE L'URBANISME
 ET DE L'HABITAT
SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION GENERALE DE
 L'URBANISME DE LA VIABILISATION
 ET DE LA TOPOGRAPHIE

SCHEMA DIRECTEUR
 D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
 DE LA VILLE DE NIANGOLOKO

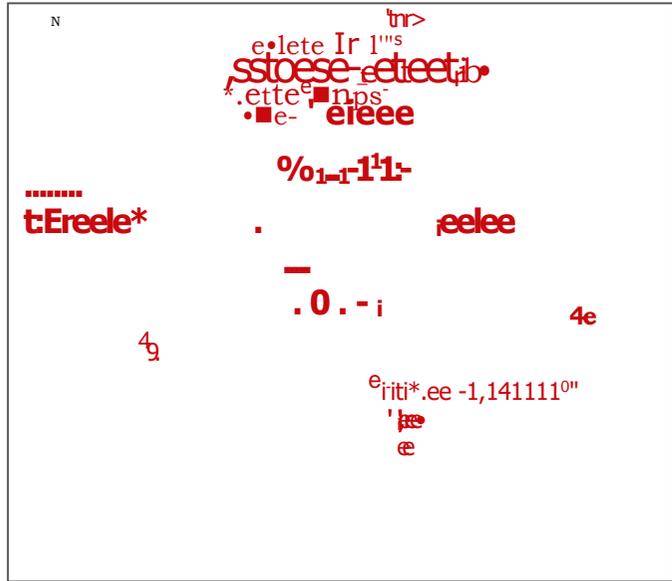
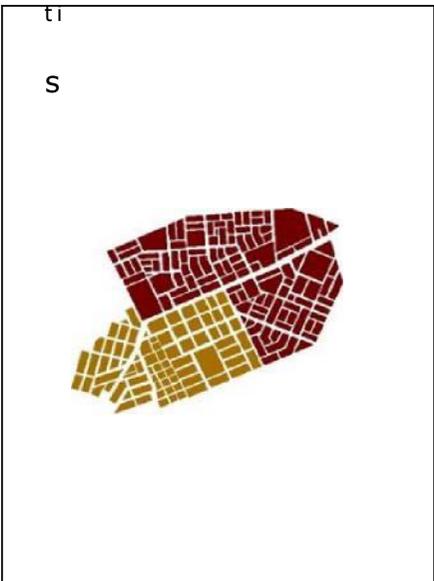
EVOLUTION DES LOTISSEMENTS
 ENTRE 1974 ET 2004

Légende

Année de lotissement

1974
1993
1999
2004

Sources;Mairie.Irepots.DGUVT
 Date: Octobre 2017
 Réarisebon. SOJO



3.3.3. Typologie du tissu urbain et rural

L'analyse du tissu aggloméré de la commune de Niangoloko révèle des caractéristiques diverses. On distingue deux niveaux : le tissu aggloméré du noyau urbain et le tissu aggloméré des villages rattachés.

□ **Le tissu aggloméré du noyau urbain**

Concentré de part et d'autre de la RN7, ce tissu est partagé entre d'une part, la zone aménagée qui couvre 1 397,8 ha soit 91,1% du tissu aggloméré, et d'autre part, la zone non aménagée ou non lotie qui représente 8,9% du tissu aggloméré. Il présente trois facettes : des zones relativement denses, des zones moins denses, des zones d'occupation irrégulière et des zones non aedificandi.

□ ***Le tissu bâti relativement dense : Le noyau ancien***

Le noyau urbain ancien localisé au centre de la ville, concerne les zones couvertes par les premiers lotissements ou aménagements de la ville intervenus en 1931 pendant la période coloniale et en 1975 après les indépendances. Il regroupe une zone d'habitations, une zone commerciale et la zone administrative. Celle-ci concentre l'essentiel des services administratifs (étatiques et communaux) de la commune : commissariat, gendarmerie, préfecture, perception, SONAPOST, environnement, agriculture, mairie, etc. Quant à la zone commerciale, elle concerne le marché central au secteur 2 (réhabilité en partie en 1999 avec l'ouverture de 120 boutiques) et les abords de la RN7 et de la RR23 le long desquels se trouvent des boutiques de rue, la caisse populaire, les pharmacies, les maquis et restaurants et de nombreux autres commerces informels.

Ce tissu se caractérise par une forme d'occupation plus ou moins régulière et densément bâtie avec un maillage large. Le réseau de voirie est constitué en majorité de voies de petites tailles (entre 10 et 15 m d'emprise) et non aménagées en dehors du tronçon de la RN7. La taille des parcelles varie entre 500 et 600 m². L'habitat y est de type résidentiel avec principalement des logements en matériaux évolutifs mais on note une faible desserte en VRD.

□ ***Le tissu faiblement bâti***

Les lotissements de 1990-93, 1999 et 2004 ont donné une structuration au noyau urbain dans sa partie sud qu'on peut subdiviser en zone d'activités diverses très densifiées situées aux secteurs 5 et 6 tout autour de la douane et de la chambre de commerce et une zone d'habitations. Le tissu urbain y est en cours de densification suite à l'installation des migrants. On y distingue un habitat de type résidentiel avec des logements pour une grande part en matériaux semi-définitifs mais faiblement desservis en voirie et réseaux divers. Les activités diverses concernent le petit commerce, la restauration, les maquis et bars, les hôtels, les auberges, etc.

Le réseau de voirie est peu dégagé malgré le lotissement de la zone. Il est constitué en majorité de voies de petite taille (6 m d'emprise) et quelques voies de grande taille (entre 20 et 30 m d'emprise) non aménagées assurant les flux importants. La taille moyenne des parcelles est comprise entre 400 et 600 m².

□ ***Le tissu aggloméré à occupation irrégulière***

L'habitat spontané concerne les zones non loties situées à la périphérie des secteurs aménagés. Il se développe dans tous les secteurs mais se concentre particulièrement dans les secteurs 1, 3 et 5, dont les plus célèbres sont Tabou et Hong-kong du Faso.

Les habitations sont constituées par des bâtiments de fortune variant entre 9m² et 20m² construits en banco avec quelques-unes en parpaings ou associant le parpaing et le banco.

Le réseau de voirie y est réduit à des pistes d'accès souvent impraticables par les véhicules. On y note une absence de réseau d'adduction en eau potable et d'électricité.

Ce tissu se caractérise par une forme d'occupation irrégulière et très compacte et dense.

□ ***La zone non aedificandi***

Il s'agit de toutes les zones impropres ou incompatibles à la construction en raison des risques naturelles ou anthropiques qu'elles peuvent engendrer. Dans le noyau urbain, cette zone couvre 4 504 ha et concerne particulièrement les deux bras du cours d'eau qui tenaille la ville dans sa partie Nord-est, les ravins qui traversent toute la ville, les abords du plan d'eau et des bas-fonds (rizières aux secteurs 3, 5, 6, 7, 8), les forêts classées (secteur 5 et 3), les lieux d'emprunts.

Planche photographique 4: Zone non constructible aux abords du plan d'eau du secteur 8



Source : Image satellitaire, SOJO, réalisation : STONEX/AIRBUS, 2017

Ces espaces sont non propices aux constructions du fait de leur caractère inondable et du type de sol rencontré (sols hydromorphes, argileux et humides) ou pour des besoins de protection de l'environnement (cas des forêts classées).

□ **Le tissu aggloméré du milieu rural**

Le milieu rural est généralement caractérisé par trois niveaux bien distincts : la zone d'habitation, la zone d'exploitation et la zone de conservation. Le tissu aggloméré se caractérise par une occupation de l'espace organisée selon le modèle concessionnaire qui abrite généralement des familles générationnelles de même lignage. Les constructions y sont pour la plupart en matériaux précaires (banco amélioré, parpaings). On y note aussi une insuffisance et une précarité des voies de desserte, des ouvrages d'adduction d'eau potable et d'assainissement et autres services sociaux de base.

Dans ce type de tissu aggloméré, les populations pratiquent des activités telles que l'agriculture, l'élevage, l'apiculture sur les espaces environnants non habités.

CHAPITRE IV : ASPECTS ECONOMIQUES

Les aspects économiques concernent les secteurs de production, les secteurs de soutien à la production.

L'économie de la commune urbaine de Niangoloko est essentiellement basée sur les productions locales (brutes) et les produits importés. Il existe une diversité de spéculations qui sont commercialisées dans les marchés inter-reliés par des axes routiers bitumés et non bitumés.

4.1. SECTEURS DE PRODUCTION

4.1.1. L'agriculture, l'arboriculture et le maraîchage

Dans la province de la Comoé, l'activité agricole constitue la première source de revenus pour la majorité des habitants. Dans la commune de Niangoloko, environ 85% des ménages vivent de l'activité agricole soit directement à travers la production, soit indirectement à travers la commercialisation. Cela est rendu possible grâce aux énormes potentialités agricoles du milieu, les systèmes et moyens de production utilisés par les acteurs.

4.1.1.1. *L'agriculture : Systèmes, spéculations et moyens de production*

A l'instar des autres communes de la région des Cascades, le système agricole extensif est le plus pratiqué dans la commune de Niangoloko. L'intensification agricole peine à prendre forme.

Les populations s'intéressent plus aux cultures vivrières et de rente comme le coton. Les produits céréaliers comme le maïs, le riz, le sorgho et le mil et les tubercules (igname, manioc, patate) sont les plus cultivés même si les superficies emblavées qui leur sont consacrées sont très infimes comparées aux potentiels de terres arables disponibles.

En termes d'accès à la ressource foncière, la femme reste marginalisée. Elle a un droit d'usage qui lui est conféré soit par le lien de parenté, soit par le lien de lignage. Cependant, elle jouit rarement ou jamais d'un droit de propriété. Selon les autorités coutumières, la femme a plutôt accès aux terres de bas-fond pour la culture du riz.

Quant aux moyens de production, ils sont essentiellement constitués dans la majorité des cas d'outils archaïques tels la daba, la houe, la machette. L'outillage semi-moderne (charrues asine et bovine, tracteurs) est promu mais en nombre insuffisant et inaccessible à tous.

Les acteurs du secteur travaillent soit en cellules familiales, soit en groupements, soit en unions.

Ils sont appuyés par 03 agents dont 01 Chef de Zone d'Appui Technique (ZAT) et 02 Chefs d'Unité d'Appui Technique (UAT).

4.1.1.2. Les productions céréalières et de rente

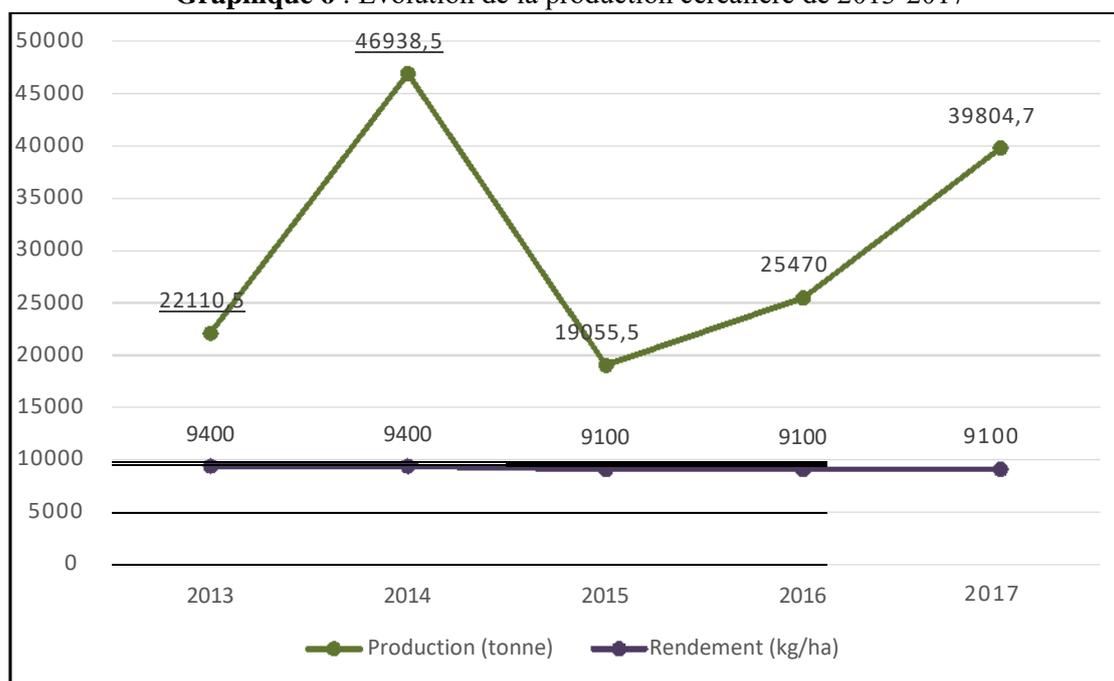
Grâce aux conditions climatiques et pédologiques propices, les agriculteurs de la commune produisent une diversité de spéculations comme énoncé plus haut. On a d'une part les productions céréalières et d'autre part, les productions de rente.

□ *Les productions céréalières*

La production céréalière des cinq dernières années a évolué en dents de scie et ce en fonction de la pluviométrie et d'autres aléas tels que les ravages causés par les chenilles légionnaires et d'autres insectes. De 2013 à 2017, la production céréalière s'élève à 153 379,2 tonnes. Durant la campagne 2016-2017, la production céréalière a donné les résultats suivants : le maïs (30570 tonnes), le riz de bas-fond (5559 tonnes), le riz pluvial (2213,3tonnes), le sorgho (1425 tonnes) et le mil (37,8

tonnes). Le graphique suivant permet de mieux cerner l'évolution des différentes productions céréalières entre 2013 et 2017.

Graphique 6 : Evolution de la production céréalière de 2013-2017



Source : ZAT Niangoloko, 2017

Le graphique indique que les rendements dans la production céréalière ont sensiblement baissé en passant de 9 400kg/ha entre 2013 et 2014 à 9 100kg/ha entre 2015 et 2017. Quant à la production céréalière totale annuelle, elle présente une évolution irrégulière sur la période considérée. Elle culmine en 2014 à 46.938,5t mais atteint son niveau le plus bas en 2015 avec 19.055,5 t avant de connaître une augmentation en 2016 et 2017.

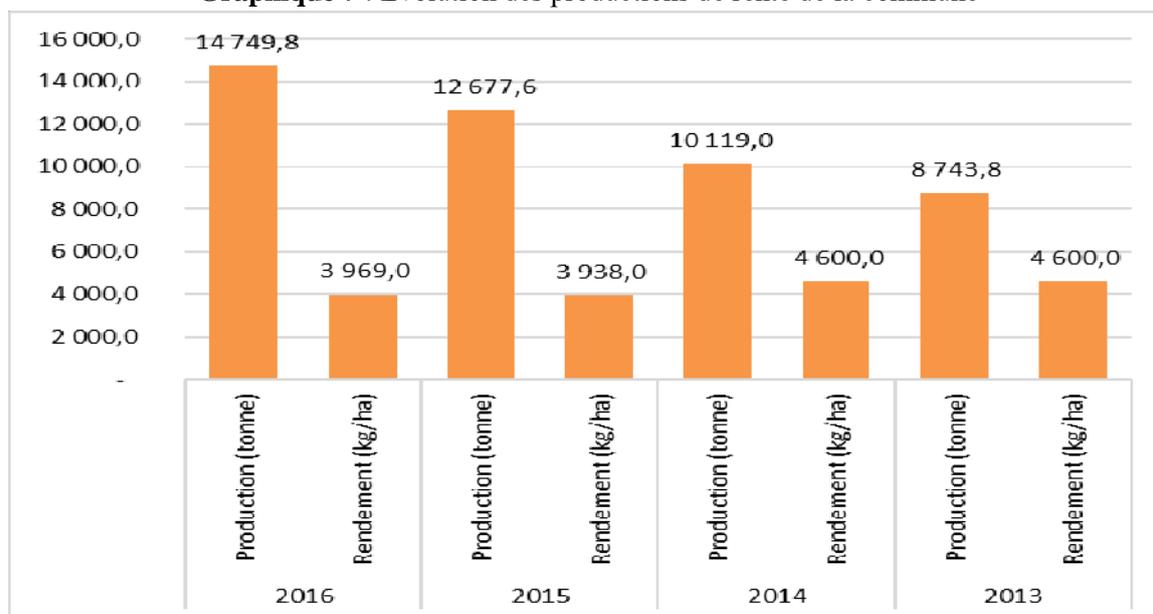
□ **Les productions de rente**

Les cultures de rente occupent également une place importante dans l'agriculture au niveau de la commune de Niangoloko tout comme au niveau régional. Au premier rang se trouve le coton suivi du sésame, de l'arachide, du niébé, du soja et de l'anacarde.

Le coton a toujours été le moteur de développement socio-économique des cellules familiales, des villages, des communes et partant de tout le Burkina Faso. Mieux, il se confirme comme étant la principale source de revenu monétaire du monde rural. De ce point de vue, l'expansion de la culture cotonnière contribue sans conteste à réduire la pauvreté et à générer des emplois dans notre pays car le coton constitue 35% du PIB. Toutefois, la production de cette spéculation connaît un recul ces dernières années à cause de la baisse de son prix d'achat par la SOFITEX, les ravages des éléphants et la qualité des graines reçues par les paysans.

L'évolution de la production de rente entre 2013 et 2016 se présente comme suit.

Graphique 7 : Evolution des productions de rente de la commune



Source : Données ZAT Niangoloko, 2017

La production de rente connaît une croissance annuelle de 2013 à 2016 en passant de 8 743,8t à 14 749,8t en 2016. On constate que les rendements sont relativement stables. Ils sont passés de 4 600kg/ha en 2013 et 2014 à 3 969kg/ha en 2016.

Outre les productions céréalières et de rente, on note la pratique du maraîchage dans la commune. Il se pratique généralement en saison sèche autour des plans d'eau et dans quelques bas-fonds. Les parcelles individuelles (ou familiales) y sont de petite taille variant entre 150 et 400 m². Les spéculations les plus cultivées sont l'oignon, le chou, la tomate, l'aubergine, la laitue, les carottes. La plupart de ces produits sont destinés au marché local de Niangoloko. Les modes d'exploitation sont assez rudimentaires (daba, houe, repiquage et arrosage manuel). Seuls quelques exploitants privilégiés disposent de moto pompe. L'activité est, somme toute, assez lucrative et rapporte des revenus intéressants aux maraîchers

En somme, les productions céréalières et de rente couvrent les besoins surtout alimentaires des populations de la commune. Mieux, on note un petit surplus qui transite par les marchés de la commune et qui s'écoule hors du territoire communal voire de la région des Cascades. Toutefois, il n'en demeure pas moins que le secteur agricole connaît des difficultés malgré les conditions climatiques et pédologiques favorables. Les contraintes majeures sont le faible niveau d'équipement des exploitants de la commune qui sont à peu près dans le même état que celles de toute la région. En plus du faible niveau d'équipement des producteurs, les autres contraintes sont :

- les dégâts causés par les animaux (bœufs et surtout les éléphants ces dernières années) ;
- la réduction des superficies emblavées due à la pression anthropique et à la baisse du prix d'achat du coton comparé au coût d'acquisition des intrants et de l'ampleur des travaux ;
- l'insécurité foncière due à la spéculation foncière ;
- les conflits avec éleveurs qui laissent divaguer les animaux dans les champs ;
- l'ensablement des cours d'eau ;
- l'insuffisance et la dotation tardive des engrais de qualité ;
- le faible appui technique dû à l'effectif très réduit des agents techniques ;

- la faible utilisation de la fumure organique due à l'insuffisance de vulgarisation des fosses fumières ;
- le manque de cadre de promotion et de vulgarisation des produits agricoles (unité communale de transformation, foire, symposium), etc.

D'une manière générale, la production agricole de la commune urbaine de Niangoloko arrive à couvrir les besoins alimentaires des populations. Elle est l'un des greniers du pays au regard de l'excédent de la production qui se dégage chaque année. Aussi, la situation géographique de la ville (carrefour) constitue un avantage certain pour la production et la commercialisation des différentes spéculations. Au regard donc de l'importance de l'activité agricole dans la commune, l'autorité communale et ses partenaires devraient accompagner les acteurs sur les plans technique, matériel voire financier afin qu'ils puissent améliorer leurs pratiques culturales en recourant à des équipements innovants surtout pour le traitement phytosanitaire et le maraîchage.

C- L'arboriculture

Elle est beaucoup axée sur les espèces fruitières. En effet, elle concerne surtout les vergers de manguiers, d'orangers, d'anacardiens, de goyaviers, de bananiers, de papayers, d'avocatiens et de palmiers à huile. Il existe très peu de plantations à vocation commerciale (scierie) dans la commune.

Même si l'arboriculture n'occupe pas de très grandes superficies, les productions demeurent très satisfaisantes compte tenu de la fertilité des sols et de la pluviométrie très acceptable dans la zone. Les activités de production fruitière constituent par conséquent une importante source de revenus pour les paysans.

D- Le maraîchage

C'est une activité qui est très peu pratiquée dans la commune malgré le potentiel de la ressource en eau et la disponibilité des terres de bas-fonds. Il est pratiqué particulièrement en période sèche aux abords des retenues d'eau pérennes notamment le plans d'eau de Niangoloko, de Dangouindougou, de Koutoura et de Timperba.

C'est une activité qui contribue à combler le manque à gagner en termes de revenus et d'aliments. Les principales spéculations produites sont l'oignon, le chou, la tomate, le piment, le poivron, la laitue et le gombo. Celles-ci sont produites en petite quantité par des personnes solitaires. Les superficies emblavées sont très insignifiantes au regard au potentiel de bas-fonds aménageables. La présence de partenaires dans ce domaine (GIZ/ PIGO, GIZ/ PDA, GIZ/ PROSOL, etc.) devrait être saisie pour développer la culture maraîchère dans la quête de l'autonomisation des acteurs (femmes, jeunes).

4.1.2. L'élevage

L'élevage constitue une activité économique importante pour les habitants de la commune. Il comprend deux niveaux : l'élevage de contemplation et l'élevage d'exploitation. Ces deux types sont respectivement assurés par des personnes amatrices et par une association, 02 unions et plus de 20 groupements agréés d'éleveurs dans la commune. En termes d'appui technique, il existe deux structures étatiques administrées par un effectif de 05 agents qui interviennent dans la commune :

- 01 Poste Vétérinaire situé au secteur 5 ;
- 01 Zone d'Appui Technique en Elevage (ZATE) à Diefoula.

4.1.2.1. Cheptel et système d'élevage

Le système d'élevage pratiqué dans la commune est de type extensif sédentaire. Il concerne surtout les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et la volaille. Le tableau ci-après renseigne sur l'évolution du cheptel ces cinq dernières années.

Tableau 19: Evolution du cheptel par espèce dans la Commune

ANNEE	ESPECES							
	Bovins	Equins	Asins	Porcins	Caprins	Ovins	Volailles	
							Poules	Pintades
2014	79 700	09	330	2 654	12 740	26 560	137 227	47 500
2015	82 200	11	337	2 737	13 271	27 380	141 472	48 900
2016	84 700	13	343	2 822	13 824	28 230	245 839	50 400
2017	87 300	15	350	2 910	14 400	29 100	150 350	52 000
2018	90 000	18	357	3 000	15 000	30 000	155 000	53 560

Source : Service départemental de l'agriculture/Niangoloko, septembre 2018

Comparé au cheptel de la province de la Comoé, on note que la pratique de l'élevage est très importante dans la commune. En 2016 par exemple, l'effectif des bovins représentait 13% de l'effectif de la province (658 247 têtes), les poules, 37,9% (748 328 têtes).

4.1.2.2. Projets et infrastructures d'élevage

Deux principaux projets nationaux interviennent dans le domaine de l'élevage dans la commune. Il s'agit du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA) et du Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel/Burkina Faso (PRAPS-BF).

En termes d'infrastructures de soutien à l'élevage, un inventaire fait en 2017 permet de voir l'existant sur l'ensemble de la commune (confère le tableau suivant).

Tableau 20 : Infrastructures d'élevage de la commune de Niangoloko

Désignation	Localité	Nombre	Etat		
			Bon	Passable	Mauvais
Poste vétérinaire	Niangoloko	01		X	
Zone d'élevage	Niangoloko	01			X
Marché à bétail	Niangoloko	01	X		
Magasin de stockage	Niangoloko	02	X	X	
Parc de vaccination	Niangoloko	01		X	
	Tierkora	02	X		X
	Boko	01	X		
	Toundoura	01			X
Bouli	Tierkora	01		X	
Forage	Niangoloko	01			X
Forage pastoral	Tierkora	01		X	
Zone pastorale	Tierkora	01			X
Aire d'abattage	Niangoloko	01		X	
	Ouangolodougou	01		X	
Aire de pâture	Boko	01	X		
Clinique vétérinaire	Niangoloko	02	X	X	
Total		19			

Source : ZAT Niangoloko; 2017

Il existe donc 19 infrastructures et ouvrages pour appuyer le secteur de l'élevage dans la commune de Niangoloko. Parmi ceux-ci, il y a le marché à bétail qui joue un rôle très capital et stratégique dont le rayonnement va au-delà de la commune de Niangoloko. Il constitue effectivement une zone de transit du bétail vers la Côte d'Ivoire, ce qui a une incidence sur l'économie locale. Cependant, au regard du potentiel en matière de cheptel existant, les infrastructures et ouvrages restent insuffisants et peu équipés. C'est le cas des aires d'abattage qui manquent d'équipement d'hygiène et d'assainissement.

4.1.2.3. Produits de l'élevage et commercialisation

Les produits dérivés de l'élevage sont essentiellement la viande, les cuirs, les peaux, les œufs et le lait. La commercialisation de ces produits dérivés se fait soit sur pied (surtout pour le bétail), soit suite à une transformation, dans les villages, les marchés et vers l'étranger notamment en Côte d'Ivoire. Elle constitue une activité génératrice de revenus pour les exploitants et également une source de recettes pour la commune. En effet, cette activité constituant l'une des principales sources de revenus des populations au niveau communal voire dans la région des Cascades au travers de la vente des produits y issus, des solutions idoines doivent être trouvées pour la rendre plus dynamique vu qu'il existe un marché à bétail. Cependant, elle est confrontée à plusieurs contraintes :

- l'insuffisance de zone pastorale ;
- l'insuffisance d'aire de paturage due à l'occupation hmaine (champ, urbainsation) ;
- l'absence de pistes à bétail et de couloirs d'accès aux points d'eau ;
- l'insuffisance de parcs de vaccination ;
- le faible approvisionnement en SPAI ;
- l'auto-médication des animaux par les éleveurs ;
- la faible organisation des acteurs ;
- les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

4.1.3. La pêche et la chasse

4.1.3.1. La pêche

Avec un potentiel hydrographique assez dense constitué de cours d'eau se rattachant principalement aux bassins des fleuves Comoé (18 000 km²) et Léraba, la pêche demeure une activité peu développée au niveau de la commune. Les principaux cours d'eau dans lesquels se mènent les activités de pêche et de pisciculture sont ceux de Niangoloko, de Koutoura et de Dangouindougou. Ces retenues d'eau regorgent d'une importante variété de ressources halieutiques, offrant la possibilité aux populations riveraines de mener des activités de pêche. Il existe environ 56 espèces (KABRE G. et MAGNINI S. F., 2002) de poissons. Il s'agit des poissons docteur, isidori, hélicoptère, électrique, cheval, des anguilles, des silures, des carpes, des capitaines, des sardines

On note une pratique « amateur » et une autre peu professionnelle (car très peu organisée) de la pêche. Les taxes payées par les membres des différentes associations de pêcheurs varient annuellement entre 2 500 FCFA et 12 500 FCFA par personne, ce qui n'est pas négligeable dans le recouvrement des taxes de la commune.

Ce secteur rencontre cependant des obstacles qui amoindrissent les efforts des pêcheurs. Il s'agit entre autres :

- y' des méthodes archaïques de pêche ;
- y' du manque d'organisation du secteur ;
- y' de la pollution des ressources halieutiques par les activités agricoles (utilisation de pesticides/engrais/insecticides) et les activités d'orpillage (utilisation de cyanure) ;
- y' de l'ensablement et l'enherbement des retenues d'eau.

La résolution de ces difficultés pourra redonner un souffle nouveau au secteur de la pêche qui contribue un tant soit peu à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des populations.

4.1.3.2. La chasse

Compte tenu de la présence d'un couvert végétal très dense (existence de forêts classées et de réserves de faune Comoé-Léraba), les ressources fauniques de la commune de Niangoloko sont très abondantes et diversifiées. Cette abondance des espèces fauniques constitue un potentiel intéressant pour la pratique du tourisme de vision et chasse et pour l'activité économique. La faune pouvant faire l'objet de chasse est essentiellement composée :

- de petits et gros mammifères (lièvre, chacal, guib harnaché, gazelle, phacochère, buffles, hippotrague, bubale, cob defassa, céphalophe, cob de buffon, babouin, singe rouge) ; - d'une faune aviaire assez variée (tourterelles, francolins, pintades sauvages, éperviers, etc.) ;
- de reptiles (varan et diverses espèces de serpents).

Malgré cette diversité, il ressort que des menaces pèsent sur la survie sur le long terme de certaines espèces fauniques. En effet, la très forte pression anthropique due à la persistance du braconnage, aux feux de brousse, au défrichage et au surpâturage, engendre une dégradation de l'habitat des animaux.

Ces activités souvent menées de manière illégale, associée à la dégradation progressive des ressources végétales, entraînent inéluctablement celle des ressources fauniques de la commune. Des mesures de protection et de renforcement des capacités pour la sauvegarde environnementale et des espèces fauniques sont à prendre pour assurer la survie de ces dernières.

4.1.4. L'apiculture

L'apiculture est également pratiquée dans la commune même si elle demeure dans l'ensemble traditionnelle. L'abondance des ressources végétales constitue un facteur très propice à la production mellifère. Deux types de ruches sont généralement utilisés pour la production mellifère. Il s'agit des ruches traditionnelles et les ruches kenyanes.

En termes d'exploitation du produit, la commune ne dispose pas d'unités formelles de transformation du miel en produits dérivés (savon, pommades, etc.). Il existe seulement quelques groupements de femmes qui s'adonnent à cette activité avec cependant des moyens très dérisoires ; ce qui limite la production en grande quantité des produits dérivés du miel.

Par ailleurs, l'essor de la production cotonnière constitue une entrave à l'évolution de l'apiculture. En effet, l'usage abusif des pesticides et autres produits phytosanitaires constitue une entrave grave à la survie des abeilles.

4.1.5. Problématique de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire

L'abondance des ressources naturelles, la pluviométrie acceptable, la qualité et la disponibilité des sols (arables), le développement des techniques et moyens de production, constituent des atouts qui expliquent l'autosuffisance alimentaire dans la commune de Niangoloko.

Les cultures céréalières (maïs, riz, petit mil, arachide, sésame, haricot...), les tubercules (igname, manioc, patate), les cultures maraîchères (légumes) sont les principales bases alimentaires des populations.

En plus des activités de type agricole, les produits de l'élevage constituent une source alimentaire pour les habitants.

L'existence de stocks des années antérieures, la convertibilité de certaines cultures de rente en cultures vivrières et les possibilités d'importation sont autant de stratégies développées par les populations permettant d'assurer la sécurité alimentaire.

Cependant, les actions entreprises pour permettre l'autosuffisance et la sécurité alimentaire restent confrontées à des difficultés. On peut citer entre autres :

- la précarité de l'équipement de la plupart des producteurs ;
- le faible niveau de gestion des stocks agricoles dû à l'insuffisance des magasins de stockage ;
- la faible utilisation de la fumure organique pour accroître les productions agricoles ;
- la faible exploitation des sites maraîchers pour les cultures de contre-saison ;
- l'accès difficile aux intrants agricoles ;
- le manque de réhabilitation de certaines retenues d'eau ;
- la non mise en valeur de la majorité des bas-fonds.

Pour lever les contraintes sus-citées afin de maintenir ou anticiper les crises liées aux changements climatiques, des actions s'alignant sur l'objectif 2 des ODD (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) doivent être entreprises aussi bien par les autorités étatiques et communales que par les populations.

4.2. SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

4.2.1. Les voies de communication et les transports

La voirie de la commune urbaine de Niangoloko est structurée autour de la route nationale n°7 qui offre une certaine dynamique aux flux liés aux transports.

4.2.1.1. Les voies de communication

La commune urbaine de Niangoloko est desservie par deux types de voies de communication :

□ *La voie terrestre* : elle est classée en 3 catégories : la voirie primaire, la voirie secondaire et la voirie tertiaire.

La voirie primaire est composée des axes routiers qui relient la ville de Niangoloko à d'autres villes du Burkina ou des pays voisins. Il s'agit de la RN7 bitumée en 1982 et réhabilitée courant 2017-2018 reliant la Côte d'Ivoire et Banfora (sur environ 60 km), la RD46 reliant Soubakaniédougou, la RR23 reliant Mangodara en passant par Mitiédougou, la RD58 reliant également Mangodara en passant par Yendéré, Timperba et Ouangolodougou. De nombreuses activités commerciales se développent le long de cette voirie primaire.

Seule la RN7 permet une liaison aisée avec les localités installées le long de cette voie. Les autres routes reliant les villages sont la plupart dans un état de dégradation très avancé, donc impraticables surtout en saison pluvieuse, comme l'illustrent les photographies suivantes :

Planche photographique 5: Etat dégradé de la RD58 entre Yendéré et Timperba



Source : Crédits photographiques de K. V. SOMA, visite terrain, Août 2018

Selon la délibération n°2018/RCAS/PCOM/CNGK/SG/DQ, portant kilométrage des villages de la commune de Niangoloko par rapport au chef-lieu (Niangoloko), les distances se présentent comme suit :

Tableau 21 : Distances des villages par rapport au chef-lieu de commune

N°	Localités	Distances (Km)
1	Boko	28
2	Dangouindougou	15
3	Diéfoula	32
4	Folonzo	60
5	Kakoumana	05
6	Kimini	30
7	Koutoura	12
8	Karaborosso	15
9	Mitiéridougou	05
D	Nofesso	26
II	Ouangolodougou	35
Q	Tierkora	35
B	Timperba	25
#	Toundoura	20
5	Yendéré	12

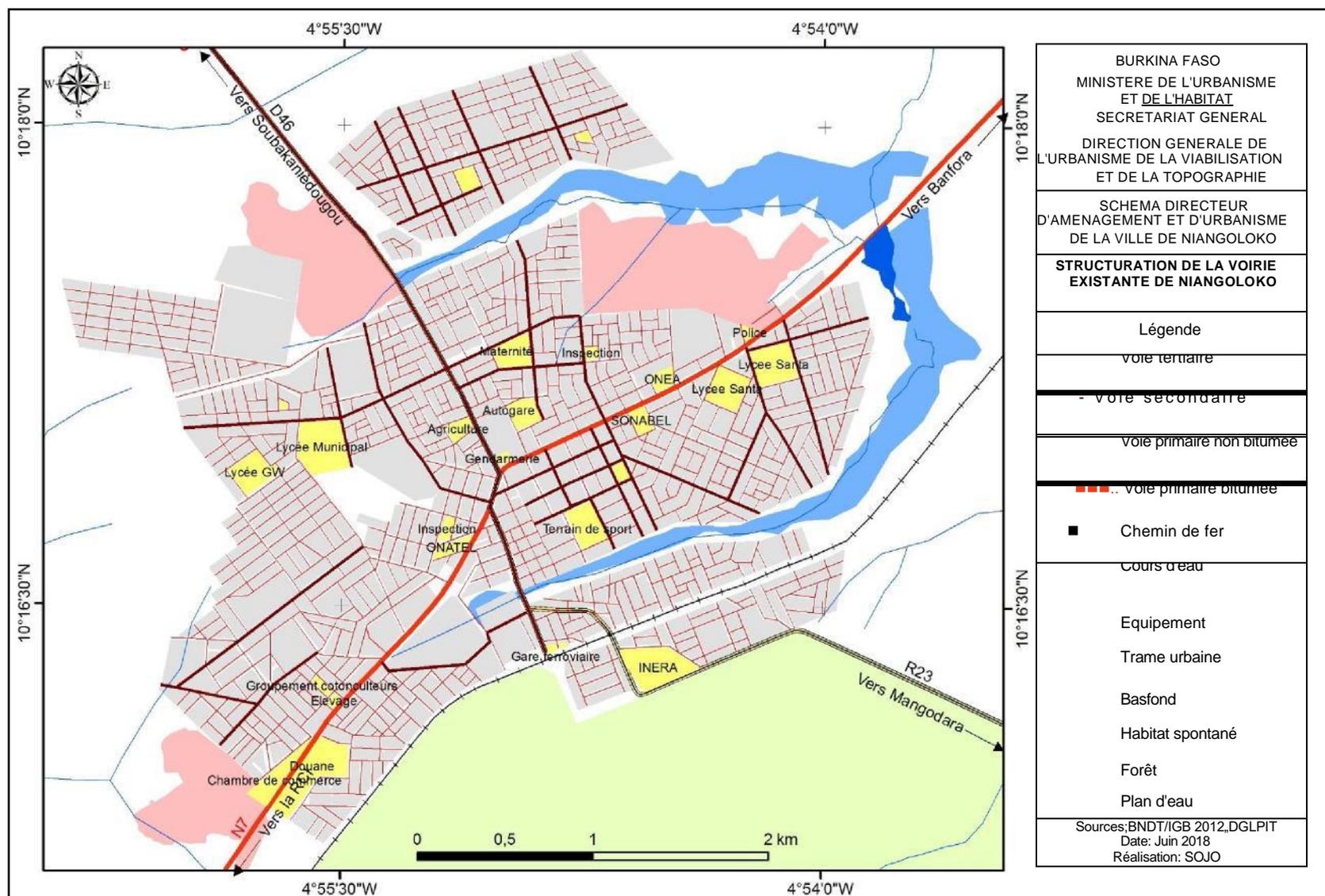
Source : Mairie de Niangoloko, janvier 2019

En moyenne, les localités sont situées à 23,66 km du chef-lieu de la commune, Folonzo étant le village le plus éloigné (60 km) et Kakoumana et Mitiéridougou les plus proches (05 km). Ce maillage géographique (en termes de proximité) autour du chef-lieu de la commune est acceptable. Cependant, la dégradation progressive des voies primaires pose un problème de connexion entre les différentes localités et de la commune avec son hinterland, toute situation qui concourt à plomber les échanges au regard de sa position stratégique comme marché potentiel et de transit.

La voirie secondaire s'appuie sur les voies primaires pour donner un maillage permettant l'accès aux secteurs et aux équipements de superstructure les plus fréquentés (équipements scolaires, sanitaires, marchands, etc.) dans le noyau urbain. Il s'agit entre autres de la voie reliant le Commissariat Central de Police à la gare ferroviaire et au CM ainsi que sa déviation vers l'INERA, de la voie reliant la Mairie Centrale à la Chefferie traditionnelle via le marché central, de la voie reliant la RN7 à l'église catholique au secteur 4. Toutefois, à l'intérieur des secteurs, les voies secondaires se trouvent dans un mauvais état.

La voirie tertiaire ouverte à l'intérieur des secteurs à la faveur des opérations de lotissement se trouve actuellement méconnaissable à telle enseigne qu'on croirait qu'elle n'a jamais été aménagée. Elles sont en très mauvais état et nécessitent une deuxième ouverture et des rechargements en terre battue.

Carte 11 : Voirie du noyau urbain de la commune de Niangoloko



Dans l'ensemble, l'état de la voirie est très mauvais dans la commune de Niangoloko ; toute situation qui nécessite des actions fortes de reprofilage pour rendre les différentes localités accessibles afin de booster l'économie de la commune.

□ *La voie ferroviaire* : la commune est traversée par les rails reliant le Burkina Faso à la Côte d'Ivoire sur un linéaire de 60 km (nord-sud). Adaptée au transport de pondéreux, la voie ferrée constitue un grand atout pour la commune qui abrite une gare ferroviaire construite en 1955 par laquelle transite des produits d'exportation et d'importation. La voie ferroviaire contribue également au désenclavement du pays.

4.2.1.2. Les moyens de transport et les gares

Les moyens de transport en commun sont légions dans la commune. En effet, on compte plusieurs sociétés privées de transport routier qui permettent l'interconnexion avec la commune avec d'autres localités des communes voisines, du pays et de la Côte d'Ivoire. On peut citer entre autres Rakiéta, TSR, STAF. Ces sociétés privées disposent chacune d'une gare « informelle » implantée pour la majorité au centre de la ville le long de la RN7 (secteurs 3 et 4). Par ailleurs, il existe des mini cars communément appelés « Dina » qui assurent la navette du transport des personnes et des marchandises entre Bouaké et Bobo-Dioulasso et entre Niangoloko et les villages.

En termes d'équipement de superstructure dans le domaine du transport, la commune dispose d'une gare routière au secteur 3 construite en 1998 mais celle-ci n'a jamais été fonctionnelle et d'une gare ferroviaire construite depuis 1957 au secteur 6. Le poste de douane au secteur 6 constitue également un parking très usité par les camions et les cars en direction ou de retour de la Côte d'Ivoire. Quant au transport ferroviaire, il connaît un regain depuis la fin de la crise ivoirienne, toute situation qui fait rentrer des ressources économiques pour la commune grâce à la gare ferroviaire de Niangoloko qui a retrouvé une grande animation avec le transport passager et le transport de fret et de bétail. Toutefois, il faut noter la vétusté de ces équipements de superstructure dû au manque de salubrité et d'entretien.

4.2.2. Les unités de transformation

Au niveau de l'industrie, la commune urbaine de Niangoloko ne dispose d'aucune unité industrielle. Les principales unités existant sont de très petite taille et se limitent à une exploitation individuelle, familiale ou associative. Il s'agit entre autres de la boulangerie, de la menuiserie, de la soudure, de la couture, de la fabrication de miel, de la transformation de fruits (séchage de mangue, production de jus), etc. La plupart de ces unités fonctionnent dans l'informel car ne disposant pas d'accompagnement et de moyens suffisants pour moderniser leurs activités.

4.2.3. Le commerce, l'artisanat, les mines et l'énergie

4.2.3.1. Le commerce et les équipements marchands

Dans la commune urbaine de Niangoloko, le commerce se fait des villages vers la ville et vice versa ou entre villages. Les produits commerciaux les plus vendus sont les produits agricoles (céréales, tubercules, fruits et légumes...), les articles divers (produits cosmétiques, cycles) et d'habillement, les produits de l'artisanat, de la pêche et de l'élevage, les produits pétroliers (carburant, gaz), etc. Plus de 70% de la population active exerce le métier de commerçant, ce qui rapporte des ressources énormes à la commune.

Cependant, on note que la commune n'est pas très bien dotée en équipements de commerce bien structurés. Seul le noyau urbain de la commune dispose d'un marché plus ou moins moderne

construit en 1999 au secteur 2 et comptant 120 boutiques et des boutiques de rue aménagées le long du mur de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et au secteur 6 le long de la RN7. En dehors du marché moderne, il existe de nombreux petits marchés dits « marchés de proximité » rayonnant sur un secteur, un village ou un groupe de villages.

Le marché à bétail aménagé en 1997 sur une superficie de 40 ha et comprenant des aires de pâturages, un forage et un parc de vaccination à Diakora, constitue également un joyau économique très important pour la commune et pour le pays. En effet, il sert de pôle de transit du bétail du pays vers la Côte d'Ivoire.

Au total, on note que les équipements marchands ne sont pas suffisamment développés dans la commune. Ceux existant sont dans un état de vétusté avancé et de dépassement en termes de capacités d'accueil. Il y a lieu d'aménager de façon structurelle les différents marchés pour permettre de booster le secteur du commerce de la commune.

4.2.3.2. L'artisanat

Malgré la disponibilité et la diversité des matières premières, l'artisanat reste très peu développé dans la commune urbaine de Niangoloko, comparé à d'autres localités comme Banfora, Toussiana.

Il se présente sous deux formes : traditionnelle et moderne

o L'artisanat traditionnel

Il est très présent mais généralement pratiqué comme activité secondaire surtout par les femmes.

Il concerne les domaines suivants :

- la transformation alimentaire : beurre de karité, soubala de néré, huile d'arachide, pâte d'arachide, attiéké, séchage de mangues, restauration, etc.;
- l'artisanat d'art et utilitaire : teinture, tissage, vannerie, poterie.

o L'artisanat dit moderne

Il concerne les domaines suivants :

- le travail de la forge : cette activité apporte un soutien à l'agriculture à travers la mise à disposition des outils aratoires aux paysans ;
- la soudure, la menuiserie-bois, la mécanique, la maçonnerie, la maroquinerie ;
- les autres services (horlogerie, électronique, lavage blanchissage, coiffure, couture, photographie, etc.).

La sculpture ou menuiserie-bois et la soudure occupent de plus en plus de personnes au regard des besoins croissants exprimés par les populations (surtout les migrants) pour la construction et l'ameublement de leurs logements.

Cependant, ce secteur connaît une insuffisance de qualification des artisans, des difficultés d'accès aux crédits et aux marchés, des difficultés de stockage et de maintien de la qualité des matières premières, des problèmes d'écoulement des produits finis notamment de la vannerie et de la poterie.

4.2.3.3. Les mines et l'énergie

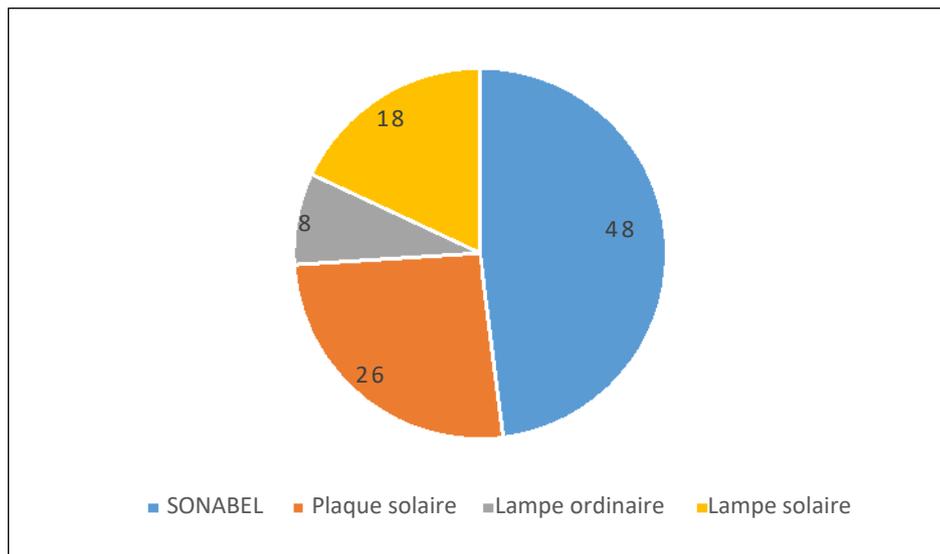
Des investigations au plan national ont relevé que le sous-sol de la commune urbaine de Niangoloko regorge d'un potentiel minier non négligeable (or, manganèse, cuivre...). Toutefois, l'exploitation minière actuelle (surtout de l'or) dans la commune se fait de façon artisanale.

On

compte quelques sites d'orpillage dans la zone de Mitiédougou sur un total de 17 dans la province de la Comoé.

Quant à la production et la distribution de l'électricité, elle est majoritairement gérée par la Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL) en milieu urbain. En effet, seule la ville de Niangoloko est alimentée par la SONABEL. Cependant, il faut noter que la couverture en éclairage public et des secteurs demeure très insuffisante, ce qui oblige les ménages à avoir recours à d'autres sources alternatives, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 8 : Sources d'énergie utilisées par les ménages enquêtés en milieu urbain



Source : SOJO, enquête-ménages, août 2018

On note que seulement 48% des ménages enquêtés utilisent l'énergie provenant de la SONABEL. 28% ont recours aux plaques solaires, 18% aux lampes solaires et 8% utilisent des lampes ordinaires.

En milieu rural, les populations utilisent plus des plaques solaires pour leur besoin d'énergie. Les plateformes multifonctionnelles sont également utilisées. Pour l'énergie de cuisson, il ressort que les populations continuent d'utiliser le bois, ce qui contribue à la dégradation progressive du couvert végétal.

La faible couverture en énergie ne permet pas aux populations d'entreprendre des activités génératrices de revenus ; ce qui plombe davantage l'économie de la commune.

4.2.4. Le tourisme et l'hôtellerie

Au regard des conditions physiques et climatiques très favorables (diversité des paysages, faune et flore abondantes, nombreux points d'eau pérennes, etc.) et de la diversité culturelle (culture, artisanat, us et coutumes, danses, musique, etc.), le potentiel touristique de la commune urbaine de Niangoloko en général est incontestable. Il est inscrit dans le circuit touristique intercommunal (formé par sept communes) de la région des Cascades, l'une des plus attrayantes du Burkina Faso en matière de tourisme. Aussi, de par sa position, la commune profite de cette opportunité pour l'accueil des touristes.

□ *Le tourisme*

Les sites et attraits touristiques (hydriques, lithiques, floristiques, archéologiques...) se rencontrent aussi bien dans le noyau urbain qu'en zone rurale. Le tableau ci-après présente les sites et attraits plus fréquentés.

Tableau 22: Sites et attraits touristiques de la commune de Niangoloko

Villages	Désignation du site/attrait	Etat d'aménagement	Accessibilité
Folonzo	Forêt Comoé-Léraba	Bon	Mauvais
Timperba/Tierkora	Termitières de Timberba/Tiérkora	Bon	Mauvais
Niangoloko secteur 4	Bois sacré Néléoung	Passable	Bon
Niangoloko secteur 4	Mare santa	Passable	Passable
Niangoloko secteur 1	Arbres jumeaux Piépienba	Passable	Passable
Niangoloko secteur 2	Le massa	Passable	Passable
Niangoloko secteur 2	Le tri-pied	Bon	Passable
Niangoloko secteur 2	Le lengéyiri	Bon	Bon
Village Léraba	Pont colonial datant de 1965 sur la rivière Léraba	Bon	Bon
Niangoloko secteur 6	Forêt classée	Bon	Passable
Folonzo	Musée écotouristique de l'AGEREF	Passable	Mauvais
Karaborrosso	Crocodiles sacrés de Karaborrosso	Passable	Mauvais
Koutoura	Baobab sacré de Koutoura	Bon	Passable
Folonzo	Haut-fourneaux de Folonzo	Passable	Passable
Timperba	Colline sacrée	Passable	Mauvais

Source : DRACT, SOJO, Septembre 2018

Les armoiries de la commune constituent également une curiosité touristique. En effet, elles sont représentées par l'un des sites et attraits touristiques majeurs de la commune à savoir la mare sacrée 15à grenouilles dénommée « Santa », une houe et une concession représentant le village. Cet ensemble constitue le symbole de l'identité culturelle de la commune entière et beaucoup plus usité dans la ville, toute chose qui donne l'appellation de « *la cité de Santa* » à la ville de Niangoloko qui signifie en cerma « Eternel ou permanent » (Source : Entretien avec le Chef¹⁶ de Canton, novembre 2018).

En ce qui concerne le tourisme cynégétique, il se pratique généralement entre décembre et mai dans les environs de Diéfoula, Boko, Ouangolodougou, Folonzo qui sont les zones les plus giboyeuses de la commune, à cause de l'abondance des formations végétales et de la ressource en eau.

Le tourisme de vision, quand bien même peu développé, peut se faire au regard du potentiel faunique, floristique et culturel qui existe (confère planche photographique). En effet, les amateurs

¹⁵ La mare est sacrée dans la mesure où elle prédisait toutes les calamités qui allaient se réaliser à travers la grosse grenouille géante qui croassait pour informer les populations des événements.

¹⁶ Le nom Santa, parce que les forces qui gouvernaient cette mare voulaient créer un fleuve intarissable. Les vieux de l'époque ont alors fait des sacrifices pour éviter la construction de la grande retenue d'eau qui, selon eux, allait entraver le mouvement des personnes d'une rive à l'autre, donc une séparation à jamais des familles (Chef de canton, novembre 2018).

peuvent satisfaire leur curiosité à travers le spectacle attrayant qu'offre le monde des animaux sauvages, la flore, les galeries forestières, les peuplements de copaliers, le confluent des deux fleuves Comoé et Léraba situé à environ 50 km de Folonzo et dont les berges sont aménagées par l'AGEREF concessionnaire de la réserve de faune de Folonzo (Comoé-Léraba), la toilette d'hippopotames de Nabouô (situé à environ 28 km de Tierkora, les termitières en forme de chapeaux de paille de Tierkora, l'éco-musée touristique de Folonzo qui dispose d'une auberge (on y trouve d'anciens objets de chasse, de pêche, de culture, des espèces d'oiseaux), le rônier mythique de Ouangolodougou haut d'environ 40 m, la colline de " dampiel tanoungou", ou la colline des chauves-souris (qui servait de refuge pour les habitants de Ouangolodougou pendant les razzias), etc.

Planche photographique 6: Vue de quelques sites touristiques dans la commune de Niangoloko
Les termitières de Tierkora *Le confluent Comoé-Léraba*



L'Eco-musée touristique de Folonzo



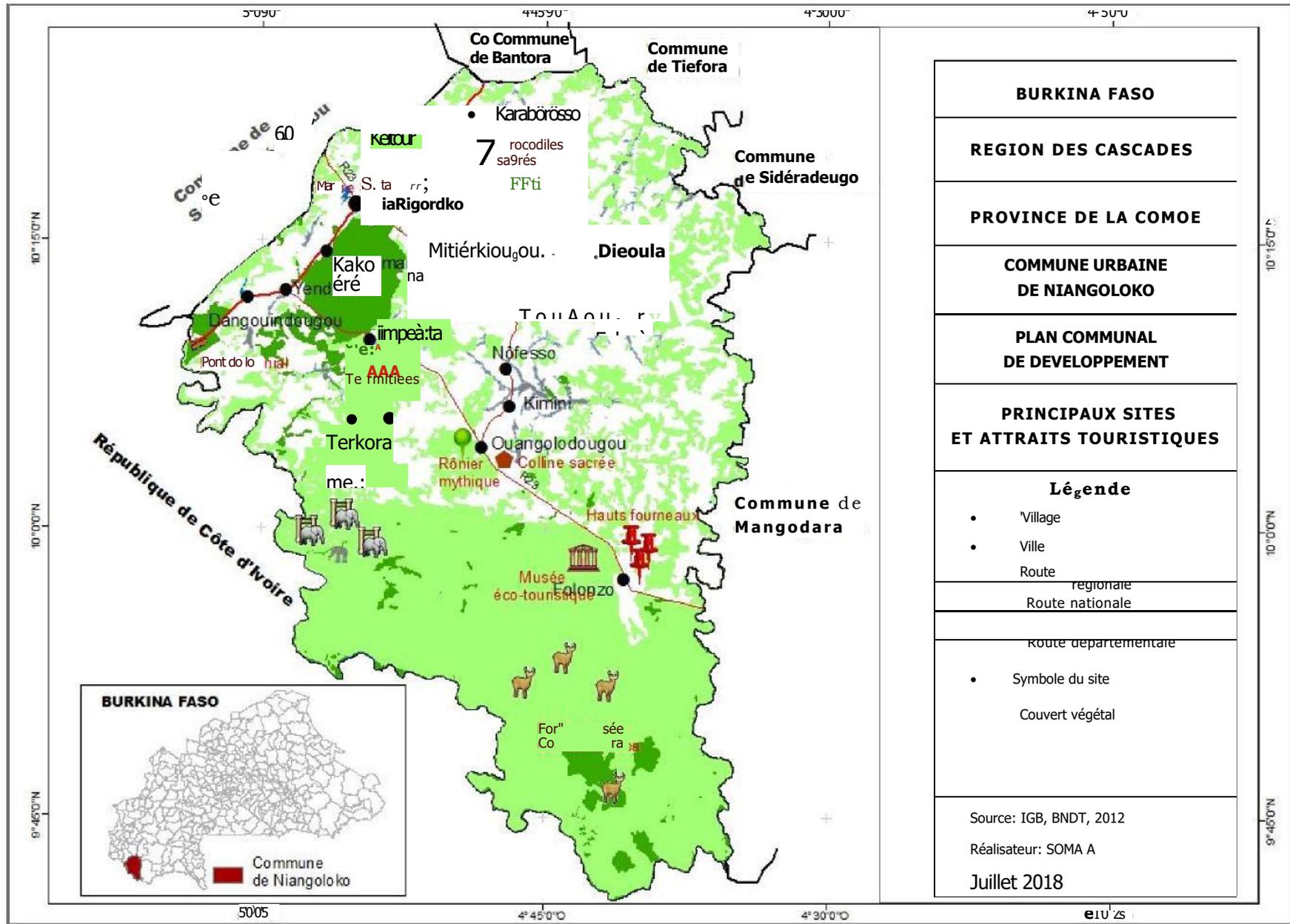
Le rônier mythique de Ouangolodougou



Sources : Crédits photographiques de B. B. HEMA, août 2018

La carte ci-après présente le potentiel touristique de la commune.

Carte 12 : Principaux sites et attraits touristiques de la commune urbaine de Niangoloko



On note que l'exploitation touristique reste très faible dans la commune au regard de ses potentialités (DRCAT., 2018). Les contraintes se déclinent en termes de faiblesses et de menaces.

Au niveau des faiblesses, on peut retenir :

- les difficultés d'accès à certains sites touristiques du fait de l'impraticabilité ou de l'inexistence des voies ;
- l'absence d'aménagement de la quasi-totalité des sites touristiques ;
- l'absence de réceptifs à proximité de certains sites touristiques comme la forêt classée ;
- la qualité « médiocre » des prestations due à une faible organisation et structuration des opérateurs et la précarité des emplois dans le secteur ;
- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et le faible niveau d'encadrement des opérateurs du secteur (absence de guides communaux d'où le recours à un guide professionnel de la région basé à Banfora) ;
- l'absence d'une culture de la pratique du tourisme par les régionaux ;
- l'absence de mesures incitatives fortes favorisant les investissements privés dans le domaine et le manque de promotion et de valorisation des sites touristiques ;
- l'insuffisance organisationnelle des populations des différentes localités pour prendre efficacement le relais de l'action touristique ;
- la très faible durée moyenne de séjour du tourisme dans la commune (1,5 jour) ;

Quant aux menaces, on peut noter :

- la non application des textes règlementaires pour permettre la protection des sites touristiques ;
- la pression foncière sur les sites touristiques ;
- le problème de gestion de certains sites touristiques situés à cheval avec d'autres communes ;
- l'insécurité au plan national et international (Djihadisme, attentats, braquage, etc.) ;
- la disparition progressive de certains lieux touristiques comme la mare Santa.

□ **L'hôtellerie**

La capacité d'accueil et d'hébergement de la commune est acceptable. Celle-ci connaît une dynamique ces dernières années suite à la relance des activités dans la zone douanière et l'organisation des activités culturelles d'envergure régionale. On compte quatre hôtels classés et six auberges pour une capacité d'accueil de 118 chambres dont 28 climatisées.

Tableau 23: Etablissements d'accueil de la commune urbaine de Niangoloko

Hôtels	Chambres climatisées		Chambres ventilées		Dortoirs		Autres	
	Nombre de chambres	Nuitée (FCFA)	Nombre de chambres	Nuitée (FCFA)	Nombre de chambres	Nuitée (FCFA)	Nombre de chambres	Nuitée (FCFA)
Hôtel Somanagre	28	18 000		6 000	00	00	01	40 000
Hôtel Bar le Village	00		14	5 000	00	00	00	00
Hôtel le Routier	00		23	5 000	00	00	00	00

Hôtel le bonheur	00		09	5 000	00	00	00	00
Total	28		46		00			
Auberges	Chambres climatisées		Chambres ventilées		Dortoirs		Autres	
	Nombre de chambres	Nuitée (FCFA)	Nombre de chambres	Nuitée (FCFA)	Nombre de chambres	Nuitée (FCFA)	Nombre de chambres	Nuitée (FCFA)
Auberge Banere	00	00	10	5 000	00	00	00	00
Auberge le Flamboyant	00	00	12	5 000	00	00	00	00
Auberge de Yendere	00	00	9	5 000	00	00	00	00
Auberge Equilibre	00	00	18	5 000	00	00	00	00
Auberge Faso	00	00	5	5 000	00	00	00	00
Total	00		54					
TOTAL ETH	28		90					

Source : DRCAT, SOJO, Septembre 2018

Il existe donc un potentiel non négligeable en matière d'hébergement dans la commune. Ce qui est d'un apport considérable pour l'économie de la commune. En plus, il y a des maquis, des bars-restaurants, des jardins, qui permettent aux populations de se recréer. Cependant, ce secteur nécessite un accompagnement de la part de l'autorité municipale et de l'Etat axé sur la relance du secteur touristique et la délocalisation des activités (ateliers, missions, foires etc. dont la plupart se tiennent à Banfora) dans la ville de Niangoloko.

□ *Les activités culturelles*

La commune urbaine de Niangoloko regorge d'une diversité culturelle très importante. Elle comprend les us et coutumes, la danse, la musique, les manifestations culturelles mixtes et éducatives, etc.

La promotion des activités culturelles connaît un « boom » ces cinq dernières années grâce au dynamisme des promoteurs privés, à l'appui conseil de la Direction Régionale de la Culture, des Arts et du Tourisme (DRCAT), à l'accompagnement de la Mairie et l'engouement des populations.

Les activités culturelles phares dans la commune sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 24: Principales activités culturelles dans la commune de Niangoloko

Dénomination	Contenu	Promoteur	Envergure	Périodicité	Fréquence	Date de création
Niangoloko En Fête (NEF)	Plateaux artistiques; rue marchande, sport traditionnel, conférence débat, excursion touristique	Association pour le Réveil Culturel et Citoyen de Niangoloko (ARC/NGK)	Régionale	Début avril-fin mars	Annuelle	2016
La nuit du Santa	Danse traditionnelle	ARC/NGK	Communale	Ponctuelle	Annuelle	2012
Espace culture scolaire	Conférence, compétition de danse scolaire	ARC/NGK	Communale	Ponctuelle	Annuelle	2010
Festival du balafon Cerma	Animation et danse Cerma	Sœur Marceline SOULAMA	Communale	Ponctuelle	Annuelle	2016
La journée des communautés	Plateau artistique conférence	Mairie de Niangoloko	Communale	Ponctuelle	Annuelle	2014
FESTIGRILL (Festival de grillade)	Foire, grillades	HEMA Ousmane	Communale	Fin février-début mars	Annuelle	2016
FESTIGRIN (Festival de grillade de Niangoloko)	Foire, grillades	TRAORE Aboubacar	Communale	Juin	Annuelle	2017
Concours de danse	Conférence, compétition de danse entre scolaire	Jeunesse pour le Développement Culturel de Niangoloko (JDCN)	Communale	Août	Annuelle	2010
La randonnée de la fraternité	Excursion touristique, conférence, animation artistique	SOULAMA D. Michel	Régionale (commune de Dissin)	Août	Annuelle	2018
Journée de l'Excellence du Santa (JESN)	Récompense des meilleurs élèves et instituteurs aux différents examens (CEP, BEPC, Bac) et des personnes ayant marqué la vie de la commune, conférences-débat	Association Action pour le Développement Local (ADL) Association des femmes institutrices du primaire	Communale	Fin de l'année scolaire Rentrée scolaire	Annuelle	2016

Source : DRACT, SOJO, septembre 2018

La musique et la danse traditionnelle connaissent un véritable regain de promotion également ces dernières années. Elles sont portées par des troupes dans la ville et dans les villages. On peut citer les troupes de Balafon de Tounhoni (secteur 8), du secteur 3, de Mitiédougou, la troupe Nawelkam de Niangoloko, la troupe "Ouattara Bassouleymane" de Ouangolodougou les flutistes du secteur 5, les choristes, etc.

Planche photographique 7: Troupes de danse et de flutistes de la commune



Source : Crédits photo de M. D. SOULAMA, K. HEMA, septembre 2018

En termes d'infrastructures et d'équipements pour l'organisation des différentes manifestations culturelles, on note que la commune n'est pas suffisamment dotée en la matière, comme illustré dans le tableau suivant.

Tableau 25 : Infrastructures d'accueil des manifestations culturelles dans la commune

Dénomination	Promoteur	Etat
Espace de la LONAB	Mariam ILBOUDO	Passable
Maison des jeunes et de la culture de Niangoloko	KONE Kassoum David	Bon mais exigu
CELPAC	Koudiaba Victorien SOMA	Passable

Source : DRCAT, SOJO, septembre 2018

En somme, le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la culture est d'un apport considérable dans la vie socio-économique de la commune grâce à l'organisation annuelle des activités notamment des concerts, des festivals, des concours de danse, des journées promotionnelles et d'excellence, etc., lesquelles placent la commune à l'échiquier des entités culturelles du Burkina Faso (DRCAT, septembre 2018). Le tourisme par exemple contribue au budget communal à travers les taxes et impôts versés, lesquels sont estimés entre un (01) à trois (03) millions par an, notamment dans l'hôtellerie, la restauration et la contribution annuelle de l'AGEREF suite au protocole signé avec la commune, dans le cadre de la gestion de la forêt classée Comoé-Léraba de Folonzo (DRCAT, septembre 2018).

Ce secteur draine beaucoup de visiteurs dans la commune et par voie de conséquence de potentiels consommateurs des produits locaux.

Au regard donc de l'engouement et les retombées socio-économiques que suscitent les manifestations culturelles et touristiques dans la commune, des actions fortes doivent être prises pour accompagner les promoteurs.

4.2.5. Les moyens de communication

Il existe une diversité de moyens de communication dans la commune urbaine de Niangoloko. On peut citer entre autres les médias (presses écrites, audio-visuelles, en ligne), la téléphonie fixe et mobile (ONATEL, Telecel, Orange) les télécommunications et postes (Société Nationale des Postes et Télécommunication, SONAPOST).

Tableau 26 : Moyens de communication dans la commune urbaine de Niangoloko

Nature du réseau	Nombre
Stations radios nationale et internationale (captées)	Diversifiées
Stations radios (locales)	02
Télévisions	Couverture satellitaire
Téléphonie mobile	03
Téléphonie fixe	01
Organes de presse écrite représentés	-
Réseaux sociaux	Diversifiés

Source : SOJO, enquête terrain, Août 2018

Ces différents réseaux de communication notamment les stations radios (dont deux radios locales), qui émettent le plus souvent en langues locales, permettent la sensibilisation et l'information des populations sur la vie de la commune voire au-delà.

4.2.6. Les institutions financières

Malgré sa position de ville frontalière et la présence d'un poste douanier et d'une gare ferroviaire, l'implantation des institutions financières ne connaît pas un réel engouement de la part des opérateurs. Les principales institutions financières présentes dans la ville de Niangoloko sont la caisse populaire, la caisse nationale d'épargne de la SONAPOST, l'agence de la SGBB, le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FARF), des petites agences de transfert d'argent.

Ces structures financières contribuent au développement socio-économique de la commune à plusieurs niveaux : création d'emplois (donc réduction du chômage des jeunes), octroi de crédits (pour les activités génératrices de revenus), facilitation des transactions financières (salaires, impôts, transfert d'argent, etc.), etc.

Cependant, on note un mauvais maillage du système financier de la commune (la plupart des institutions financières sont implantées dans le noyau urbain de Niangoloko), toute situation qui concourt à la méconnaissance de leur existence et compliquerait davantage les conditions d'accès aux crédits pour la majorité des populations analphabètes des villages rattachés.

Des stratégies de marketing devront être développées par l'autorité communale pour attirer les opérateurs à venir s'installer dans la commune au regard de sa position stratégique ; ce qui va créer des emplois pour la jeunesse, des taxes pour la Mairie et une plus-value au tissu urbain de la ville.

CHAPITRE V : GOUVERNANCE LOCALE

La gouvernance locale est l'élément fondamental pour le succès du développement local. Elle couvre une diversité de dimensions regroupées dans l'institutionnel, le règlementaire, les ressources humaines, les ressources financières et matérielles, le partenariat, la concertation, la transparence, la redevabilité, etc.

La commune urbaine de Niangoloko présente des caractéristiques assez variées dans ces différents domaines liés à la gouvernance locale.

5.1. ORGANISATION ET GESTION MUNICIPALE

5.1.1. Composition et fonctionnement de l'administration municipale

Les organes de gestion communale sont :

L'Organe délibérant qui est le Conseil Municipal. Il a pour mission la définition, l'élaboration et l'adoption des grandes orientations de développement de la commune. Il est également chargé du suivi de l'action du Maire et de l'exécution des plans de développement et du budget.

Le Conseil Municipal, élu pour un mandat de cinq (05) ans, est composé de 48 Conseillers municipaux dont deux (02) par secteur et par village en moyenne répartis comme suit par parti politique.

Tableau 27 : Composition du Conseil Municipal de la commune de Niangoloko

Partis politiques	Nombre de Conseillers municipaux	SEXE	
		M	F
Mouvement du Peuple et le Progrès (MPP)	35	34	01
Union pour le Changement et le Progrès (UPC)	05	05	00
Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP)	04	04	00
Nouveau Temps pour la Démocratie (NTD)	04	04	00
TOTAL	48	47	01

Source : Mairie de Niangoloko, septembre 2018

Dans l'ensemble, on note que les femmes ne sont pas du tout représentées dans le Conseil municipal. On ne compte qu'une seule femme du parti majoritaire, le MPP. Aussi, il ressort que la grande majorité des Conseillers municipaux est illettrée ; ce qui rend difficile la prise en charge de leur rôle et de leurs engagements vis-à-vis des populations à la base.

Par ailleurs, l'organe délibérant comprend des **Commissions permanentes** à savoir la Commission des Affaires Générales, Sociales et Culturelles (CAGSC) qui compte 12 membres, la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) avec 12 membres, la Commission Environnement et Développement Local (CEDL) avec également 12 membres et la Commission de l'Aménagement du Territoire et Gestion Foncière (CATGF) qui compte 12 membres statutaires.

En somme, le Conseil Municipal connaît un fonctionnement normal et régulier au rythme d'une session par trimestre avec une participation acceptable des Conseillers municipaux.

L'Organe exécutif (le **Maire**) est élu par l'instance délibérant et il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal. Le Maire est le chef de l'administration communale, l'ordonnateur du budget, l'officier d'état civil et de police judiciaire. Il est aussi le président du Conseil Municipal. Il est secondé par 02 Adjoints.

Les services municipaux

Les services municipaux sont structurés de la manière suivante :

- Le Cabinet du Maire composé de 8 agents ;
- Le Secrétariat Général composé de 2 agents ;
- La Direction des Affaires Financières et du Budget (DAFB) composée de 3 agents ;
- La Direction de la Questure animée par un seul agent ;
- La Direction des Services Techniques Municipaux (DSTM) comptant 7 agents ;
- La Direction des Affaires Foncières et de l'Habitat (DAFH) animée par un seul agent ;
- La Direction des Affaires Administratives (DAA) composée de 5 agents ;
- Le Protocole ;
- Le chargé de Communication.

Les Conseils Villageois de Développement (CVD)

Les CVD constituent l'**Organe consultatif**. Ils sont mis en place par le Conseil Municipal pour donner des avis sur toutes les questions relatives aux actions de développement des villages rattachés à la commune. Les membres participent à la conception, à la coordination et la mise en œuvre du plan de développement de leurs villages respectifs. Aussi, concourent-ils à l'animation des différentes commissions spécifiques mises en place par le Conseil Municipal pour la gestion et la promotion du développement local.

Au niveau de la commune de Niangoloko, la mise en place des CVD se présente comme suit.

Tableau 28: Etat de mise en place des Conseils Villageois de Développement

Localisation	Mis en place (oui/non)	Fonctionnel (oui/non)
Boko	Oui	oui
Dangouindougou	Oui	oui
Diéfoula	Oui	oui
Folonzo	Oui	non
kakoumana	Oui	oui
Karaborosso	Oui	oui
Kimini	Oui	oui
Koutoura	Non	non
Mitiéredougou	Oui	oui
Nofesso	Oui	oui
Ouangolodougou	Oui	oui
Tierkora	Oui	oui
Timperba	Oui	oui
Tondoura	Oui	oui
Yendéré	Oui	non
Total	14	12

Source : Mairie de Niangoloko, septembre 2018

Au total, 14 villages sur 15 ont pu mettre en place leurs CVD mais 02 ne sont pas fonctionnels jusque-là. Il s'agit de Yendéré et Folonzo. Le village de Koutoura est le seul à ne pas disposer d'un

CVD et ce, à cause d'un problème de chefferie qui serait toujours latent ; toute situation qui n'est pas de nature à permettre une cohésion sociale paisible et partant un développement communautaire partagé.

5.1.2. Ressources humaines

L'administration municipale est faiblement dotée en ressources humaines (confère tableau suivant) chargée de la conception et de l'exécution des grandes orientations de la politique communale.

Tableau 29: Répartition des agents permanents par service selon leur catégorie professionnelle

Emploi	Catégorie	Effectif	Affectation (service)
Technicien Supérieur en maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales	B1	01	Direction des Services Techniques Municipaux (DSTM)
Assistant des Affaires Economiques	B1	01	Personne responsable des Marchés/ Régisseur
Agent domanial	B3	01	Direction des Affaires domaniales et foncières
Adjointe Administrative	C1	01	-Cabinet ; -Secrétariat Particulier
Adjointe Administrative	C1	01	Questure
Secrétaire	C1	01	Etat-civil
Agent comptable	C2	01	Direction des Affaires Financières et du Budget (DAFB)
Agent comptable	C3	01	DAFB
Agent d'Etat-civil	C3	02	-Etat-civil ; -Protocole
Agent de Bureau	C3	01	DSTM
Brigadier de Police Municipale	D1	04	Police Municipale
Agent de bureau	D3	01	Secrétariat Général
Secrétaire Dactylographe	D3	01	Etat-civil
Chauffeur	D3	01	DSTM
Agent de bureau	E3	01	Etat-civil
Chauffeur	E1	01	DSTM
Manœuvre	E2	03	DSTM
Garde meuble	E3	01	Résidence du Maire
TOTAL		24	

Source : Mairie de Niangoloko, septembre 2018

Les agents de la Mairie mis à la disposition d'autres structures sont présentés dans le tableau.

Tableau 30: Agents de la Mairie mis à la disposition affectés à d'autres structures

Services d'affectation	Catégorie	Effectif
Lycée municipal	D	01
Service des impôts	C	01
Perception	D	01
Contrôle financier (Banfora)	D	01
Haut-Commissariat (Banfora)	E	01
Garderie	C	01
TOTAL		06

Source : Mairie de Niangoloko, septembre 2018

Au total, la Mairie a un effectif de 30 agents dont 24 permanents répartis entre les différentes structures techniques et 06 mis à la disposition d'autres structures. En plus du Maire et ses deux adjoints, du Secrétaire Général (Administrateur civil), d'un caissier chargé des amendes de la police municipale, la Mairie a un effectif global de 35 personnes. Il n'existe pas d'agents contractuels travaillant pour la Mairie.

Dans l'ensemble, on note que la Mairie dispose seulement de 03 agents permanents de catégorie B et 7 agents de catégorie C. Il n'y a pas d'agents de catégorie A. Toutefois, le dévouement des agents par rapport à l'accomplissement de leurs tâches est réel et perceptible. Cependant, l'insuffisance de formation et la précarité des moyens matériels et financiers réduit leur efficacité dans la réalisation des actions. Une telle situation pose la nécessité de renforcement de capacités des agents pour mieux prendre en charge les missions qui leur sont assignées et ce, au profit des populations.

5.1.3. Ressources matérielles

Grâce au soutien des partenaires au niveau local et national, les ressources matérielles de la commune ont connu une nette amélioration ces dernières années. Ce matériel a été acquis grâce à la coopération décentralisée (29,63% du matériel), aux programmes PRPC et bonne gouvernance (40,74%) et sur fonds propres (29,63% du matériel). Ces soutiens essentiellement orientés vers le matériel de bureau et la logistique ont contribué à relever le niveau d'équipement des différents services. Le tableau ci-dessous présente la situation des ressources matérielles de l'administration communale.

Tableau 31 : Etat du matériel de la Mairie de Niangoloko

Désignation	Quantité	Année d'acquisition	Etat actuel
Ordinateurs de bureau	12		Bon
Ordinateurs portables	22		Bon
Photocopieurs	05	2013 (2) ; 2015 (1) ; 2017 (2)	Passable
Imprimantes (noir blanc)	13	2013 (10) ; 2014 (3)	Bon
Imprimantes couleur	01	2017	
Scanner	01	2013	
Vidéo projecteur	00		
Tablettes	00		
GPS	00		
Véhicules de service	03	2016 (1)	Passable
Camions benne	02	1995 et 2016	Bon et passable
Motocyclettes	15	2013 ; 2014 ; 2015 ; 2016	Passable
Vélos	-		-
Tricycles	01	2018	Bon

Source : Mairie de Niangoloko, Service de la comptabilité, septembre 2018

En termes de matériels de bureau et de moyens logistiques, il ressort que la Mairie est suffisamment dotée comparé à l'effectif de son personnel. Toutefois, l'ensemble de l'équipement est dans un état passable. Au niveau des moyens logistiques, on note que la Mairie ne dispose pas de machines (niveleuses, pelleteuses, etc.) ; ce qui devrait lui permettre d'être autonome et d'entreprendre des travaux de reprofilage de la voirie endommagée et d'autres travaux d'intérêt communs.

5.1.4. Budget et ressources financières

L'analyse des finances locales vise à apprécier la santé financière de la commune, les possibilités d'amélioration des performances financières afin de financer le développement local. Elle permet d'apprécier également la capacité de la commune à assurer des services publics de qualité, conformes aux exigences des citoyens.

5.1.4.1. Recouvrement des recettes et dépenses budgétaires

Le budget de la commune de Niangoloko est organisé en section de fonctionnement et en section d'investissement comprenant chacune une partie recettes et une partie dépenses comme illustré dans les tableaux qui suivent.

En termes de recouvrement, les recettes prévisionnelles et de recouvrement évoluent en de scie entre 2015 et 2018. En effet, on note un taux de recouvrement de 75,5% en 2015 et 62,96% en 2016 soit une baisse de 12,54% sur la période 2015-2016. Par contre, on note un taux de recouvrement de 117,42% en 2017 soit une hausse de 51,54% sur la période 2016-2017.

Tableau 32 : Recouvrement des recettes par rapport aux prévisions 2015-2017

SECTIONS	Chapitre	Libellé	Prévisions		Recouvrements		Prévisions		Recouvrements	
			2015	2016	2015	2016	2017	2018	2017	2018
SECTION FONCTIONNEMENT	70	Produit de l'exploitation	6 925 000	8 602 000	8 391 000	10 123 500	10 600 000	11 200 000	11 621 400	PM
	71	Produits domaniaux	35 140 600	38 098 164	31 415 450	29 191 550	35 370 000	40 177 686	30 477 251	PM
	73	Recouvrements et participations	57 530 621	49 952 617	63 695 749	45 153 250	151 162 710	159 873 216	156 134 593	PM
	74	Produit divers	22 750 000	90 452 000	31 336 234	93 225 890	133 478 000	106 650 000	171 359 030	PM
	75	Impôts et taxes, contributions directes	20 805 836	21 550 000	20 316 475	22 559 675	21 930 000	23 700 000	20 399 587	PM
	76	Impôts et taxes indirectes	12 700 000	12 188 000	14 241 299	16 622 927	13 180 000	12 180 000	11 903 521	PM
	TOTAL Recettes Fonctionnements		155 852 057	220 842 781	117 664 282	139 040 367	182 028 000	159 007 686	213 739 802	
	11	Réserve	43 196 514	79 881 070	21 140 092	34 345 280	91 946 081	38 791 537	86 970 999	PM
SECTION INVESTISSEMENT	14	Participation à des travaux d'équipement								PM
	TOTAL Opérations non Affectées									
TOTAL Recettes										

Source : DAFB/Mairie, Octobre 2018

Tableau 33 : Exécution des dépenses par rapport aux prévisions de la commune

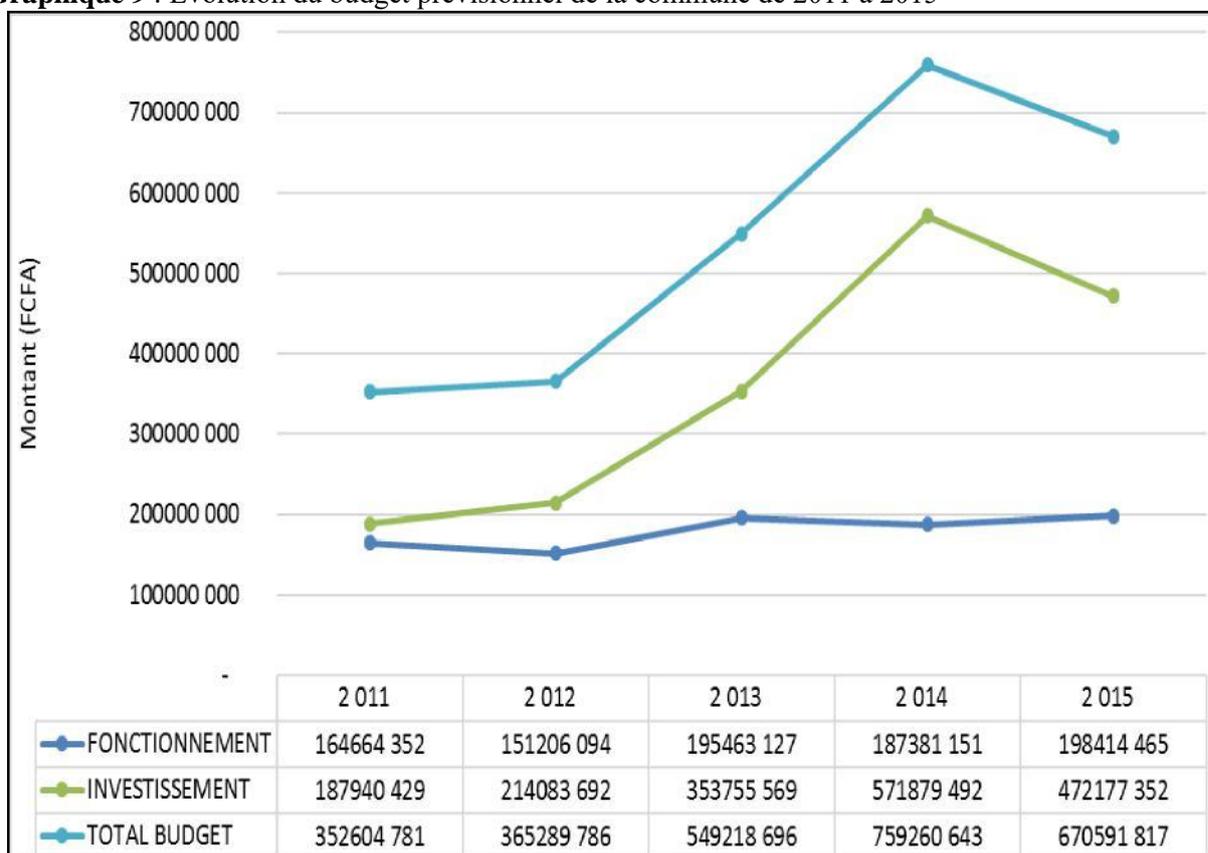
			Prévisions		Exécutions			
SECTIONS	Chapitre	Libellé	2017	2018	2017	2018	Taux d'exécution %	
					Montant	Montant	2017	2018
SECTION FONCTIONNEMENT	60	Denrées et fournitures consommées	157 198 302	147 328 767	155 317 414	-		
	61	Allocations- Subvention	18 309 348	173 507 793	17 198 000	-		
	63	Travaux et services extérieurs	38 241 618	44 394 448	27 579 586	-		
	64	Participation et contingent au service de tiers	12 940 000	8 440 000	11 939 000	-		
	65	Frais de personnel	64 993 383	126 848 304	55 131 946	-		
	66	Frais de gestion général et de transport	28 338 537	34 369 049	23 288 200	-		
	67	Frais financiers	7 024 000	6 036 000	6 550 000	-		
	83	Excédent ordinaire capitalisé	91 946 081	38 791 537	86 970 999	-		
SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL Dépenses Fonctionnement					-		
	21	Immobilisations Corporelles et incorporelles	31 901 197	42 259 796	27 428 930			
	23	Immobilisation en cours	222 061 719	110 784 561	140 944 546			
		Autres						
	TOTAL Opérations non Affectées							
	TOTAL Dépense							

Source : DAFB/Mairie, Octobre 2018

5.1.4.2. Analyse de la structure budgétaire

Les dépenses et recettes globales sont constituées par la somme entre les recettes de fonctionnement (titres émis) et les recettes d'investissement (titres émis) et la somme entre les dépenses de fonctionnement (mandats émis) et d'investissement (mandats émis). Comme on peut le constater au niveau du graphique, les évolutions des recettes et des dépenses entre 2011 et 2015 sont erratiques.

Graphique 9 : Evolution du budget prévisionnel de la commune de 2011 à 2015



Source : SOJO, SDAU, 2017

□ **Section fonctionnement**

La section fonctionnement comprend les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.

□ *Les recettes de fonctionnement*

Les différents chapitres des recettes de fonctionnement sont :

- les produits domaniaux ;
- les produits financiers ;
- les recouvrements, participations, dotations ;
- les produits divers ;
- les impôts, taxes et contributions directes ;
- les impôts et taxes indirects ;
- les travaux d'équipement en régie et réduction de charge ;

- les produits exceptionnels.

L'évolution des recettes de fonctionnement est erratique avec une moyenne de 139,64 millions entre 2012 et 2016. Cela indique que l'assiette n'est pas bien maîtrisée.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Les taux de réalisation des recettes et dépenses de fonctionnement varient respectivement de 65 à 107% et de 74 à 83% sur la période de 2011 à 2015.

Tableau 34 : Evolution du taux de réalisation du budget de fonctionnement de 2011 à 2015

Nature	Années	2011	2012	2013	2014	2015
Ressources propres		61 000 000	83 000 000	97 000 000	111 000 000	105 000 000
Subvention de l'Etat		73 000 000	78 000 000	42 000 000	97 000 000	168 000 000
Fonds transférés			88 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
FPDCT		-	-	-	-	-
PACT				41 000 000	22 000 000	
Total des recettes de fonctionnement		65 000 000	83 000 000	79 000 000	97 000 000	107 000 000
Total des dépenses de fonctionnement		75 000 000	76 000 000	74 000 000	75 000 000	83 000 000

Source : SOJO, SDAU, réalisé à partir des données du service de *comptabilité*, 2017

- **Section investissement**

La section investissement comprend également des recettes et des dépenses.

- **Les recettes d'investissement**

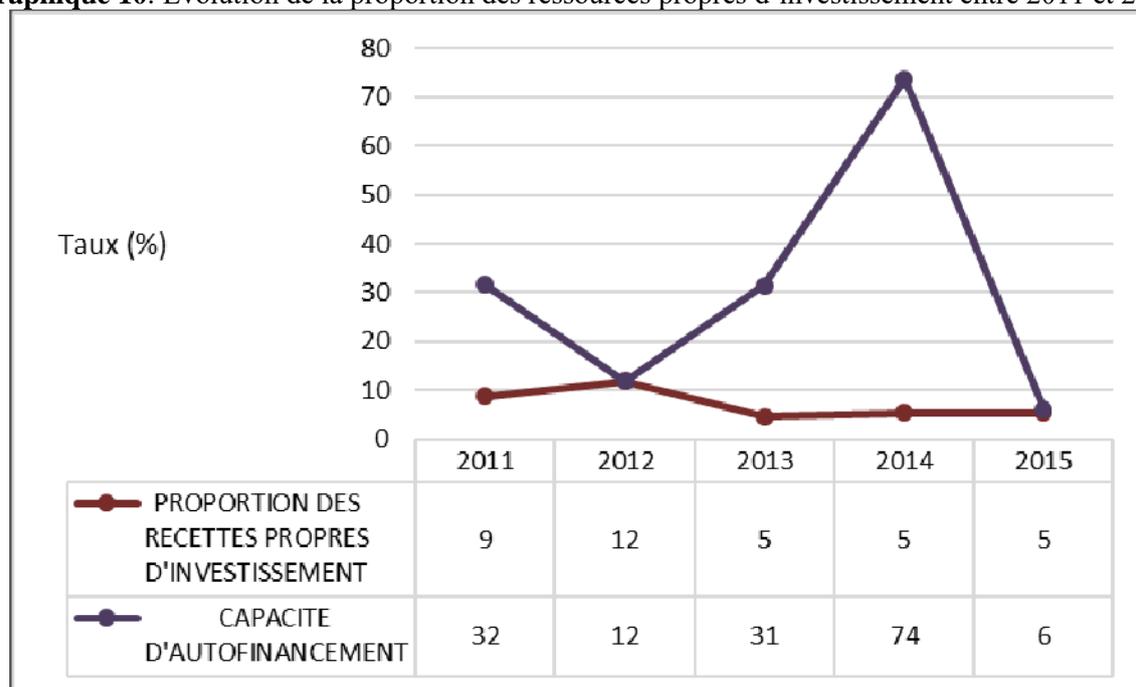
De 2011 à 2015, l'évolution du taux de réalisation des recettes d'investissement est irrégulière. En 2012, le taux de réalisation des recettes d'investissement était le plus bas sur la période considérée en raison d'une mobilisation insuffisante des fonds transférés qui s'élevait à 53%. En 2013, ce taux a atteint son niveau le plus élevé malgré une très faible mobilisation des recettes attendues des PTF (1%) suite à une très forte mobilisation des ressources propres de 3.43%. Cette forte mobilisation des ressources propres s'explique par la sous-estimation autorisée par l'Etat de ces ressources afin de pouvoir équilibrer le budget d'investissement prévisionnel. Globalement, le taux de réalisation des recettes d'investissement de la commune reste insuffisant.

- **Les dépenses d'investissement**

Les taux de réalisation des recettes et dépenses d'investissement ont varié respectivement de 63 à 91% et de 5 à 73% sur la période de 2011 à 2015.

Les taux de réalisation des dépenses d'investissement ont une évolution irrégulière entre 2011 et 2015 et sont relativement faibles. Une analyse de la capacité d'autofinancement des dépenses d'investissement est faite à travers la proportion des ressources propres d'investissement dans les recettes totales d'investissement et dans les dépenses d'investissement.

Graphique 10: Evolution de la proportion des ressources propres d'investissement entre 2011 et 2015



Source : SOJO, SDAU, 2017, réalisé à partir des données du service de la comptabilité, 2017

Les ressources propres d'investissement de la commune ne représentent qu'une faible proportion des ressources d'investissement totales. Cette proportion varie entre 5 et 12% de 2011 à 2015. La capacité de financement des dépenses d'investissement à partir des ressources propres est aussi faible en général. Elle varie entre 6 et 32% excepté en 2014 où elle a atteint 74%.

Pour pallier aux insuffisances, l'Etat à travers son rôle régalién de subsidiarité, appuie la commune en termes de subvention aussi bien pour ses dépenses de fonctionnement que d'investissement, comme illustré dans le tableau qui suit.

Tableau 35 : Part de la subvention de l'Etat dans le budget communal

Section	2016			2017		
	Total recettes (recouvrement)	Subvention	Taux en %	Total recettes (recouvrement)	Subvention	Taux en %
Section Fonctionnement	263 871 166	45 153 250	17,11	457 223 141	156 134 593	34,15
Section investissement	165 484 869	81 801 873	49,43	295 788 824	208 817 825	70,60
Total	429 356 035	126 955 123	29,57	753 011 965	364 952 418	48,47

Source : DAFB/Mairie, Octobre 2018

5.1.4.3. Mobilisation des ressources endogènes et exogènes

La mobilisation des ressources provient de deux sources principales : les ressources propres à la commune (ressources endogènes) et la contribution des partenaires extérieurs (ressources exogènes).

Tableau 35 : Part de la subvention de l'Etat dans le budget communal

L'analyse faite sur la situation économique de la commune ainsi que sur sa gestion financière, révèle qu'il existe des possibilités d'amélioration de sa capacité d'autofinancement au regard du potentiel de l'assiette fiscale existant. Aussi, en se référant aux textes de la décentralisation et relatifs aux transferts de compétences et des ressources aux collectivités territoriales, la commune de Niangoloko peut bien augmenter son potentiel fiscal. Ce sont entre autres :

- Les taxes sur le marché à bétail ;
- Les taxes sur le bétail en transit sur le territoire communal ;
- Les taxes de résidence ;
- Les taxes sur l'utilisation des bornes fontaines ;
- Les taxes sur l'élevage urbain des animaux ;
- Les taxes sur les cabarets ;
- Les taxes sur l'exploitation des produits des carrières (sables, gravier, etc.) ;
- Les taxes de location de l'espace public ;
- Les taxes sur le stationnement du train marchandises dans le territoire communal ;
- Les taxes de vente des récoltes et des fruits et légumes ;
- Les taxes sur le ramassage des ordures ménagères (si un service communal est effectif) ;
- Les taxes sur l'utilisation du cimetière municipal (s'il est construit) ;
- Les taxes sur l'utilisation de la voiture funèbre (si, celle-ci est disponible) ;

Par ailleurs, la création de certaines infrastructures aura une incidence directe sur les recettes fiscales de la commune. On peut citer :

- La construction et la modernisation de l'abattoir ;
- L'ouverture de la gare routière ;
- La construction de la salle de cinéma ou de spectacle ;
- La construction de la zone d'activités diverses ;
- La construction de cimetières ;
- L'aménagement des espaces verts en aires de détente ;
- La radio communale ;
- etc.

En somme, il ressort que l'autorité communale en tant qu'institution devra jouer plus un rôle majeur dans les actions d'investissements structurants au profit des populations que de s'occuper au quotidien du fonctionnement de l'administration communale. Cela voudrait dire qu'il faut plus d'engagement dans la mobilisation des ressources propres (civisme fiscal surtout) et des partenaires pour parvenir à un développement local profitable aux populations dans le court et long termes.

5.2. GESTION FONCIÈRE

Depuis la nouvelle aire de décentralisation entamée en 1995 au Burkina Faso, la problématique du foncier se pose en termes de gestion entre les acteurs des collectivités territoriales. En effet, la terre étant le support essentiel de toute activité humaine, la maîtrise des questions foncières est devenue un préalable pour le développement, d'où l'intérêt d'en traiter dans le cadre du présent PCD,

d'abord par la présentation des modes de gestion en présence dans la commune urbaine de Niangoloko.

5.2.1. Modes de gestion foncière en présence

La gestion foncière locale révèle dans les faits la coexistence de deux systèmes. Un système traditionnel qui repose sur les us et coutumes et l'oralité et un système moderne qui repose sur le droit écrit. Mais, tout compte fait, il n'existe qu'un seul système de gestion du foncier, à savoir celui reposant sur le droit écrit.

5.2.1.1. Système traditionnel de gestion foncière

Le système foncier coutumier fait de la terre un bien communautaire. C'est donc un droit collectif appartenant à un groupe ou à une famille. Toutefois, il existe un chef de terre commis à la gestion du foncier pour ce qui concerne l'accomplissement de rites coutumiers. Il faut préciser que le chef de terre se distingue du chef de village. Toutefois, les deux chefferies sont interdépendantes l'une de l'autre. Il y a à chaque fois, une concertation des deux chefferies dans la prise de décision coutumière pour la gestion de la cité.

Dans le régime foncier coutumier, les transactions portant sur la terre ont un caractère beaucoup plus oral. Autrefois, comme condition d'obtention de la terre, il n'était demandé au requérant que de la cola et une poule. La valeur était symbolique et le don de terre était définitif, sauf à ne pas violer les interdits : plantation d'arbres fruitiers, coupe de certaines espèces végétales (karité, néré, baobab), cession à un tiers sans autorisation préalable.

Aujourd'hui, on remarque que les installations ne sont plus, ni gratuites, ni définitives contrairement à une époque où les nouveaux venus étaient accueillis sans contrepartie matérielle. Il est même admis maintenant de vendre la terre, ce qui est courant sur toute l'étendue du territoire communal avec surtout le retour massif des rapatriés de la Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne la femme, qu'elle soit seule ou en groupement, elle n'a pas accès directement à la terre. Elle peut bénéficier ou hériter uniquement des terres de bas-fonds pour la riziculture.

Comme faiblesses du régime foncier coutumier dans la commune de Niangoloko, il faut reconnaître qu'il n'est pas adapté pour la sécurisation foncière au profit des acteurs. Sans des documents juridiques et une délimitation, donc de preuves de droits des acteurs (autochtones dits propriétaires terriens et les acquéreurs) sont effectivement exposés à l'expropriation sans aucune forme de mesures compensatoires. Baignant dans l'oralité, les droits tirés de ce régime sont donc exposés constamment à une remise en cause car l'écoulement du temps rend la preuve difficile.

5.2.1.2. Système moderne de gestion foncière

Contrairement au système traditionnel, le système moderne est basé sur l'écrit et admet la propriété privée c'est-à-dire l'appropriation individuelle de la terre. Il repose essentiellement sur un ensemble de lois et de principes.

Aux premières lueurs de l'indépendance deux (02) lois en la matière ont été adoptées :

- la loi n°77-60/AN du 12 Juillet 1960 portant réglementation des terres du domaine privé de la Haute-Volta ;
- la loi n°29-63 du 24 Juillet 1963 autorisant le gouvernement à réserver pour l'Etat une part des terres faisant l'objet d'aménagements et à déclarer comme bien de l'Etat les terres peu peuplées

ou éloignées des agglomérations. C'est le premier texte après les indépendances qui porte sur la sécurisation foncière des grands aménagements sur les terres rurales de Haute-Volta.

Les différents régimes politiques qui se sont succédés n'y ont pas apporté de changements majeurs jusqu'à l'avènement de la Révolution Démocratique et Populaire (RDP) en 1983. Avec le Conseil national de la révolution (CNR), la loi portant réorganisation Agricole et Foncière (RAF) vit le jour avec l'ordonnance N°84-050/CNR/PRES du 04 Août 1984. Ses objectifs principaux étaient :

- d'une part, la refonte du statut de la terre c'est-à-dire unifier le régime foncier en mettant fin au dualisme droit écrit et droit traditionnel afin de créer un seul bloc foncier ;
- d'une autre part, utiliser la terre comme un instrument de développement économique et social en fournissant le logement au peuple et en œuvrant pour l'autosuffisance alimentaire avec un contrôle absolu de la terre par l'Etat.

Cependant, face aux difficultés d'application et pour tenir compte de l'évolution, la RAF a été relue en 1991, en 1996 et en 2012. Les principales références actuelles de la politique foncière et domaniale sont :

- la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso. Cette loi a connu des amendements dont l'un a institué une quatrième commission permanente au sein des exécutifs communaux et consacrée aux questions foncières ;
 - le décret n°2007-610/PRES/PM/MAHRH du 04 Octobre 2007 portant Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR). L'un des objectifs de la PNSFMR est de contribuer à l'amélioration de la prévention et du règlement des conflits liés au foncier et à la gestion des ressources naturelles ;
 - la loi n°034-2009/AN portant Régime Foncier Rural du 16 Juin 2009 et ses décrets d'application qui confirment l'étape de conciliation préalable pour tout conflit foncier rural. Le décret du 03 Avril 2012 a d'abord érigé la CCFV comme seule instance compétente en matière de règlement alternatif des conflits fonciers ruraux (conciliation ou règlement amiable devant un organe parajudiciaire) et a ensuite procédé à l'annulation du Procès-Verbal de palabre remplacé par l'acte de cession de possession foncière rurale (Cf. art.48 et 108).
 - la loi n°034-2012/AN du 02 Juillet 2012 portant RAF : elle se justifie entre autres, par l'avènement de nombreux textes sectoriels dans le domaine des ressources naturelles et entretenant des rapports étroits avec la RAF vue comme texte faîtière de la législation foncière. Avec la RAF de 2012, le Domaine Foncier National (DFN) est redéfini comme « patrimoine commun de la nation » (Cf. art.05). Il n'est plus la propriété de l'Etat seul, mais aussi des collectivités territoriales et des particuliers. Ainsi, il est désormais éclaté en trois blocs fonciers consacrant ainsi trois acteurs majeurs du foncier :
- le domaine foncier de l'Etat ;
 - le domaine foncier des collectivités territoriales ;
 - le patrimoine foncier des particuliers.

Au terme de cette loi, toutes les terres doivent être immatriculées. C'est le mode commun de protection des terres et biens immeubles. Cette opération confère à chaque terre un identifiant unique.

- le décret n°2014-481/PRES/PM/MATD/MEF/MHU du 03 Juin 2014 déterminant les conditions et les modalités d'application de la loi 034-2012 portant RAF ;
- le décret n°2012-263/PRES/PM/MATDS/MJ/MAH/MRA/MEDD/MEF du 03 Avril 2012 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV) ;
- la loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso qui précise la réglementation en matière d'aménagement urbain, de construction et d'occupation des sols ;
- Enfin, la loi n°024-2018/AN du 28 mai 2018 portant Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) au Burkina Faso et son décret de promulgation qui fixe les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire à l'échelle nationale, régionale et communale.

Depuis son érection en commune, Niangoloko a donc compétence de gestion des terres de son ressort conformément à travers la loi N°0055-2004 /AN du 21 Décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso. Cependant, l'interaction entre les deux systèmes de gestion foncière sus-évoqués persiste du fait que leurs acteurs respectifs se retrouvent dans la chaîne foncière. Les confusions issues de ce dualisme sont énormes et dommageables.

Comme faiblesse donc du système moderne de gestion, il faut retenir l'ineffectivité de la législation en la matière c'est-à-dire sa non application de manière coercitive. Cet état de fait trouverait sa source essentiellement dans l'absence de volonté politique et de la modicité des moyens pour les acteurs relevant de l'Etat et de la commune de Niangoloko pour agir efficacement. Un autre facteur défavorable à ce système, est la méconnaissance et la complexité des textes par les acteurs à la base. Il faut noter en plus, que ces textes sont trop fréquemment modifiés. Cette tendance de réglementation effrénée sur une même matière qu'est la terre, ravive la méfiance de certains acteurs, en l'occurrence les coutumiers.

5.2.2. Acteurs de la chaîne foncière

Les principaux acteurs de la chaîne foncière dans la commune urbaine de Niangoloko se présentent sous deux (02) catégories que sont les acteurs institutionnels et les acteurs privés.

a- Les acteurs institutionnels clés

Ils sont constitués des services de l'Etat et de la commune. On a :

•Le Préfet

C'est le dépositaire de l'autorité de l'Etat. Il intervient suite à un litige foncier constaté pour une conciliation ou un règlement au tribunal départemental entre les parties si l'enjeu disputé n'excède pas 100 000 FCFA.

•L'autorité municipale

L'autorité municipale représentée par le Maire de de la commune, constitue un acteur majeur dans la gestion foncière locale. Cette compétence lui est reconnue par la loi N° 0055-2004 /AN du 21 Décembre 2004 portant CGCT au Burkina Faso à son article 80. L'organe de l'administration communale commise à cet effet est la DADF. Cette direction, qui ne compte qu'un seul agent, est chargée de gérer le domaine foncier de la commune à savoir :

- o accomplir les formalités relatives aux transactions foncières ;

- assurer le recouvrement des recettes domaniales qui lui incombent à savoir la taxe de jouissance, la taxe de résidence et la taxe d'occupation du domaine public ;
- renseigner les citoyens sur le statut de leurs parcelles ou d'un terrain (nature du droit foncier, taxes y afférentes, affectation, servitudes, etc.) ;
- représenter le Maire pour toute question foncière notamment en matière de vérification de Permis Urbain d'habiter (PUTT).

A côté de la DADF, il y a la Commission permanente « Aménagement du Territoire et Gestion Foncière, qui est composée de Conseillers municipaux. Cet organe de la Mairie qui compte au total 12 membres statutaires dont un Président et deux Secrétaires, a pour mission essentiel d'examiner toutes questions relatives :

- à la politique de commune en matière de découpage administratif, d'armoiries et de toponymie ;
- à l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement du territoire communal et du PCD ;
- à toutes les actions entreprises dans la commune en matière de gestion foncière (rural et urbain) ;
- aux actions pertinentes en matière de prévention des conflits ruraux ;
- à tout autre dossier à elle confié par le Maire ou le Conseil municipal dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Un bilan à mi-parcours peut être fait des actions de cette commission. On peut citer entre autres :

- une sortie terrain pour la délimitation du cimetière municipal, du marché de fruits et légumes, du marché de volaille au secteur 3, du terrain omnisport au secteur 8 ;
- une séance de travail sur les documents juridiques et instances légaux de sécurisation foncière, le contentieux et les dispositifs légaux de prévention et de conciliation sur les conflits fonciers ruraux ;
- une séance de travail sur la nomenclature de l'érection de la commune en province, des villages en départements et des hameaux en villages administratifs ;
- le renouvellement et l'installation des structures faitières comme les CFV et les CCFV ;
- la mise en œuvre de l'opération des logements sociaux ;
- l'examen et la validation du SDAU de Niangoloko.

Ce bilan est jugé satisfaisant quand bien même les moyens matériels et financiers mis à la disposition de cette commission soient très modestes comparés à ses attributions.

Dans l'ensemble, on déplore que l'administration communale ne dispose pas encore d'un mécanisme complet de stockage et d'archivage des données et des opérations foncières. La perspective d'un cadastre local à même de permettre une vue d'ensemble des terres de la commune est donc un impératif au travers de la perspective de doter la commune d'un système d'information foncière.

•La Recette des Domaines et de la Publicité Foncière (RDPF)

C'est le service des impôts commis aux affaires foncières. Elle vient en appui à la commune notamment dans le recouvrement des impôts et taxes locaux d'ordre foncier. Cette mission est assumée en collaboration avec la DADF de la mairie. La mission de recouvrement est menée

conformément au système fiscal Burkinabè qui est déclaratif. En l'occurrence c'est au contribuable de se déplacer de manière volontaire et périodique vers le service des impôts.

b- Les acteurs non institutionnels

•Les coutumiers

Les coutumiers conservent toujours une influence à côté des acteurs modernes de gestion de la terre. Leur rôle bien que constamment grignoté se manifeste davantage dans le règlement des conflits fonciers ruraux. A l'occasion de lotissement, ils sont aussi sollicités pour l'indication des sites sacrés ou culturels qu'il faut préserver. Ils constituent encore de nos jours les principaux acteurs de la création des quartiers non lotis, en autorisant l'installation des populations sur leurs terres. Cette pratique est de nature à compliquer les opérations d'aménagements.

•Les démarcheurs ou spéculateurs

Ce sont des intermédiaires fonciers ou encore courtiers informels. Officieusement, ce sont des « facilitateurs » des démarches entre *demandeurs* de terre et coutumiers dans les zones non loties. Ces intermédiaires interviennent également en zones loties lors des formalités de vente ou de location de parcelles nues ou mises en valeur. Cependant, la profession reste gangrenée par des pratiques peu recommandables de certains intermédiaires qui abusent de l'ignorance des parties pour procéder à des actes d'escroquerie :

- de vente d'un même lopin de terre à plusieurs personnes ;
- de vente de terre dépourvue du moindre document ou à l'insu du propriétaire ou de l'exploitant ;
- de surenchérissenent du prix des parcelles et des formalités de transactions foncières, etc.

De ce constat, on note que les démarcheurs fautifs, exclusivement motivés par l'appât du gain, ne sont pas punis conformément aux textes en vigueur, ce qui les encourage dans leur forfaiture.

•Les communautés de base

Il s'agit principalement des communautés religieuses qui occupent de grands espaces. Malheureusement certaines occupations manquent de titres légaux notamment en ce qui concerne les réserves administratives, les espaces verts et des parcelles d'habitation. Aussi, l'occupation constitue un véritable détournement de destination de ces terrains qui dans le plan de lotissement, ont une destination initiale bien claire.

•Les personnes physiques

Ce sont les principaux bénéficiaires des terres. En zone lotie, elles sollicitent la terre soit pour se loger, soit pour l'exploiter (à des fins commerciales, artisanales, socio-culturelles, etc.) tel que l'on peut le constater de nos jours au centre-ville de Niangoloko. En zone non lotie, l'exploitation est sollicitée à des fins agricoles, pastorales, sylvicoles, etc.

5.2.3. Problèmes liés à l'occupation de l'espace

La terre faisant l'objet de support de toute activité humaine, cela a pour conséquence une compétition âpre pour son occupation et son contrôle. Cette lutte engendre parfois des tensions au sein de la population.

5.2.3.1. Cas de conflits en zone lotie

Ces conflits sont relativement rares à Niangoloko. Selon les services de la commune, il n'y a que quelques cas de double vente de parcelle. Dans ces cas d'espèce, les transactions seraient effectuées sans les documents originaux des parcelles.

5.2.3.2. Cas de conflits en zone non lotie

Ils sont plus fréquents et les conflits classiques agriculteurs-éleveurs sont les plus récurrents, avec quelquefois des manifestations violentes. Entre les communautés, des tensions foncières sont perceptibles notamment entre les autochtones eux-mêmes et entre les autochtones et les migrants. Des ventes de terres (cinquantaine d'hectares) par des individus ont été enregistrées ces dernières années. En somme, les types de conflits récurrents dans la commune sont liés à :

- l'obstruction et à l'occupation des pistes à bétail ;
- les dégâts de champs par les animaux des pasteurs ;
- les abattages et empoisonnements des animaux par les agriculteurs ;
- la divagation des animaux domestiques et les brises de clôture ;
- l'utilisation conflictuelle des points d'eau.

Les conflits sont généralement latents et surviennent durant toute l'année. Cependant, en 2018, il y a eu un conflit ouvert et violent dans le village de Mitiéridougou. La survenue des différents conflits serait liée à la mauvaise foi des acteurs sur le terrain notamment des héritiers. En effet, c'est lorsque la personne qui est à l'origine du don et/ou de la vente de la terre meurt que les conflits commencent parce qu'il n'y a plus personne pour témoigner.

5.2.4. Modes de résolutions des conflits fonciers

Les conflits fonciers sont résolus soit dans un cadre traditionnel, soit dans un cadre administratif.

L'instance coutumière de règlement

L'instance se tient chez le chef de terre. En général, lorsqu'il s'agit d'un conflit en milieu rural, les protagonistes s'en remettent d'abord aux autorités traditionnelles. Lors des conflits entre agriculteurs et éleveurs avec des préjudices par exemple, c'est l'instance privilégiée. Cette instance arrive à donner satisfaction dans la plupart des cas à travers la conciliation qui est toujours envisagée en premier lieu. C'est le mode alternatif de règlement des conflits en milieu rural.

L'instance moderne de règlement

Elle comprend le tribunal départemental présidé par le Préfet et la justice classique située à

Banfora. Au niveau de la Préfecture, l'intérêt en cause ne doit pas dépasser 100 000 FCFA.

Mais avec la loi portant Régime foncier rural, les Commissions de Conciliation Foncière Villageoises (CCFV) sont mises en place faisant d'elle la seule compétente locale dans le domaine. C'est en cas de non conciliation que le Préfet ou le juge peut être valablement saisi d'un conflit foncier rural avec le procès-verbal de non conciliation produit par la CCFV du lieu du conflit. Il faut aussi préciser que la justice peut être directement saisie sans phase de conciliation si le conflit porte sur un titre foncier ou un acte administratif relatif au foncier.

Selon les acteurs, la saisine du Tribunal de Grande Instance de Banfora est assez rare. L'autorité préfectorale arrive à résoudre tant bien que mal les cas de conflits portés à son niveau.

Toutefois,

il faut déplorer l'insuffisance de l'implication franche de toutes les parties prenantes pour la résolution des cas de conflits fonciers.

Pour une meilleure synergie d'actions liées à la prévention et à la résolution des conflits fonciers, il y a nécessité donc de :

- mettre l'accent sur la communication permanente et la sensibilisation à travers les médias (radios locales), les théâtres-forum, les canaux traditionnels de communication, etc.);
- vulgariser les textes législatifs et réglementaires ;
- de tenir compte des us et coutumes en général qui régissent l'accès ou le contrôle des ressources naturelles et du foncier.
- prendre en compte les perceptions des différents acteurs impliqués dans l'utilisation des ressources naturelles ;
- de disposer d'accords formels ou informels sur les mesures consensuelles prises pour prévenir les conflits.

5.3. SECURITE

La question sécuritaire constitue un enjeu et un défi majeurs dans la commune de Niangoloko au regard de sa position géographique. En matière de gouvernance notamment en termes de sécurité et de défense, elle abrite des services de l'Etat et un service communal.

Les services déconcentrés de l'Etat sont la brigade territoriale de gendarmerie, le commissariat de police de Niangoloko, le commissariat de police de la gare routière, le commissariat de police de Yendéré. La Mairie dispose d'une police municipale avec un effectif de 05 agents.

Selon les responsables des services de sécurité, les principaux problèmes de sécurité dans la commune sont : les vols avec effraction, les vols de petits ruminants, d'engins à deux roues, les agressions à mains armées sur les axes routiers, les enlèvements d'enfants, les nuisances sonores dans les débits de boisson, les conflits fonciers et les cas d'escroquerie et d'abus de confiance.

Les principaux facteurs explicatifs sont la faiblesse de l'éclairage public (surtout au niveau du marché central), l'absence de recrutement de vigiles pour surveiller certains lieux stratégiques, le retour massif des migrants venus de la Côte d'Ivoire, la faiblesse de l'effectif des agents de sécurité (notamment de la police municipale), l'insuffisance de moyens matériels et logistiques (03 motos de service, un véhicule en état de vétusté, une faible dotation en carburant pour les agents de la police municipale et une seule moto pour le commissariat de police de Niangoloko), l'insuffisance de collaboration entre la population et les forces de sécurité.

Aussi, l'insécurité routière notamment les accidents de circulation dans la ville de Niangoloko aurait pour principales causes l'incivisme des usagers de la route, l'insuffisance voire l'absence de la signalisation verticale et horizontale (ronds-points, passage piéton, feux tricolores), le mauvais état de la voirie à l'intérieur des secteurs, etc.

Pour faire face à ces problèmes d'insécurité, les services de sécurité effectuent en permanence des contrôles de routine (respect du code de circulation), des patrouilles de dissuasions dans les lieux stratégiques et des sensibilisations/invitations des opérateurs économiques à engager des vigiles.

Au regard des missions très délicates des forces de sécurité et de défense, des actions fortes doivent être engagées aussi bien par l'Etat que par la Mairie pour permettre d'assurer une meilleure protection des populations et de leurs biens.

5.4. PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

Les directives de la décentralisation et du PNDES au Burkina Faso prônent la recherche de partenariat pour la réalisation des actions de développement des collectivités territoriales. Celle-ci doit être portée en premier chef par les acteurs des collectivités territoriales elles-mêmes. Dans la commune urbaine de Niangoloko, le partenariat au développement se caractérise par l'intervention des organisations de la société civile, la coopération décentralisée, l'appui des projets et programmes nationaux et internationaux et des services techniques déconcentrés.

5.4.1. Organisations de la société civile

Depuis quelques années, on assiste à une émergence des mouvements associatifs dans la commune urbaine de Niangoloko. Il s'agit essentiellement des associations, des groupements de producteurs et des unions. Ces structures, au fil des ans, se sont érigées en véritables intermédiaires entre les populations et les autorités communales. On dénombre plus de 70 associations et groupements (dont plus de la moitié est féminine) repartis dans l'ensemble de la commune mais seulement une quarantaine sont répertoriés par la Mairie (Confère liste en annexe).

Les activités de ces organisations portent essentiellement sur les domaines suivants : l'agriculture, l'élevage, la transformation des produits locaux, la promotion de la femme, l'environnement, la santé, l'éducation, la promotion culturelle et des droits de l'homme, etc. Malheureusement, la plupart de ces associations baignent dans une léthargie du fait du manque d'organisation des acteurs et de financements. L'Association TON créée en 1991 est l'une des associations les plus actives dans le domaine de la production et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et la valorisation des produits forestiers non ligneux). Elle entretient une très bonne collaboration avec les autorités municipales et d'autres acteurs de développement de la commune notamment les associations locales, Diakonia, Save the Children International, l'UNICEF (appui financier dans le domaine de la promotion de la protection des droits des enfants), l'Organisation Internationale sur les Migrations (OIM) pour un appui technique et financier dans le cadre de la protection des droits des migrants, Gebana (commercialisation de la mangue séchée et de l'anacarde brute), Olivea (commercialisation de l'amande de karité, la graine de moringa, la cire d'abeille).

5.4.2. Projets et Programmes de Développement

La commune compte plusieurs projets et programmes dont certains ont un rayonnement provincial, régional voire national. Ces partenaires interviennent dans des domaines variés comme l'hydraulique villageoise (forages et puits), l'assainissement, l'environnement, l'agriculture, l'éducation, la santé, les micro-crédits, le renforcement des capacités, etc. Les principaux projets et programmes intervenant dans la commune sont :

- le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) ;
- le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) ;
- le Projet d'Appui au Développement Local/Comoé, Léraba, Kéné Dougou (PADL/CLK) ;
- Le Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs, phase II (PNGT2) ;
- le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) ;
- le Projet Petite Irrigation et le Projet Riz Fluvial, etc.

5.4.3. Les services techniques déconcentrés

La commune urbaine de Niangoloko bénéficie de l'accompagnement de l'Etat à travers ses services techniques déconcentrés implantés sur son territoire ou intervenant à partir du Chef-lieu de la province, Banfora. Ce sont:

Tableau 36 : Services techniques déconcentrés dans la commune de Niangoloko

Structures administratives	Services départementaux	Localisation
Administration Territoriale et de la Décentralisation	Préfecture	Secteur 3
	Mairie	Secteur 2
Sécurité et Défense	Commissariat de Police	Secteur 2
	Brigade territoriale de Gendarmerie	Secteur 3
	Commissariat de Police de la gare ferroviaire	Secteur 6
	Poste frontalier de Police	Yendéré
	Poste avancé de la Gendarmerie	Yendéré
Economie et Finances	Bureau de Douane	Secteur 6
	Service des Domaines	Secteur 3
	Perception	Secteur 3
Postes et Economie Numérique	Société Nationale des Postes (SONAPOST)	Secteur 3
	Office National des Télécommunications (ONATEL)	Secteur 2
Agriculture	Zone d'Appui Technique en Agriculture (ZAT)	Secteur 3
Environnement durable et	Service départemental de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique	Secteur 3
Ressources animales	Poste vétérinaire	Secteur 5
	Zone d'Appui Technique en Elevage (ZATE)	Secteur 3 Diefoula
Energie	Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL)	Secteur 1
Hydraulique	Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)	Secteur 3
Industrie et commerce	Magasin sous douane chambre de commerce	Secteur 6
Enseignement primaire et post-primaire	Circonscriptions de l'Enseignement de Base (CEB1 et CEB 2)	Secteurs 3 et 4
Santé humaine	Service en charge de la santé (Centre médical)	Secteur 6
Recherche et innovation	Institut National de l'environnement et des Recherches Agricoles (INERA)	Secteur 7
Action sociale	Service départemental de l'action sociale	Secteur 3

Source : SOJO, inventaire, septembre 2018

La plupart de ces services sont dans des locaux assez vétustes et sans clôture ; toute situation qui les expose à toute sorte de risques (écroulement, cambriolage, attaques terroristes, divagation des animaux, vols d'engins, etc.).

5.5. COOPERATION DECENTRALISÉE

La commune urbaine de Niangoloko entretient très peu de rapports avec des partenaires sous-régionaux et internationaux.

En 2011, la ville de Niangoloko a bénéficié de l'appui de la ville de Perwez en Belgique dans le cadre du Programme Fédéral de la Coopération Internationale des Communes (PFCIC). Elle a pu bénéficier dans le cadre de ce partenariat, d'un appui financier de 8 707 880 FCFA sur un financement prévu de 18 596 750 FCFA, soit 46,82% du financement et ce, en raison de la lourdeur de la procédure adoptée par le partenaire. Toutefois, cette coopération décentralisée a permis la

réalisation de nombreuses actions de développement dans la commune notamment l'acquisition de matériels de bureau et de moyens roulants.

En matière de jumelage, la commune de Niangoloko n'est jusque-là pas jumelée avec d'autres collectivités territoriales nationales, sous-régionales et internationales. Elle entretient juste des relations d'amitié avec la ville de Ouangolodougou en République de Côte d'Ivoire avec laquelle elle partage une frontière commune.

Depuis août 2014, un nouveau Comité Communal de Jumelage (CCJ), né des cendres du premier comité de 2004, a été mis en place pour accompagner la Mairie dans la recherche de partenariats et de jumelage afin d'accompagner les actions de développement communal. Des démarches sont déjà en cours à cet effet avec des communes sœurs du Burkina Faso, de la sous-région et du reste du monde.

En somme, selon le diagnostic fait suite au croisement des différentes perceptions des acteurs (Conseillers municipaux, services techniques déconcentrés, société civile, partenaires techniques et financiers, populations, etc.), la commune urbaine de Niangoloko affiche à la fois des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces dans tous les domaines de développement, le tout influencé par son mode de gouvernance locale. Le point qui suit présente de façon synthétique les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour chaque domaine.

DEUXIEME PARTIE : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC COMMUNAL

Cette deuxième partie présente la synthèse du diagnostic des différents secteurs de développement de la commune décrits plus haut à travers une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de chaque secteur.

2.1. Synthèse diagnostique du milieu physique

Tableau 37 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces des milieux physique et humain

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Situation géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Position géographique stratégique frontalière alliant les pays voisins (Mali et Côte d'Ivoire), des villes voisines Niangoloko, Sindou, Banfora) - Relief offrant des attraits naturels pour le développement des activités touristiques (termitières de Tierkora) 	Eloignement de la commune à la capitale politique, Ouagadougou	<ul style="list-style-type: none"> - Facilité des échanges avec les pays voisins notamment la Côte d'Ivoire - Elargissement de la zone d'influence au-delà de l'aire communale 	Propension de l'insécurité due aux actes terroristes ou au banditisme sur l'ensemble du territoire national
Climat	<ul style="list-style-type: none"> - Saison pluvieuse longue (d'avril à octobre) - Isohyètes compris entre 1 000 et 1 300 mm - Températures annuelles douces oscillant entre 17 et 36°C soit une amplitude thermique de 19°C - Très bonne pluviométrie favorable à la production agro-forestière et à l'élevage - Vent faible (mousson) à modéré soufflant de 10 à 20 km/h 	Sous valorisation des eaux de pluies (faible rétention des eaux de pluie sans retenues d'eau existante)	- Climat de type sud-soudanien	Progression des aléas climatiques : risques d'inondations, de sécheresse, de vents violents
Couvert végétal	<ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité riche et variée - Présence de forêts classées - Présence de plantations d'arbres fruitiers - Présence de plantations d'alignement dans la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible valorisation des espèces ligneuses et non ligneuses - Très faible ou absence d'aménagement paysager dans la ville 	Exploitation du potentiel végétal dans la pharmacopée et la médecine	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens pour la mise en valeur des ressources végétales - Phagocytose par les effets de l'urbanisation et de la pression foncière - Coupe abusive, feux de brousse - Divagation des animaux - Disparition progressive de la faune
Réseau hydrographique	- Présence de nombreux plans d'eau propices au	- Caractère temporaire de certains petits cours d'eau	- Existence d'une Agence de l'eau des Cascades	- Enherbement des retenues et cours d'eau

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<p>développement du maraîchage et du tourisme hydrique (retenue d'eau de Danguindougou)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence du confluent des fleuves Comoé et Léraba 	<ul style="list-style-type: none"> - Fragilité des réserves en eau souterraine - Absence d'aménagement des berges des retenues d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de projets de valorisation des ressources en eau (SP/GIRE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ensablement des lits des cours d'eau dû au ruissellement des eaux pluviales et souvent aux pratiques de confection de briques à leurs abords
Sols	<ul style="list-style-type: none"> - Sols riches adaptés aux cultures pluviales et irriguées, aux cultures fourragères, à la sylviculture et au pastoralisme - Existence de nombreux bas-fonds aménageables 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de sols peu évolués ayant une profondeur insuffisante et des réserves en eau faible. - Pauvreté de leurs matériaux en éléments nutritifs rendant ces sols presque inaptes à la mise en culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention des projets pour la mise en valeur des sols pour les pratiques agricoles et de l'élevage 	<p>Perte continue de la fertilité des terres liée à des méthodes de mise en culture agressives telles que l'usage de pesticides prohibées</p>
Population	<ul style="list-style-type: none"> - Population très dynamique due à sa jeunesse - Brassage des cultures - Intégration sociale et religieuse suite aux flux migratoires - Existence de groupements et de mouvements associatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la population dépendante économiquement ou à charge - Insuffisance du personnel d'encadrement et de soutien - Insuffisance de qualification de la population active ; - Faible dynamique du contrôle de l'action publique par les citoyens ; - Faible dynamique associative orientée dans la promotion de l'AEPA ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du dividende démographique - Développement des activités génératrices de revenus - Mise en œuvre et promotion de start up économiques - Augmentation de la productivité dans tous les domaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Prolifération de l'habitat précaire - Insuffisance de l'offre en matière de services sociaux de base (eau potable, santé et éducation) - Montée du chômage - Insuffisance des moyens de productions (terres, fonds...) - Insuffisance d'ONG et de projets à même de financer l'agriculture - Accroissement du taux d'urbanisation - Insécurité et délinquance juvénile - Propagation des maladies sexuellement transmissibles

2.2. Synthèse diagnostique des secteurs sociaux de base

Tableau 38: Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans les secteurs sociaux au niveau de la commune

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Éducation et formation	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'établissements (préscolaires, primaires et secondaires) ; - Forte population scolarisable ; - Existence d'enseignants en nombre suffisant ; - Existence de deux CEB ; - Existence d'une bibliothèque communale ; - Existence de CPAF ; - Existence de COGES ; - Existence d'APE et d'AME au niveau des écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures insuffisantes (13 classes sous paillote) ; - Faible niveau d'équipement des salles de classes et des inspections (tables-bancs, bureaux, armoires, matériel informatique) ; - Précarité de bâtiments ; - Absence de clôture des établissements ; - Absence de CEG/lycée dans certains villages ; - Absence d'électricité dans la plupart des établissements dans les villages ; - Absence de latrines et de forages dans certains établissements ; - Absence de structures d'enseignement techniques ; - Faible dotation en carburant pour les inspections. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention des promoteurs privés ; - Existence de certains partenaires et projets nationaux de l'éducation : <ul style="list-style-type: none"> o Association TON (appui en mobilier au Lycée Santa, scolarisation de plusieurs enfants), Association Fassol et Faso Djigui (construction de salles de classes à Timperba, don de moto à la police municipale) ; o Association ADL (Journée de l'Excellence, parrainage de la scolarisation de plusieurs enfants) ; o (ODE) o Politique démocratique de l'école o PNDES (OS2.2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon du parcours scolaire dû à l'éloignement des CEG et lycées de certains villages ; - Insécurité des acteurs du système éducatif (Classes sous paillotes et sans clôture, terrorisme) ; - Ouverture de sites aurifères ; - Retard dans le transfert des ressources aux circonscriptions ; - Non pérennisation des cantines scolaires ; - Mauvaise gestion des ressources humaines ; - Retard dans l'établissement des actes administratifs (décisions, arrêtés)
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de structures sanitaires (CM, CSPS, Infirmeries/Cabinets de soins, dépôts pharmaceutiques) ; - Existence d'une brigade d'hygiène ; - Existence de personnel de santé et d'appui ; - R/MAT satisfaisant ; - Ratio personnel de santé/population satisfaisant ; - Campagnes de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité difficile des CSPS due à l'état défectueux des voies ; - Sous-équipement des CSPS et du CM (plateau technique) - Vétusté du matériel biomédical dans certaines formations sanitaires ; - Manque de médecins spécialistes - Insuffisance de moyens logistiques (une seule ambulance) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Gratuité des soins pour la femme enceinte et les enfants de moins de 5 ans - Existence d'ONG et d'associations œuvrant dans le cadre de la promotion de la femme ; - Association TON (appui en matériels au CSPS du secteur 3) - Mise en œuvre du PNDES (OS2.3) et des ODD (O.3) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accouchements non assistés ; - Automédication ; - Grossesses précoces ; - Comportements à risque des jeunes (prostitution, relations sexuelles sans protection) ; - Ouverture des sites d'orpillage avec leurs lots de comportements (prostitution, consommation de drogue) ; - Insécurité des acteurs ;

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de sources d'énergie dans certains CSPS ; - Absence de clôtures de certains CSPS 		<ul style="list-style-type: none"> - Non pratique de planification familiale
Eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une nappe d'eau souterraine abondante ; - Existence de PEM dans les villages ; - Existence de bornes fontaines et de branchements ONEA 	<ul style="list-style-type: none"> - Non fonctionnalité de certains PEM ; - Insuffisance des AEPS - Couverture insuffisante du réseau ONEA ; - Faible efficacité de la gestion des systèmes d'AEP en milieu rural ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Perspective d'extension du réseau ONEA ; - Disponibilité du PSC-AEPA ; - Intervention des partenaires au développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution de la nappe phréatique (cyanure et eaux usées) - Usage des eaux de surface (barrage, boulis) comme eau de boisson - Risque de maladies hydriques
Assainissement (Eaux usées, excréta et ordures)	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de latrines traditionnelles et de quelques latrines modernes ; - Existence d'un service privé d'enlèvement des ordures ; - Existence de benne pour l'évacuation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de latrines familiales modernes ; - Rareté de latrines publiques ; - Insuffisance d'ouvrages de drainage des eaux pluviales ; - Insuffisance de bacs à ordures et de décharges publiques ; - Absence de centre de traitement et d'enfouissement technique des ordures ; - Absence de fosses septiques ; - Faible politique du conseil municipal dans l'investissement dans le domaine d'assainissement, de voirie et réseaux divers (Faible allocation budgétaire au développement des services AEPA par la commune) 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité du PSC-AEPA ; - Soutien du Ministère de tutelle à travers la subvention de la construction des latrines familiales modernes ; - Présence de l'ONEA ; - Mise en œuvre des ODD (O.6) et du PNDES (OS2.5) 	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes de santé publique (péril fécal, diffusion d'agents pathogènes dans l'air et dans les eaux) ; - Nid de reptiles et de moustiques dû aux dépôts sauvages ; - Développement de certaines maladies hydriques (paludisme, filariose, etc.) ; - Risque d'inondation ; - Non adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement par la majeure partie de la population ; - Lent changement de mentalités ou résistance à l'adoption de bonnes pratiques
Sports et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une Maison de Jeunes et de la Culture (MJC) ; - Existence d'un terrain municipal de football ; - Existence d'une salle de cinéma 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de terrain omnisports ; - Absence de stade municipal ; - Absence de terrains de sports dans les différents villages ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de partenaires et des promoteurs privés ; - Mise en œuvre du PNDES (OS3.2) ; - ONG/ Associations œuvrant dans la promotion du bien-être social 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de valorisation des talents locaux ; - Expatriation de tous les talents ; - Non accompagnement de l'autorité municipale

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		<ul style="list-style-type: none"> - Non équipement des infrastructures existantes - Absence de promotion des loisirs ; - Manque d'aires de jeux 		
Culture	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité culturelle très riche ; - Existence de troupes culturelles (flûtes, balafon, Kora) ; - Existence d'une MJC ; - Patrimoine culturel relativement préservé (savoir-faire, us et coutumes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible accompagnement financier du secteur de la culture ; - Insuffisance des infrastructures et des équipements ; - Faible niveau de structuration et d'organisation des acteurs ; - Étroitesse du marché culturel par ailleurs gangréné par la piraterie ; - Absence de mécanisme efficace de soutien aux opérateurs culturels associatifs et privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Réputation de ville culturelle grâce à « Niangoloko En Fête, NEF » de l'ARC ; - Appui technique de la DRACT/Cascades ; - Existence de nombreuses manifestations culturelles locales ; - Existence d'une loi d'orientation de l'éducation qui prend en compte l'éducation artistique et culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Mixité sociale (déculturation) ; - Extraversion des goûts et des habitudes de consommation surtout au niveau de la jeunesse
Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un service de l'action sociale ; - Existence d'une Maison de la femme ; - Existence d'un comité de lutte contre la pratique de l'excision ; - Existence des associations de lutte contre les IST/VIH-SIDA et le trafic des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse du taux de la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) ; - Insuffisance des infrastructures de prise en charge sociale des groupes vulnérables ; - Persistance du lévirat ; - Insuffisance de moyens pour la sensibilisation et la formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'Associations et d'ONG œuvrant dans le sens de la promotion sociale et du genre (la femme et/ou l'enfant, la jeunesse) ; - Existence de politique nationale orientant la promotion du genre (PNGenre) ; - Existence d'un service communal intervenant dans le social. 	<ul style="list-style-type: none"> - Persistance du mariage précoce ou forcé ; - Persistance du trafic/traité des enfants ; - Non scolarisation et déscolarisation des enfants ; - Exposition des jeunes filles à des pratiques malsaines (prostitution) due au faible niveau de revenu des parents ; - Marginalisation de la femme et des personnes handicapées

2.3. Synthèse diagnostique des secteurs de production

Tableau 39: Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans les secteurs de la production de la commune

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Agriculture + maraichage	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de sites et de bas-fonds aménageables - Pluviométrie annuelle très bonne (1 200 mm en moyenne) - Sols très fertiles ; - Présence d'organisations paysannes (coton, niébé) ; - Réalisation de fosses fumières 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'équipement des producteurs ; - Manque de moyens et d'unités de conservation et de transformation des produits maraîchers et fruitiers ; - Insuffisance d'aménagement des bas-fonds et faible maîtrise de l'eau ; - Insuffisance de maîtrise des techniques culturales ; - Non praticabilité des voies d'accès aux champs - Difficulté d'accès de la femme aux terres hormis les rizières 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoulement facile des produits au regard de la position géographique de la commune ; - Présence de partenaires ; - Existence de structures d'appui et d'encadrement du monde agricole ; - Appui des partenaires techniques (PNGT2, OCADES) ; - Mise en œuvre du PNDES (OS3.1) 	<ul style="list-style-type: none"> - Persistance des pratiques traditionnelles agricoles - Dégradation progressive des sols ; - Urbanisation progressive et occupation anarchique des zones de production ; - Spéculation foncière ; - Conflits agriculteurs éleveurs - Ensablement et l'enherbement des retenues d'eau ; - Dépendance des aléas climatiques ; - Précarité de stratégies d'adaptation
Élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un important cheptel diversifié ; - Existence de quelques infrastructures d'élevage (parcs de vaccination, marché à bétail, abattoir, fourrière) - Disponibilité des sous-produits agro-industriels ; - Présence des services techniques vétérinaires ; - Climat propice ; - Ressources naturelles disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'aires de pâture ; - Absence de pistes à bétail - Insuffisance des parcs de vaccination ; - Sous-exploitation du marché à bétail ; - Insuffisance d'équipements d'hygiène de l'abattoir ; - Absence de centre de formation ou de recyclage des acteurs ; - Manque d'unités locales de transformation de produits laitiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Abondance des fourrages et de points d'abreuvement ; - Situation carrefour de la commune ; - Mise en œuvre du Schéma Directeur de Développement Régional et du Schéma transfrontalier SKBo (Sikasso-Korogho-Bobo-Dioulasso) ; - Mise en œuvre du PNDES (OS3.1) ; - Forte demande de la Côte d'Ivoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Divagation des animaux - Conflits agriculteurs éleveurs ; - Urbanisation croissante de la ville - Auto médication chez certains éleveurs
Ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de cours d'eau pérennes (barrages et fleuves Comoé-Léraba) - Existence d'une diversité de ressources halieutiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodes/ techniques de pêche archaïques (nasse, filets, pirogues...) - Absence de marché de poissons ; - Faible pratique de la pisciculture ; - Inorganisation des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du PNDES (OS3.1) ; - Présence de l'AGEREF ; - Pérennité des ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Ensablement des cours d'eau ; - Enherbement de certains cours d'eau ; - Problèmes de cohabitation pêcheurs et maraîchers ; - Aléas climatiques - Diminution des ressources halieutiques pendant les saisons sèches

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Ressources fauniques	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de petits et gros mammifères (lièvre, chacal, phacochère, guib harnaché, etc.) ; - Existence d'une faune aviaire assez variée (tourterelles, francolins, pintades sauvages, eperviers, etc.) ; - Existence de reptiles (yaran et diverses espèces de serpents) - Existence d'un couvert végétal dense 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible organisation des chasseurs ; - Faible promotion du tourisme cynégétique; 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un service en charge de l'environnement et des ressources fauniques ; - Présence des aires classées (Foret classée Comoé-Léraba) 	<ul style="list-style-type: none"> - Persistance du braconnage et de feux de brousse ; - Dégradation de l'habitat des animaux (notamment par le défrichage et le surpâturage)

2.4. Synthèse diagnostique des secteurs de soutien à la production

Tableau 40: Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans les secteurs de soutien à la production de la commune

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Réseau routier et de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de route nationale (RN7) ; - existence de routes départementales ; - Couverture par des radios locales et couverture de la télévision nationale (02 stations radios locales) ; - Couverture par tous les réseaux de téléphonie mobile (Telmob, Orange et Telecel) ; - Présence de la SONAPOST 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état de certaines routes reliant les secteurs et les villages ; - Non ouverture de voies dans les nouvelles zones loties ; - Enclavement de certaines localités - Insuffisance de réglementation de l'occupation de la voirie urbaine ; - Absence d'ouvrages de drainage des eaux pluviales 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage de l'autoroute Yamoussokro-Ouagadougou ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Décapage et dégradation des voies par les eaux pluviales dues à l'insuffisance des ouvrages de drainage et au non bitumage -
Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de la centrale thermique de la SONABEL Utilisation de l'énergie solaire (plaques et lampes solaires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût élevé du KWh pour les ménages les plus pauvres ; - Insuffisance de l'offre d'énergie thermique dans les secteurs périphériques ; - Insuffisance de l'exploitation de l'énergie solaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du Programme National d'Electrification Rurale ; - Exploitation de l'énergie solaire 	<ul style="list-style-type: none"> Non durabilité des matériels d'exploitation de l'énergie solaire due à leur qualité

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de petites unités agro-alimentaires et d'huilerie (boulangeries, séchage de mangues, fabrication de jus de fruits, farine, lait, savon, beurre de karité, etc.) - Existence d'associations et groupements de femmes ; - Position géographique de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence des unités industrielles - Quasi-absence des unités de transformation des produits locaux ; - difficulté d'accès à l'énergie - Accès difficile aux micro-crédits ; - Précarité des matériels de production 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de matières premières (coton, PFNL, viande, lait, céréales tubercules, fruits...) Existence d'opérateurs privés intéressés par la transformation des produits agricoles, d'élevage, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût élevé de l'énergie ; - Mévente des produits fabriqués ; - Risques liés aux pertes d'emplois
Mines	Existence d'un potentiel minier (or)	Exploitation anarchique de l'or (orpaillage)	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'opérateurs privés intéressés par les ressources minières 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits fonciers liés à l'exploitation de l'or ; - Prolifération des sites d'orpaillage ; - Non-respect des directives du code minier par les opérateurs ; - Dégradation de l'environnement - Risques d'éboulements - Déscolarisation ; - Développement de l'insécurité, du banditisme, de la prostitution
Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité du potentiel existant ; - Diversité des activités artisanales (poterie, vannerie, tissage, maroquinerie, etc.) ; - Existence d'un savoir-faire local - Existence d'associations de productions artisanales 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de promotion des produits artisanaux ; - faible organisation des acteurs ; - faible accompagnement des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'activité touristique ; - Existence de cadres locaux et nationaux de valorisation des produits artisanaux (foires, marchés, SIAO, SNC, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconversion des acteurs de l'artisanat à d'autres métiers ; - Disparition progressive de certaines matières premières (rôniers par exemple)
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un marché central et des marchés de quartiers et de villages ; - Existence du poste douanier ; - Existence de la gare ferroviaire ; - Existence de quelques boutiques de rue ; - Diversité et disponibilité des produits de commerce ; - Commerce extra communal ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Non fonctionnalité de la gare routière ; - Impraticabilité des voies reliant les villages ; - Pratique informelle du commerce ; - Étroitesse du marché central ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et modernisation des infrastructures marchandes - Construction de boutiques de rue - existence de gares routières 	<ul style="list-style-type: none"> - précarité et difficulté de valorisation de la productivité locale ; - Difficulté liée à l'écoulement des produits ; - Incivisme fiscal

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> - Associations des commerçants ; des vendeurs de légumes, de produits divers ; - Position géographique de la ville (Carrefour/frontière) 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de marché de fruits et légumes ; - Marchés non construits dans les villages ; - Insuffisance des boutiques de rue ; - Activité secondaire pour la plupart des ménages autochtones - Insuffisance des institutions bancaires et de micro-crédits 	<ul style="list-style-type: none"> - volonté affichée de l'état pour la promotion de la consommation des produits locaux 	
Tourisme et hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de sites et attraits touristiques ; - Existence d'infrastructures d'hébergement et de restauration (hôtels et auberges, restaurants, bars) ; - Climat favorable 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état des voies d'accès aux sites touristiques ; - Aménagement inexistant ou insuffisant des différents sites ; - Quasi-absence des guides touristiques ; - Insuffisance de promotion des sites et attraits touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du PNDES (OS3.2) ; - Intervention des promoteurs privés ; - Appui technique de la DRACT/Cascades 	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité grandissante ; - Baisse de revenus des promoteurs culturels ; - Pression anthropique (urbanisation, défrichement, exploitation de carrières)

2.4. Synthèse diagnostique de la gouvernance locale

Tableau 41: Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la gouvernance locale

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Autorité communale	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un Conseil municipal fonctionnel, organe délibérant ; - Existence d'un organe exécutif et d'un organe consultatif (CVD) ; - Tenue des sessions ; - Multipartisme des membres du Conseil municipal ; - Gouvernance partagée ; - Pluridisciplinarité du personnel ; - Fonctionnement des différentes structures techniques ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue irrégulière des sessions ; - faible niveau des Conseillers municipaux et de certains agents ; - Gouvernance mitigée ; - Faible représentativité des femmes ; - Faible transparence dans la passation de certains marchés ; - Faible reddition des comptes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Transferts des compétences et des ressources aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Politisation des actions de développement ; - Tendance des jeunes à défier les autorités communales ; - Tendance de certains citoyens à défier les autorités communales - Démotivation des agents ; - Manque de ressources financières ; - Gestion solitaire de certaines commissions permanentes

Domaines

Forces

Faiblesses

Opportunités

Menaces

– Associations des commerçants ; des - Manque de marché de fruits - volonté affichée de l'état

vendeurs de légumes, de produits divers ; et légumes ;

pour la promotion de la

– Position géographique de la ville - Marchés non construits dans consommation des

(Carrefour/frontière)

les villages ;
– Insuffisance des
boutiques de rue ;

produits locaux

– Activité secondaire pour la

plupart des ménages

autochtones

– Insuffisance des institutions

- Existence de sites et attraits touristiques ; - Mauvais état des voies d'accès - Mise en œuvre du PNDES - Insécurité grandissante ;
- Existence d'infrastructures d'hébergement et aux sites touristiques ; (OS3.2) ; - Baisse de revenus des promoteurs de restauration (hôtels et auberges, restaurants, - Aménagement inexistant ou - Intervention des promoteurs culturels ;

Tourisme et bars) ;
(urbanisation,

insuffisant des différents sites ; privés ;

- Pression anthropique

hôtellerie - Climat favorable

- Quasi-absence des guides - Appui technique de la défrichement, exploitation de

touristiques ;

DRACT/Cascades

carrières)

– Insuffisance de promotion des

sites et attraits touristiques

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et fonctionnement des Commissions permanentes ; - Bonne stratégie d'accueil des usagers ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible visibilité des actions du Conseil municipal ; - faible collaboration entre Commissions permanentes et Directions techniques de la Mairie ; - Non implication de certains secrétaires de séance pour la prise des notes lors des sessions ; - faible effectif des agents dans certains services (Questure, Secrétariat Général, DAFH, DSTM) ; Faible exercice de la maîtrise d'ouvrage communale ; - Insuffisance de renforcement de capacités des agents ; - Politisation de toute action ou initiative de développement ; - Problèmes de leadership entre Conseillers municipaux et CVD dans certains villages ; - Laxisme dans la gestion foncière et domaniale 		
Equipements	<p>Matériels informatiques disponibles (ordinateurs, photocopieur, imprimante) ;</p> <p>Moyens roulants disponibles (véhicules, motos, vélos, deux véhicules benz) ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vétusté et insuffisance des moyens roulants ; - Manque de logiciels spécifiques (Etat civil, Système d'information géographique et foncière, comptabilité matière) 	Mise en place d'un système d'information urbaine (SIU)	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de ressources financières ; - Désengagement des partenaires
Mobilisation des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> - Assiette fiscale très consistante ; - Existence du poste douanier, des postes de commissariat et de la gare ferroviaire ; - Existence de bureaux de transit ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Incivisme fiscal ; - Non maîtrise ou connaissance exhaustive des contribuables et (fichier non actualisé) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention des partenaires, des projets programmes nationaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Incidence significative de la pauvreté monétaire - Persistance de l'incivisme fiscal

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	-	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des agents de recouvrement ; - Faible partenariat (jumelage, coopération décentralisée) ; - CAEF faible 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des contribuables ; - Informatisation du fichier des contribuables ; - Projet d'identification des contribuables de la commune par l'attribution des codes ; - Renforcement de capacités des opérateurs économiques sur les procédures de passation des marchés publics ; - Promotion de l'expertise locale en matière de passation de marché public 	
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des services de défense et de sécurité (1 poste de gendarmerie, 3 postes de police) ; - Existence d'une police municipale ; - Personnel de défense et de sécurité qualifié ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de l'effectif du personnel de la police municipale (4 agents) ; - Insuffisance de moyens (roulants, financiers, carburants) pour les patrouilles ; - Insuffisance de renforcement de capacités des agents ; - Faible collaboration des populations 	Prise en charge de la formation par l'Ecole nationale de police et le PACT	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel de la police municipale vieillissant ; -
Gestion foncière	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de cadres de concertation ; - Existence des structures faitières (CFV, CCFV) dans les villages ; - Sorties en co-missions (DAFH, CATGF, autorités coutumières, structures étatiques) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible appropriation des textes relatifs au foncier (rural et urbain) ; - faible taux de mise en valeur en milieu urbain ; - Occupation anarchique de l'espace urbain ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication de la Préfecture et des services de sécurité pour régler les litiges liés au foncier - Existence de sites d'emprunt 	<ul style="list-style-type: none"> - Spéculation foncière ; - Vente frauduleuse des terres ; - Conflits entre autochtones et allogènes ; - Réduction des surfaces cultivables ;

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention de l'autorité administrative (Préfet et Tribunal de Grande Instance de Banfora) 	<ul style="list-style-type: none"> - Non immatriculation et délimitation des terres ; - Non disponibilité d'un recensement des chefs de terre et des propriétaires terriens dans les villages ; - faible délivrance des APFR 		<ul style="list-style-type: none"> - Changement de destination des terrains, des réserves administratives et des espaces verts dans le centre urbain.
<p>Partenariat et coopération décentralisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un marché central et des marchés de quartiers et de villages ; - Existence du poste douanier ; - Existence de la gare ferroviaire ; - Existence de quelques boutiques de rue ; - Diversité et disponibilité des produits de commerce ; - Commerce extra communal ; - Associations des commerçants ; des vendeurs de légumes, de produits divers ; - Position géographique de la ville (Carrefour/ Frontière) 	<ul style="list-style-type: none"> - Non fonctionnalité de la gare routière ; - Impraticabilité des voies reliant les villages ; - Pratique informelle du commerce ; - Etroitesse du marché central ; - Manque de marché de fruits et légumes ; - Marchés non construits dans les villages ; - Insuffisance des boutiques de rue ; - Activité secondaire pour la plupart des ménages autochtones - Insuffisance des institutions bancaires et de micro-crédits 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et modernisation des infrastructures marchandes - Construction de boutiques de rue - existence de gares routières - volonté affichée de l'état pour la promotion de la consommation des produits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - précarité et difficulté de valorisation de la productivité locale ; - Difficulté liée à l'écoulement des produits ; - Incivisme fiscal

En somme, les deux premières parties qui traitent du diagnostic communal, sont le fruit d'une large concertation avec tous les acteurs intervenant dans la commune. En effet, le diagnostic, mené de manière participative avec les autorités communales, les services techniques décentralisés et déconcentrés, la société civile, les autorités coutumières et religieuses, les populations à la base, a permis d'identifier et d'analyser dans tous les domaines, les forces, les contraintes majeures, les potentialités et les menaces liées au développement de la commune d'ici à l'horizon du PCD (2023).

De ce diagnostic, découlent :

- les défis majeurs à relever pour la mise en œuvre du PCD ;
- les grandes orientations et les grands axes de développement de la commune ;
- la vision de développement de la commune ;
- les actions à entreprendre pour un développement harmonieux de la commune.

Les actions identifiées et jugées les plus pertinentes ont fait l'objet de planification dans le temps et dans l'espace dans la troisième partie du document.

TROISIEME PARTIE : PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Cette troisième partie présente la planification du développement de la commune sur la période 2019-2023 à travers cinq points :

- (i) Les défis majeurs de développement de la commune ;
- (ii) La vision de développement de la commune ;
- (iii) Les objectifs de développement de la commune ;
- (iv) Les axes stratégiques et cohérence du développement de la commune ;
- (v) La programmation physique et financière des actions de développement

CHAPITRE I : DEFIS, VISION, OBJECTIFS, AXES STRATEGIQUES ET COHERENCE DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Le diagnostic a permis de relever que la commune urbaine de Niangoloko dispose dans l'ensemble d'un potentiel naturel et humain et des opportunités qui peuvent lui permettre de prendre en charge son développement malgré l'existence de certaines contraintes. Avec la détermination de l'ensemble des acteurs à travers une vision et des objectifs communs, le développement de la commune est bien possible, lequel est orienté par des axes stratégiques en cohérence avec les référentiels nationaux et internationaux de développement.

1.1. DEFIS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

De façon globale, l'analyse de la situation socio-économique fait ressortir une très faible exploitation des potentialités existantes dans les secteurs agricole, pastoral, artisanal et touristique. Cette sous exploitation est due d'une part, au faible niveau d'équipement et de technicité des producteurs et d'autre part, à la dégradation continue des ressources naturelles (dégradation des sols, du couvert végétal, des ressources fauniques et sylvicoles, non mise en valeur des bas-fonds). Cette situation, accentuée par un secteur de soutien à la production peu développé, entraîne la baisse des rendements et donc une baisse des revenus des habitants et du recouvrement fiscal de la commune. Le défi majeur à ce niveau est la nécessité d'accompagner la productivité et de transformer davantage la production pour donner une plus grande valeur ajoutée à ces différents secteurs qui occupent plus de 80% de la population, toute chose qui renforcera l'attractivité économique de la commune. Pour ce faire, des efforts doivent être entrepris pour développer les activités et les infrastructures orientées vers la transformation industrielle ou mécanique de la production agro-sylvo-pastorale et artisanale d'une part, et la promotion de l'écoulement des produits transformés, d'autre part.

En outre, la dégradation progressive ou l'insuffisance d'entretien des voies d'accès aux villages, la faible couverture en infrastructures sanitaires, éducatives, d'assainissement et d'adduction d'eau potable, observées au niveau des villages rattachés et même dans certains secteurs de la ville de Niangoloko, constituent une limite au développement et à l'épanouissement des populations. En effet, le faible niveau d'accès aux secteurs sociaux de base (éducation, santé, eau potable...) constitue un handicap majeur pour les citoyens. Le défi y est énorme étant donné que ces différents secteurs constituent des facteurs clés pour conduire le développement de la commune. Il y a donc lieu de mettre l'accent sur le désenclavement et l'amélioration des services sociaux de base dans les entités territoriales.

Enfin, le dynamisme du Conseil municipal entaché par moment par certains agissements internes et externes, constitue une contrainte qui n'est pas de nature à favoriser la gouvernance locale. En terme de défi, les autorités communales et les populations gagneraient donc à asseoir définitivement un climat de paix et de cohésion sociale ; toute chose qui permettra de prendre en main le développement de la commune à travers les facteurs transversaux que sont la synergie d'actions, la gestion du foncier et la mobilisation des ressources.

En somme, les domaines prioritaires devant permettre de relever les défis de développement de la commune de Niangoloko d'ici à l'horizon 2023 se résument comme suit :

- l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le tourisme ;
- l'éducation ;

- l'eau potable ;
- la santé et l'assainissement ;
- l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- les unités de transformation et le commerce ;
- le désenclavement ;
- l'emploi notamment celui des jeunes et des femmes ;
- le sport et les loisirs ;
- le marketing territorial.

Pour relever ces différents défis de développement, les autorités communales en premier chef, avec l'appui de l'ensemble des acteurs de développement, devront saisir toutes les forces et opportunités qui se présentent à la commune.

1.2. VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Au regard des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces susceptibles d'influencer le développement de la commune, les acteurs ont défini d'ici l'horizon 2023 la vision commune comme suit : « *la commune urbaine de Niangoloko est un pôle économique et culturel d'excellence, prospère et ouvert au monde où les populations vivent en parfaite harmonie* ».

Cette vision est définie en partant des atouts importants dont disposent la commune, mais aussi en tenant compte des contraintes que les autorités communales et l'ensemble des acteurs entendent lever. Il s'agira donc principalement de renforcer toutes les filières porteuses à travers la production et la transformation, les secteurs sociaux et les capacités des acteurs.

1.3. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

1.3.1. Objectif global de développement de la commune

L'objectif global du présent PCD est *d'améliorer durablement les conditions de vie des populations à travers le développement des filières porteuses, des infrastructures de base, le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs et la bonne gouvernance.*

1.3.2. Objectifs spécifiques de développement de la commune

L'objectif global se décline en trois objectifs spécifiques qui sont :

- *Accroître l'attractivité économique et culturelle de la commune à travers l'amélioration de la production et la transformation agro-sylvo-pastorale et artisanale ;*
- *Améliorer le niveau de vie des populations par l'accroissement de l'offre des services sociaux (santé, éducation, hydraulique, assainissement, etc.) et économique (marchés, boutiques, voirie, etc.) ;*
- *Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs locaux.*

1.4. AXES STRATEGIQUES ET COHERENCE DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Les axes stratégiques de développement de la commune urbaine de Niangoloko découlent des défis, de la vision et des objectifs dégagés. Ils sont l'émanation de l'engagement des autorités communales et des populations pour le développement intégré et partagé de la commune durant les cinq ans que couvre le PCD.

1.4.1. Les axes stratégiques

Les différentes interventions s'articuleront autour de trois axes stratégiques :

- **Axe 1 : Promouvoir une croissance économique et culturelle durable ;** □
- Axe 2 : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base ;** □
- Axe 3 : Renforcer la gouvernance locale.**

1.4.1.1. Axe 1 : Promouvoir une croissance économique et culturelle durable

Au regard des potentialités naturelles et culturelles dont regorge la commune, le PCD vise à travers ce premier axe à influencer d'abord positivement sur la dynamique structurelle de l'économie et de la culture locale. Ensuite, l'effet domino sera évidemment l'amélioration des conditions de vie et l'épanouissement des populations qui passe par la création d'activités génératrices de revenus notamment pour les couches les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap).

Sept objectifs stratégiques (OS) sont ainsi déclinés : (i)- *OS1 : Augmenter et renforcer la résilience de la production agro-sylvo-pastorale et artisanale*, (ii)- *OS2 : appuyer l'implantation des unités de transformation et de commercialisation des produits locaux*, (iii)- *OS3 : Promouvoir les activités touristiques et culturelles*, (iv)- *OS4 : Poursuivre le désenclavement de la commune* ; (v)- *OS5 : développer les infrastructures marchandes*, (vi)- *OS6 : Soutenir les efforts de structuration du secteur informel*, (vii)- *OS7 : Soutenir l'accès aux crédits pour les femmes et les jeunes*.

Les principaux effets attendus (EA) de cet axe sont : (i)- *EA1 : la production agro-sylvo-pastorale et artisanale est augmentée et sa résilience est renforcée*, (ii)- *EA2 : l'implantation des unités de transformation et de commercialisation des produits locaux est appuyée*, (iii)- *EA3 : les activités touristiques et culturelles sont promues*, (iv)- *EA4 : le désenclavement de la commune est poursuivie*, (v)- *EA5 : les infrastructures marchandes sont développées*, (vi)- *EA6 : les efforts de structuration du secteur informel sont soutenus*, (vii)- *EA7 : l'accès aux crédits pour les femmes et les jeunes est soutenu*.

1.4.1.2. Axe 2 : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base

Les services sociaux de base constituent des facteurs décisifs pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Le PCD vise à travers ce deuxième axe à fournir des infrastructures et des services sociaux de base accessibles à l'ensemble des couches de la population de la commune. Cinq objectifs stratégiques (OS) sont ainsi visés : (i)- *OS1 : Réduire progressivement le rayon moyen d'action théorique des CSPPS*, (ii)- *OS2 : Appuyer la construction des établissements d'éducation, d'enseignement et de formation professionnelle*, (iii)- *OS3 : Renforcer la couverture en eau potable et l'assainissement*, (iv)-

OS4 : Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, (v)- OS5 : Promouvoir l'éducation environnementale, les sports et les loisirs.

Les principaux effets attendus (EA) de cet axe sont : (i)- ***EA1 : le rayon moyen d'action théorique des CSPS est progressivement réduit, (ii)- EA2 : la construction des établissements d'éducation, d'enseignement et de formation professionnelle est appuyée, (iii)- EA3 : la couverture en eau potable et en assainissement est renforcée, (iv)- EA4 : l'utilisation des sources d'énergie renouvelables est promue, (v)- EA5 : l'éducation environnementale, les sports et les loisirs sont promus.***

1.4.1.3. Axe 3 : Renforcer la gouvernance locale

La gouvernance locale constitue le maillon fort du succès du développement à la base. La commune urbaine de Niangoloko a effectivement besoin d'asseoir une bonne stratégie de gouvernance locale pour la mise en œuvre des projets de développement communal.

Le quatrième axe du PCD vise à proposer les actions nécessaires à cet effet. Cinq objectifs stratégiques (OS) sont ainsi déclinés : (i)- ***OS1 : Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des structures de la commune, (ii)- OS2 : Dynamiser les cadres de concertation communale et avec les services techniques déconcentrés, (iii)- OS3 : Développer un plan et une stratégie de communication efficaces, (iv)- OS4 : Promouvoir le civisme, la sécurité et les droits humains (v) OS5 : Promouvoir l'image et le marketing territorial de la commune.***

Les principaux effets attendus (EA) de cet axe sont : (i)- ***EA1 : les capacités institutionnelles et techniques des structures de la commune sont renforcées, (ii)- EA2 : Les cadres de concertation communale et avec les services techniques déconcentrés sont dynamisés, (iii)- EA3 : Un plan et une stratégie de communication efficaces sont développés, (iv)- EA4 : Le civisme, la sécurité et les droits humains sont promus, (iv) EA5 : l'image et le marketing territorial de la commune sont promus.***

1.5. COHÉRENCE ENTRE ORIENTATIONS COMMUNALES ET ORIENTATIONS REGIONALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES

L'analyse des enjeux ou des défis de développement de la commune urbaine de Niangoloko montre bien que les grands axes retenus pour son développement prennent en compte plusieurs secteurs qui sont aussi contenus dans les orientations nationales, régionales voire internationales de développement au profit des populations.

Les principaux instruments de référence sont :

□ ***au plan international***

- les Objectifs de Développement Durable (ODD)

□ ***au plan national et régional***

- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

- la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) ;

- le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT), horizon 2040 ;

- le Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020 (PNDES) ;

- les plans de développement sectoriels telles que la Stratégie Nationale de la Décentralisation, la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) ;

- le Plan Régional de Développement (PRD) 2018-2022 des Cascades.

□ ***au plan communal***

- l'ancien Plan Communal de Développement élaboré pour la période 2004-2009 ;

- le Plan Stratégique Communal d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PSC-AEPA) élaboré en mars 2018 pour la période 2018-2030 ;

- le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) élaboré en 2018 pour l'horizon 2035.

Tableau 42: Articulation des axes et des objectifs stratégiques du PCD avec les orientations du PNDES et des ODD

Axes stratégiques du PCD	Objectifs Stratégiques	Effets Attendus	Axes stratégiques du PRD	Axes stratégiques du PNDES	ODD
<p>Axe 1 : Promouvoir une croissance économique et culturelle durable</p>	<p>OS1 : Augmenter et renforcer la résilience de la production agro-sylvo-pastorale et artisanale</p> <p>OS2 : Appuyer l'implantation des unités de transformation et de commercialisation des produits locaux</p> <p>OS3 : Promouvoir les activités touristiques et culturelles</p> <p>OS4 : Poursuivre le désenclavement de la commune</p> <p>OS5 : Construire et améliorer les infrastructures marchandes (marchés, boutiques de rue, gares routières)</p> <p>OS6 : Soutenir les efforts de structuration du secteur informel</p> <p>OS7 : Soutenir l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes</p>	<p>EA1 : La production agro-sylvo-pastorale et artisanale est augmentée et sa résilience est renforcée</p> <p>EA2 : L'implantation des unités de transformation et de commercialisation des produits locaux est appuyée</p> <p>EA3 : Les activités touristiques et culturelles sont promues</p> <p>EA4 : Le désenclavement de la commune est poursuivie</p> <p>EA5 : Les infrastructures marchandes (marchés, boutiques de rue, gares routières) sont construites et améliorées</p> <p>EA6 : les efforts de structuration du secteur informel sont soutenus</p> <p>EA7 : l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes est soutenu</p>	<p>Axe 3 : Développer les secteurs de création de richesse</p>	<p>Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois</p>	<p>- <i>ODD 1</i> : Eliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> <p>- <i>ODD 8</i> : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>- <i>ODD 9</i> : Bâtir une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>
<p>Axe 2 : Améliorer l'accès des populations aux services</p>	<p>OS1 : Réduire progressivement le rayon moyen d'action théorique des CSPS</p>	<p>EA1 : le rayon moyen d'action théorique des CSPS est progressivement réduit</p>	<p>Axe 2 : Développer le capital humain</p>	<p>Axe 2 : Développer le capital humain</p>	<p>- <i>ODD 1</i> : Eliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> <p>- <i>ODD 2</i> : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la</p>

<p>sociaux de base</p>	<p>OS2 : appuyer la construction des établissements d'éducation, d'enseignement et de formation professionnelle</p> <p>OS3 : Renforcer la couverture en eau potable et en assainissement</p> <p>OS4 : Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelable</p> <p>OS5 : Promouvoir l'éducation environnementale, les sports et les loisirs</p>	<p>EA2 : La construction des établissements d'éducation, d'enseignement et de formation professionnelle est appuyée</p> <p>EA3 : La couverture en eau potable et en assainissement est renforcée</p> <p>EA4 : L'utilisation des sources d'énergie renouvelables est promue</p> <p>EA5 : L'éducation environnementale, les sports et les loisirs sont promus</p>			<p>nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>ODD 3</i> : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge - <i>ODD 6</i> : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau - <i>ODD 7</i> : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques, fiables, durables et modernes, à un coût abordable - <i>ODD 9</i> : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation - <i>ODD 12</i> : Etablir des modes de consommation et de production durables
<p>Axe 3 : Renforcer la gouvernance locale</p>	<p>OS1 : Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des structures de la commune</p> <p>OS2 : Dynamiser les cadres de concertation communale et avec les services techniques déconcentrés</p> <p>OS3 : Développer un plan et une stratégie de communication efficaces</p> <p>OS4 : Promouvoir le civisme, la sécurité et les droits humains</p>	<p>EA1 : Les capacités institutionnelles et techniques des structures de la commune sont renforcées</p> <p>EA2 : Les cadres de concertation communale et avec les services techniques déconcentrés sont dynamisés</p> <p>EA3 : Un plan et une stratégie de communication efficaces sont développés</p> <p>EA4 : Le civisme, la sécurité et les droits humains sont promus</p>	<p>Axe 1 : Promouvoir la bonne gouvernance et la participation citoyenne</p>	<p>Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>ODD 5</i> : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles - <i>ODD 11</i> : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables - <i>ODD 13</i> : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions - <i>ODD 15</i> : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
	<p>OS5 : Promouvoir l'image et</p>	<p>EA5 : L'image et le marketing</p>			<p>- <i>ODD 16</i> : Promouvoir</p>

	le marketing territorial de la commune.	territorial de la commune sont promus.			l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous - <i>ODD 17</i> : Renforcer les moyens de mise en œuvre du Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
--	---	--	--	--	--

CHAPITRE II : PROGRAMMATION PHYSIQUE ET FINANCIERE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

La programmation physique et financière des actions de développement de la commune est faite à deux niveaux : la programmation quinquennale (2019-2023) et le programme prioritaire (2019).

2.1. PROGRAMMATION QUINQUENNALE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT (2019-2023)

La programmation physique et financière des actions de développement de la commune est faite suivant les axes et objectifs stratégiques retenus.

Tableau 43 : Programmation quinquennale des actions de développement (2018-2023)

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
Axe 1 : Promouvoir la réalisation d'une croissance économique et culturelle durable															
OS1 : Augmenter et renforcer la résilience de la production agro-sylvo-pastorale et artisanale															
Agriculture	Réalisation de puits maraichers	Dangouidougou, Koutoura, Toundoura, Yendéré	Puits	4	100 000	400 000	60 000	220 000	120 000	1	2	1			CM +PTF+SDAA H
	Aménagement de bas-fonds	Tierkora, Kimini, Ouangolodougou, Dangouidougou, Diéfoula	Ha	70	1 000 000	70 000 000	Main d'œuvre' agrégats et matériels	30 000 000	40 000 000	10	20	20	10	10	
	Appui à la réalisation de fosses fumières communautaires	Tous les villages	Nbre	15	200 000	3 000 000	Main d'œuvre' agrégats et matériels	3 000 000	0	2	4	5	4		
	Construction d'une banque de céréales	Mitiéridougou	Nbre	1	5 000 000	5 000 000	200 000+ Main d'œuvre, agrégats et matériels	1 500 000	3 500 000		1				
	Construction de magasin de stockage	Kakoumana, Nofesso	Nbre	2	8 000 000	16 000 000	1 000 000	8 000 000	11 000 000		1	1			
	Aménagement du périmètre irrigué pour la culture maraichère	Dangouidougou	Ha	10	350 000	3 500 000	Main d'œuvre	1 000 000	2 500 000				1		
	Aménagement d'une retenue d'eau	Diéfoula, Bokouo	Retenue	2	45 000 000	100 000 000	500 000	10 000 000	70 500 000		1		1		

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
	Renforcement des capacités des populations en techniques de valorisation de la ressource eau	Tous les villages	Séance (pour responsables 50 OP)	15	200 000	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	3	3	4	4	1	
	Promotion de la culture maraîchère	Site aménagé	Contribution au casier	Nbre	PM	1 000 000	PM	1 000 000	0	PM	PM	PM	PM	PM	
Sous total agriculture						20001900	1 560 000	25 720 000	174 620 000						
Élevage	Extension et réhabilitation du marché à bétail	Diakora	Marché	1	40 000 000	40 000 000	4 000 000	4 000 000	32 000 000	1					
	Réhabilitation de l'abattoir	Niangoloko centre	Abattoir	1	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000	0		1				
	Construction d'un abattoir frigorifique	Niangoloko ZAD	Abattoir	1	800 000 000	800 000 000	-	50 000 000	750 000 000		1	-	-	-	
	Réalisation de puits pastoraux	Diéfoula, Timperba, Toundoura	Puits pastoral	3	100 000	300 000	20 000	280 000	0		1	1	1		
	Réalisation de pistes à bétail		Km	PM	PM	0	PM		0						
	Construction d'aire d'abattage	Ouangolodougou, Miéridougou, Yendéré	Aire d'abattage	3	2 000 000	6 000 000	Main d'œuvre et agrégats	3 000 000	3 000 000		1	1	1		
	Réhabilitation de la fourrière	Niangoloko	Fourrière	1	500 000	500 000	-	500 000	0		1				
	Construction de parc de vaccination	Timperba, Folonzo, Bokouo	Parc	3	15 000 000	45 000 000	Mains d'œuvre, agrégats	10 000 000	35 000 000		1	1	1		
Sous total élevage						890 0000	4 020 000	72 780 000	820 000 000						

**CM
+PTF+(DRR
AH/ SdraH)**

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
Pêche	Renforcement des capacités opérationnelles des pêcheurs en matériel de pêche	PM	Lot (1 Pirogue + 10 Filets)	5	200 000	1 000 000	0	1 000 000	0		2	1	1	1	
	Empoisonnement des retenues d'eau	Koutoura, Dangouindougou, Mitieridougou	Retenues d'eau	4	200 000	800 000	PM	800 000	PM						
Sous total pêche						1 800 000	-	1 800 000	0						
Artisanat	Création d'un marché artisanal	PM	Marché artisanal	1	25 000 000	25 000 000	Main d'œuvre	12 000 000	13 000 000		1	-	-		CM +PTF+ DRCAT+ DRCI+DREP
Sous total artisanat						25 000 000		12 000 000	13 000 000						
OS2 : Appuyer l'implantation des unités de transformation et de commercialisation des produits locaux															
Soutien aux unités locales	Facilitation de l'accès aux micro crédits auprès des institutions financières	15 villages + secteurs	Fonds	1	PM	-	-	-	-						CM +PTF+DRCI
	Formation des différents groupements	15 villages + secteurs	Séance	5	500 000	2 500 000	0	2 500 000	0	1	1	1	1	1	
	Appui à la création d'une unité de transformation des produits agricoles et forestiers non ligneux	Diakora	Unité	1	30 000 000	30 000 000	Main d'œuvre et agrégats	15 000 000	15 000 000			1			
Sous total Soutien aux unités locales						32 500 000	0	17 500 000	15 000 000						
OS3 : Promouvoir les activités touristiques et culturelles															
Amélioration de	Recrutement de guides	Mairie	Guide	2	2 400 000	4 800 000	0	4 800 000	-	1	1	-	-	-	

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
l'attractivité touristique	touristiques contractuels														CM +PTF+DRAC+DREP
	Appui aux initiatives de développement touristiques de la commune	Mairie	Appui	5	1 000 000	5 000 000		5 000 000	-	1	1	1	1	1	
	Organisation d'une sortie touristique ou une colonie de vacances au profit des élèves	Mairie	Sorties	5	PM	PM	PM	PM	PM	1	1	1	1	1	
	Aménagement de la mare Santa	Niangoloko Secteur 4	Mare	1	1 500 000	1 500 000	Main d'œuvre	1 500 000	-	1		1			
	Sécurisation des sites touristiques majeurs	Sites majeurs	-	5	200 000	1 000 000		1 000 000	-	1	1	1	1	1	
	Promotion de l'écotourisme	Diéfoula (Forêt classée Comoé-Léraba)	Site	3	2 000 000	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	1	1	1	1		
	Promotion de la destination touristique	Sites touristiques	Site	5	PM	PM	PM	PM	PM		1				CM +PTF+DRAC+CT
Soutien à la production des biens et services du domaine des arts de la scène et de la musique	Création du musée communal	Niangoloko centre	Musée	1	30 000 000	30 000 000	Main d'œuvre	15 000 000	15 000 000				1		
	Formation des acteurs culturels	Niangoloko	Séance	5	2 000 000	10 000 000	-	4 000 000	6 000 000	1	1	1	1	1	
	Appui à l'organisation de festival culturel annuel	Niangoloko centre	Festival	5	2 000 000	10 000 000		10 000 000	-	1	1	1	1	1	

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
enregistrées et arts plastiques	Equipement de la salle polyvalente de spectacle	Niangoloko Secteur 2	Salle polyvalente	1	100 000 000	100 000 000		15 000 000	85 000 000	1	-	-1-	-	-	
	Réalisation d'une stratégie de promotion culturelle	Commune	Stratégie	1	PM	PM	PM	PM	PM		1				
Sous total promotion des activités touristiques et culturelles						163 500 000	0	54 500 000	109 000 000						
OS4 : Construire les infrastructures marchandes															
Commerce	Construction de marchés	Ouangolodougou Yendéré Koutoura Mitieridoudougou Toundoura	Marché	5	35 000 000	175 000 000	Main d'œuvre, agrégats	75 000 000	100 000 000	1	1	1	1	1	CM+DRCI Autres PTF
	Réalisation de la 2 ^e phase de construction du marché central	Niangoloko	Marché central	1	100 000 000	100 000 000	PM	25 000 000	75 000 000	1	1				
	Réalisation de boutiques de rue	Yendéré Dangouindougou Koutoura	Boutique	40	500 000	20 000 000	0	12 000 000	8 000 000	5	10	5	10	10	
	Transformation de l'auto-gare en marché de fruits et légumes	Secteur 3	Auto-gare en marché de fruits et légumes	1	10 000 000	10 000 000		10 000 000	-		1				
	Construction d'un marché de volailles	Diakora	Marché de volaille	1	15 000 000	15 000 000	PM	10 000 000	5 000 000			1			
Sous total Commerce						320 000 000		132 000 000	188 000 000						
OS5 : Soutenir les efforts de structuration du secteur informel															

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
Soutien au secteur informel	Sensibilisation (radio) sur le civisme fiscal	Toute la commune	Séance	10	200 000	2 000 000		2 000 000	-	3	2	2	2	1	CM+ DREP+ CRC+PTF
	Création d'une pépinière d'entreprises	Niangoloko	Entreprise	1	10 000 000	10 000 000		5 000 000	5 000 000	1	-	-	-	-	
	Formation sur la gestion des comptes et la procédure de création de Petite et Moyenne Entreprise	Niangoloko	Séance	5	1 100 000	5 500 000		1 000 000	4 500 000	1	1	1	1	1	
Sous total Soutien au Secteur informel						17 500 000		8 000 000	9 500 000						
OS6 : Soutenir l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes															
Appui aux AGR des jeunes et des femmes	Facilitation de l'accès aux micro crédits	22 villages et 15 secteurs	Bénéficiaires	185	100 000	18 500 000	1 850 000	1 850 000	14 800 000	37	37	37	37	37	CM+ DREP+ CRA+ PNDES+ Autres PTF
	Formation des différents groupements (jeunes et femmes) sur les start up et la mobilisation des ressources	15 villages Niangoloko	Formation	11	1 000 000	11 000 000	0	5 000 000	6 000 000	2	2	3	2	2	CM+ DREP+ CRC+ PNDES+ Autres PTF
Sous total						29 500 000	1 850 000	6 850 000	20 800 000						
Sous-total Axe 1						1 688 500 000	7 430 000	331 150 000	1 349 920 000						
Axe 2 : Garantir l'accès des populations aux services sociaux de base															
OS1 : Réduire progressivement le rayon moyen d'action théorique des CSPPS															

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables	
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023		
Santé	Construction de CSPS	Mitiéredougou, Diefoula, Toundoura, Terkora, Dangouindougou Secteur 9	CSPS	6	60 500 000	390 000 000	Main d'œuvre et agrégats	150 000 000	240 000 000		1	1	1	2	1	CM +PTF+DRS/ CM
	Construction de la clôture du Centre Médical	Secteur 6	Clôture	1	10 000 000	10 000 000	-	7 000 000	3 000 000			1	*			
	Réhabilitation de CSPS et du CM	Ouangolodougou Nofesso CM	CSPS	3	10 000 000	30 000 000		10 000 000	20 000 000		1		1	1		
	Equipement en matériel roulant (ambulance)	Ouangolodougou	CSPS	1	15 000 000	15 000 000		6 000 000	9 000 000				1			
	Equipement/ Renforcement des CSPS et du CM en matériel medico-technique	Tous les CSPS	CSPS	13	10 000 000	130 000 000		45 000 000	85 000 000		2	3	2	3	2	
	Création d'un service de vaccination	Yendéré	Poste de vaccination	1	PM	PM	PM	PM	PM		1					
	Création du district sanitaire de Niangoloko	Niangoloko	District sanitaire	1	PM							1				
	Erection du CM en CMA	Niangoloko	CMA	1	60 000 000	60 000 000		34 000 000	16 000 000		1	1	1	1	1	
	Réalisation d'incinérateurs dans toutes les formations sanitaires	Formations sanitaires	Nombre	12	1 000 000	12 000 000		5 000 000	7 000 000		2	3	4	3		

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
	Acquisition de produits pharmaceutiques au profit des CSPS et du CM	Mairie	Produits	5	3 000 000	15 000 000			15 000 000	1	1	1	1	1	
	Acquisition de fournitures de bureau au profit des centres de santé	Mairie	Fournitures de bureau	5	466 700	2 333 500			2 333 500	1	1	1	1	1	
	Entretien et réparation des moyens roulants au profit des CSPS et du CM	Mairie	Entretien et réparation	5	2 500 000	12 500 000			12 500 000	1	1	1	1	1	
	Acquisition de carburant pour les centres de santé	Mairie	Carburant	5	8 745 000	43 725 000		0	43 725 000	1	1	1	1	1	
	Electrification solaire des CSPS	Formations sanitaires des villages	Plaques solaires	6	3 000 000	18 000 000		8 000 000	10 000 000	1	1	1	2	1	
Sous total Santé						558 67800	0	265 000 000	413 558 500						
OS2 : Appuyer la construction des établissements d'éducation, d'enseignement et de formation professionnelle															
Education, enseignement et formation professionnelle	Cadre de concertation des acteurs de l'éducation autour des questions sociétales et de performance scolaire	Niangoloko	Séance	5	200 000	1 000 000		500 000	500 000	1	1	1	1	1	CM +DPPENA+ DREPS+CE B+
	Equipeement bureaux	Ecole	Bureau	50	75 000	3 750 000		1 250 000	2 500 000	10	10	10	10	10	Save the Children+ PTF
	Equipeement tables bancs	Ecole	Tables bancs	500	25 000	12 500 000		6 250 000	6 250 000	100	100	100	100	100	

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
	Dotation des écoles en forages	Ecole	Forage	17	6 000 000	102 000 000		66 000 000	36 000 000	3	4	4	3	3	
	Dotation des écoles en latrines	Ecole	Latrine	30	500 000	15 000 000		7 000 000	8 000 000	5	10	5	5	5	
	Construction d'une école primaire	Boko, Folonzo, Kimini	Ecole	3	30 000 000	90 000 000	Main d'œuvre et agrégats	50 000 000	40 000 000		1	1	1		
	Construction d'une école post primaire (CEG)	Folonzo, Boko, Mitiéredougou, Dangouindougou, Timperba	CEG	5	30 000 000	150 000 000	Main d'œuvre et agrégats	75 000 000	75 000 000	1	1	1	1	1	
	Normalisation d'écoles (plus classes sous pailote)	Bakono, Diolèna, Karaborosso, Kakoumana, Tierkora, Dangouindougou, Toundoura	Ecole	6	12 000 000	72 000 000	Main d'œuvre et agrégats	40 000 000	32 000 000	2	1	1	1	1	
	Electrification solaire d'écoles	Toutes les écoles de villages	Plaques solaires	31	2 000 000	62 000 000		22 000 000	40 000 000	2	5	8	10	6	
	Erection de CEG en lycées	Yendéré, Koutoura Ouangolodougou	CEG	3	18 000 000	54 000 000	Main d'œuvre	32 000 000	22 000 000	1	1	1			
	Construction de la cantine scolaire	PM	Cantine	PM				PM							
	Construction d'un centre d'apprentissage de métiers (couture, coiffure, menuiserie, peinture, arts plastiques) pour jeunes filles et garçons	Secteur 3	Centre	1	200 000 000	200 000 000	Main d'œuvre	75 000 000	125 000 000		1	-	-	-	

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
	Réalisation de 5 km d'extension d'eau potable	Ville de Niangoloko	Km	5	500 000	2 500 000		500 000	2 000 000	1	-	-	-		
	Réalisation de 7 forages positifs	PM	Forage	7	7 000 000	49 000 000		1 000 000	48 000 000 (KFW)	7					
Sous total Accès l'eau potable						251 500 000		106 500 000	145 000 000						
Hygiène et assainissement	Dotation de bacs à ordures	Secteur 2, Secteur 4, Secteur 3, Secteur 6	Bac	4	2 000 000	8 000 000		3 500 000	4 500 000	2	1	1			CM +ONEA+SE EVCC autres PTF
	Construction du centre d'enfouissement et de traitement des déchets solides	Kakoumana	Centre	1	300 000 000	300 000 000		140 000 000	160 000 000		1	*	*	*	
	Réalisation des caniveaux	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8	Km	8	5 000 000	40 000 000	Main d'œuvre	18 500 000	21 500 000	1		1		1	
	Organisation de journées de salubrité	Niangoloko	Salubrité	5	500 000	2 500 000	Main d'œuvre	2 500 000	0	1	1	1	1	1	
	Réalisation d'ouvrage de franchissement	Secteurs 6 et 8	Ouvrage de franchissement	1	200 000 000	200 000 000	Main d'œuvre	50 000 000	150 000 000			1	1	*	
	Aménagement du canal d'évacuation des eaux pluviales	Secteur 7	Canal	1	150 000 000	150 000 000	Main d'œuvre	50 000 000	100 000 000		1	-	-	-	
Sous total Hygiène et assainissement						70000500		264 500 000	436 000 000						
Voirie et désenclavement	Reprofilage de la voirie urbaine. (voie secondaire)	Secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8	Km	31	-	106 700 000	Main d'œuvre	80 000 000	26 000 000	8	8	8	5	2	CM+DRID+ PTF

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
	Reprofilage des axes inter-villages	Axe Yendéré-Timperba-Ouangolodougou Axe Timperba-Tierkora Axe Toundoura-Diéfoula	km	PM		300 000 000		80 000 000	220 000 000	PM	PM	PM	PM		
		Axe Toundoura-Boko-Diéfoula Axe Tierkora-Ouangolodougou													
	Bitumage de voies principales	Voie de l'hôpital Axe Mairie-chefferie coutumière Axe Gendarmerie-Soubaka	km	11,19	100 000 000	1 119 000 000		300 000 000	819 000 000	4	2	3	2		
	Installation de panneaux de signalisation	Voirie primaire	Panneaux de signalisation	2	1 500 000	3 000 000		1 000 000	2 000 000	1	1				
	Construction de ponts	Niangoloko Secteurs 1-7 et secteurs 3-8 Axe Timperba-Tierkora	Ponts	3	20 000 000	60 000 000	Main d'œuvre	35 000 000	25 000 000		1	1	1		
Sous total Voirie et désenclavement						1 588 700 000		496 000 000	1 092 700 000						
OS4. Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables															
Energie	Eclairage public de quelques rues (Electrification)	Axes Centre-ville-Douane Douane-ferroviaire Gare ferroviaire-Commissariat central de Police	Lampadaire solaire	80	250 000	20 000 000		5 000 000	15 000 000	10	20	20	20	10	CM+DRID+DRMC+SONABEL++PTF

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
	Eclairage public des abords du marché central	Secteur 2	Lampadaire solaire	10	250 000	2 500 000		2 500 000		10	-	-	-	-	
	Acquisition de poteaux électriques	Niangoloko	Poteaux électriques	5	5 700 000	28 500 000		28 500 000		1	1	1	1	1	
	Acquisition de plaques solaires au profit de la	Mairie	Plaques solaires	2	16 000 000	32 000 000		32 000 000		1	1	1	1	1	
	Promotion de l'utilisation du biodigester	Villages	Biodigester	PM			PM	PM		PM	PM	PM	PM	PM	
Sous total Energie						83 000 000		68 000 000	15 000 000						
OS5 : Promouvoir l'éducation environnementale, les sports et les loisirs															
Environnement	Entretien et reboisement de bosquets	Koutoura Ouangolodougou	Nbre de pieds	500	1 000	500 000	0	500 000		100	100	100	100	100	CM + +SDEEVCC/ +ODD+PTF
	Sensibilisation à l'éducation environnementale	15 villages et 2 secteurs	Campagne	17	500 000	5 000 000		2 500 000	2 500 000	5	3	2	2	3	
	Formation et appui des GGF	Niangoloko	Formation	5	300 000	1 500 000		1 500 000		1	1	1	1	1	
	Formation et appui des pébiniéristes	Niangoloko	Formation	3	150 000	450 000		450 000		1	1	1	1		

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
	Formation des CVD et des responsables coutumiers sur le code forestier(loi n°003-2011/AN) et sur la gouvernance des ressources environnementales (loi n°006 2013/AN)	Niangoloko	Formation	2	200 000	400 000		400 000		1			1		CM + SEEVCC/DR AAH+PTF
	Protection des bois sacrés	Niangoloko	Nombre de pieds	1000	300	300 000	30 000	30 000	240 000	200	200	200	200	200	
	Renforcement des capacités écologiques de la forêt classée de Niangoloko afin d'en faire un parc urbain	Niangoloko	Aire de loisirs Pistes cyclables, Bosquet,	PM	300 000 000	Main d'œuvre	100 000 000	200 000 000	*	*	*	*	*		
			Aires récréatives Bassins d'eau Musée écotouristique, Parc pour enfants												
	Création de bosquets dans les écoles	Déoumpa Kakoumana, Karaborosso	Plants	4	200 000	800 000	Main d'œuvre	800 000	-	1	1	1	1		
	Plantation d'alignement	Niangoloko	Plants	PM		200 000		200 000	-	*	*	*			

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
	Aménagement du jardin du Maire	Niangoloko	Aménagement	PM		20 000 000		20 000 000	-	1	*				
Sous total Environnement						32000150		126 410 000	202 740 000						
Sports	Construction du stade municipal	Niangoloko (Diakora)	Stade	1	500 000 000	400 000 000		150 000 000	250 000 000	1	*	*	*	*	CM+ DRUH+ + DPSL+ Autres PTF
	Aménagement de terrain de football de quartiers	PM	Terrain	4	1 000 000	4 000 000		2 000 000	2 000 000		1	1	2	1	
	Organisation de la coupe du Maire (Football)	Mairie	Tournoi	5	1 000 000	5 000 000		5 000 000	0	1	1	1	1	1	
	Appui à l'équipe communale de football	Mairie	Appui	5	500 000	2 500 000		2 500 000		1	1	1	1	1	
	Aménagement d'un plateau omnisports	Secteur 2	Plateau omnisports	1	60 000 000	60 000 000		18 000 000	42 000 000			1	1		
Sous total Sports						47100500	0	173 000 000	298 500 000						
Loisirs	Réhabilitation et équipement du CELPAC	Niangoloko	CELPAC	1	3 000 000	3 000 000		1 500 000	1 500 000	*	*	*			CM+ CEB+ DRCAT Autres PTF
	Réalisation d'un centre d'écoute pour jeunes	Yendéré Ouangolodougou	Centre d'écoute	2	20 000 000	20 000 000	Main d'œuvre	10 000 000	10 000 000		1	1			
	Dynamisation des lieux de loisirs	Commune	Soutien	5	500 000	2 500 000		2 500 000	PM	1	1	1	1	1	
Sous total Loisirs						25 500 000		14 000 000	11 500 000						
Sous-total Axe 2						5 562 158 500		2 045 910 000	3 616 248 500						
Axe 3 : Contribuer au renforcement de la gouvernance locale															

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
OS1 : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des structures de la Mairie															
Renforcement des capacités techniques	Formation des membres de la commission Affaires économiques et financières en passation des marchés publics	Niangoloko	Formation	2	520 000	1 040 000		1 040 000		1		1			CM+ DRCMEF+ PTF
	Formation des cadres de l'administration municipale en planification et suivi évaluation	Niangoloko	Formation	2	520 000	1 040 000	0	1 040 000		1			1		CM+DREP PTF
	Formation des membres du CM sur le troisième cycle de la décentralisation	Niangoloko	Formation	2	520 000	1 040 000	0	104 000	416 000	1				1	CM+MATD PTF
	Formation des membres du CM sur les textes liés au foncier	Niangoloko	Formation	2	1 000 000	2 000 000		2 000 000		1		1			CM+DRUH DRAAH Autres PTF
	Renforcement en équipement de bureaux	Mairie	Kit matériel informatique (ordinateurs, photocopieuses, scanners...)	PM	10 000 000	10 000 000		5 000 000	5 000 000	*	*	*	*		CM+PTF

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
	Acquisition de moyens roulants	Mairie	Moyens roulants (motos, véhicules) et gros engins de chantiers (bennes, machines)	PM		300 000 000		100 000 000	200 000 000	*	*	*	*	*	CM+PTF
	Renforcement des capacités des agents de la DAFB sur les techniques de recouvrement fiscal et sur le budget programme	Niangoloko	Formation	2	1 000 000	2 000 000	0	2 000 000		1			1		CM+ DREP+ ODD+ PNDES+ Autres PTF
	Formation des agents d'Etat civil en gestion informatique des pièces d'Etat civil	Mairie	Formation	1	300 000	300 000		300 000		1					CM+PTF
	Formation des agents domaniaux et des services techniques municipaux en gestion foncière et en Systèmes d'information géographique(SIG)	Mairie	formation	2	1 500 000	3 000 000		3 000 000		1	1				CM+PTF

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
	Recrutement d'une Secrétaire de direction et d'un assistant des ressources humaines	Mairie	Recrutement	2	50 000	100 000		100 000		2					CM
	Recrutement d'agents de la Police Municipale	Mairie	Recrutement	4	1 000 000	4 000 000		4 000 000		1					CM
	Campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière	Mairie	Campagnes	5	100 000	500 000		500 000		1	1	1	1	1	
	Appui aux initiatives des jeunes	Mairie	Initiatives	5	500 000	2 500 000		2 500 000		1	1	1	1	1	
	Recrutement d'agents de bureau	Mairie	recrutement	3	50 000 000	150 000		150 000		2	2				
Sous total Renforcement de capacités techniques						326 630 000	0	121 214 000	205 416 000						
OS2 : Dynamiser les cadres de concertation communale et avec les services techniques déconcentrés															
Concertation et redevabilité	Institution d'un Cadre de concertation communal avec tous les services déconcentrés	Mairie	Séance	5	500 000	2 500 000	0	2 500 000		1	1	1	1	1	CM
	Tenue régulière des sessions du CM	Mairie	Session	PM	PM										CM
	Cadre annuel de concertation entre le CM, les OSC et les	Niangoloko	Séance	5	250 000	250 000	0	250 000	-	1	1	1	1	1	CM+ Leaders des OSC et des syndicats

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
	Devoir de redevabilité et de reddition des comptes	Mairie	Cadre de redevabilité et de reddition	5	PM					1	1	1	1	1	CM+PTF+ Population
Sous total Concertation et redevabilité						2 750 000		2 750 000							
OS3 : Développer un plan et une stratégie de communication efficace															
Communication	Installation d'une radio municipale	Niangoloko	Radio	1	4 000 000	4 000 000	PM	2 000 000	2 000 000			1			CM+PTF
	Mise en place d'une stratégie de communication efficace	Niangoloko	Etude et Moyens de mise en œuvre	1	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000		1	*	*	*	*	
Sous total Communication						6 000 000	0	4 000 000	2 000 000						
OS4 : Promouvoir le civisme, la sécurité et les droits humains															
Civisme, sécurité et droits humains	Organisation de campagnes de sensibilisation et d'information des populations sur le civisme	5 villages et 9 secteurs	Bénéficiaires	14	200 000	2 800 000	0	2 800 000		3	4	3	4		CM+ Sécurité+ Leaders d'opinions OSC+Action sociale
	Campagne de promotion des droits humains (sensibilisation sous forme de causeries-débats, de théâtres-forum) sur les méfaits de l'excision, du lévirat, du trafic des enfants...)	15 villages et 9 secteurs	Bénéficiaires	24	200 000	4 800 000	0	2 800 000	2 000 000	6	6	8	4	15 villages et 9 secteurs	CM+ Action sociale
	Construire un bâtiment de 50 places pour les détenus		Maison		1	10 000 000	10 000 000	0	2 000 000	8 000 000			1		CM+ PTF, OSC+Sécurité

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
	Eude sur la mise en valeur des parcelles à usage d'habitation, le changement de destination de terrains et de réserves administratives et foncières	Niangoloko	Etude	1	3 000 000	3 000 000		3 000 000				1			
Sous total Civisme, sécurité et droits humains						20 600 000	0	10 600 000	10 000 000						
OS5 : Promouvoir l'image et le marketing territorial de la commune															
Vulgarisation du PCD	Campagne d'information sur la mise en œuvre du PCD	15 villages et 9 secteurs	Campagne	3	500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	1	1	1			CM+Radios locales+ PTF
Sous total Vulgarisation du PCD						1 500 000	0	1 500 000	0						
Promotion du développement local	Organisation d'une table ronde des bailleurs de	Mairie	Table ronde	1	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	1					CM+Entrepreneurs locaux PTF
	Etude sur l'assiette fiscale de la commune	Mairie	Etude	1	2 000 000	2 000 000		1 000 000	1 000 000	1					CM+PTF
	Organisation de foires promotionnelles des potentialités locales	Mairie	Foires	5	2 000 000	10 000 000		4 000 000	6 000 000	1	1	1	1	1	
	Formation des Conseillers municipaux au montage de micro-projets de développement	Mairie	Formation	2	1 000 000	2 000 000	0	2 000 000		1			1		

Domaines	Actions retenues	Lieux	Unités	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Période d'exécution					Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	2019	2020	2021	2022	2023	
	Appui à l'organisation des manifestations culturelles	Commune	Manifestations culturelles	5	1 000 000	5 000 000	PM	5 000 000		1	1	1	1	1	
	Pavage et aménagement paysager de la cour de la Mairie	Mairie	Pavés et aménagement paysagers	PM		7 500 000		7 500 000		1	1				
	Acquisition de carburant au profit de la Mairie	Mairie	Carburant	5	10 000 000	50 000 000		50 000 000		1	1	1	1	1	
	Organisation de voyages d'études et de recherche de partenariat	Mairie	Voyages	5	5 000 000	25 000 000		15 000 000	10 000 000	1	1	1	1	1	CM+PTF+C CJ
	Entretien et réparation des moyens roulants de la Mairie	Mairie	Entretien et réparation	5	2 000 000	10 000 000		10 000 000		1	1	1	1	1	
	Prise de photographie des Maires et des sites et attrait touristiques et culturels de la commune et affiche dans la salle des fêtes de la Mairie, du CELPAC et dans la polyvalente	Commune	Photos	25	15 000	375 000		375 000		1					
Sous total Promotion du développement local						11300375	0	96 375 000	17 000 000						
Sous-total Axe 3						376 855 000	0	147 939 000	228 916 000						
Coût total du PCD						7 721 513 500	7 430 000	2 513 499 000	5 200 584 500						

Le présent Plan Communal de Développement de la commune urbaine de Niangoloko pour l'horizon 2023 nécessite un financement de **Sept milliards sept cent vingt et un millions cinq cent treize mille cinq cents (7 721 513 500) francs CFA**. En termes de sources de mobilisation de ressources, la répartition se présente comme suit :

- V' **Sept millions quatre cent trente mille (7 430 000) francs CFA** comme contribution de la population locale (0,1% du budget total) ;
- V' **Deux milliards cinq cent treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille (2 513 499 000) francs CFA** comme contribution du Conseil municipal (32,55% du budget total) ;
- V' **Cinq milliards deux cent millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent (5 200 584 500) francs CFA** à rechercher auprès des partenaires techniques, sociaux et financiers (67,35).

Ce coût global du PCD se répartit suivant les trois axes et les objectifs stratégiques déterminés. Le tableau ci-après présente la part contributive de chaque acteur (population, Conseil municipal, PTF) au cours des cinq (05) ans de planification.

Tableau 44 : Part contributive de chaque acteur à la mise en œuvre du PCD

Axe 1 : Promouvoir la réalisation d'une croissance économique et culturelle durable				
OS1 : Augmenter et renforcer la résilience de la production agro-sylvo-pastorale et artisanale				
Domaine	Coût Total	Contribution de la population	Contribution du Conseil municipal	Contribution à rechercher auprès des partenaires
Agriculture	201 900 000	1 560 000	25 720 000	174 620 000
Elevage	896 800 000	4 020 000	72 780 000	820 000 000
Pêche	1 800 000	-	1 800 000	0
Artisanat	25 000 000		12 000 000	13 000 000
Sous total OS1	1 098 700 000	5 580 000	110 500 000	994 620 000
OS2 : Appuyer l'implantation des unités de transformation et de commercialisation des produits locaux				
Soutien informel au secteur	32 500 000	0	17 500 000	15 000 000
Sous total OS2	32 500 000	0	17 500 000	15 000 000
OS3 : Promouvoir les activités touristiques et culturelles				
Promotion des activités touristiques	13 500 000		5 000 000	3 000 000
Promotion des activités culturelles	150 000 000		49 500 000	106 000 000
Sous total OS3	163 500 000	0	54 500 000	109 000 000
OS4 : Construire les infrastructures marchandes				
Commerce	68 000 000	6 000 000	7 600 000	54 400 000
Sous total OS4	68 000 000	6 000 000	7 600 000	54 400 000
OS5 : Soutenir les efforts de structuration du secteur informel				
Soutien informel au secteur	17 500 000		8 000 000	9 500 000
Sous total OS5	17 500 000		8 000 000	9 500 000

OS6 : Soutenir l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes				
Appui aux AGR des jeunes et des femmes	29 500 000	1 850 000	6 850 000	20 800 000
Sous total OS6	29 500 000	1 850 000	6 850 000	20 800 000
Sous-total Axe 1	1 688 500 000	7 430 000	331 150 000	1 349 920 000
Axe 2 : Garantir l'accès des populations aux services sociaux de base				
OS1 : Réduire progressivement le rayon d'action théorique des CSPS				
Santé	678 558 500	0	265 000 000	413 558 500
Sous total OS1	678 558 500	0	265 000 000	413 558 500
OS2 : appuyer la construction des établissements d'éducation, d'enseignement et de formation professionnelle				
Education, enseignement et formation professionnelle	1 433 750 000	0	432 500 000	1 001 250 000
Sous total OS2	1 433 750 000	0	432 500 000	1 001 250 000
OS3 : Renforcer la couverture en eau potable, hygiène et assainissement				
Accès à l'eau potable	251 500 000		106 500 000	145 000 000
Hygiène et assainissement	700 500 000		264 500 000	436 000 000
Voirie et désenclavement	1 588 700 000		496 000 000	1 092 700 000
Sous total OS3	2 540 700 000	0	867 000 000	1 673 700 000
OS4. Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelable				
Energie solaire	83 000 000		68 000 000	15 000 000
Sous total OS4	83 000 000		68 000 000	15 000 000
OS5 : Promouvoir l'éducation environnementale, les sports et les loisirs				
Environnement	329 150 000		126 410 000	202 740 000
Sports	471 500 000	0	173 000 000	298 500 000
Loisirs	25 500 000		14 000 000	11 500 000
Sous total OS5	800 650 000	0	313 410 000	487 240 000
Sous-total Axe 2	5 562 158 500		2 045 910 000	3 616 248 500
Axe 3 : Contribuer au renforcement de la gouvernance locale				
OS1 : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des structures de la Mairie				
Renforcement des capacités techniques	326 630 000	0	121 214 000	205 416 000
Sous total OS1	326 630 000	0	121 214 000	205 416 000
OS2 : Dynamiser les cadres de concertation communale et avec les services techniques déconcentrés				
Concertation et redevabilité	2 750 000		2 750 000	2 750 000
Sous total OS2	2 750 000		2 750 000	2 750 000
OS3 : Développer un plan et une stratégie de communication				
Communication	6 000 000	0	4 000 000	2 000 000
Sous total OS3	6 000 000	0	4 000 000	2 000 000
OS4 : Promouvoir le civisme, la sécurité et les droits humains				
Civisme, sécurité et droits humains	20 600 000	0	10 600 000	10 000 000
Sous total OS4	20 600 000	0	10 600 000	10 000 000

OS5 : Promouvoir l'image et le marketing territorial de la commune				
Vulgarisation du PCD	1 500 000	0	1 500 000	0
Promotion du développement local	113 375 000	0	96 375 000	17 000 000
Sous total OS5	114 875 000	0	97 875 000	17 000 000
Sous-total Axe 3	376 855 000	0	147 939 000	228 916 000
Coût Total du PCD	7 721 513 500	7 430 000	2 513 499 000	5 200 584 500

2.2. PROGRAMMATION DES ACTIONS PRIORITAIRES DE LA PREMIERE ANNEE

Le tableau qui présente la programmation des actions jugées prioritaires pour la mise en œuvre du PCD en 2019.

Tableau 45 : Programmation des actions prioritaires de la première année (2019)

Domaine	Action retenue	Lieu	Unité	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	
Axe 1 : Promouvoir la réalisation d'une croissance économique et culturelle durable										
OS1 : Augmenter et renforcer la résilience de la production agro-sylvo-pastorale et artisanale										
Agriculture	Réalisation de puits maraichers	Dangouindougou	Puits	1	100 000	100 000	20 000	80 000	0	CM +PTF+SDAAH
	Aménagement de bas-fonds	Diéfoula	Ha	10	1 000 000	10 000 000	Main d'œuvre, agrégats	4 000 000	6 000 000	
	Appui à la réalisation de fosses fumières communautaires	Boko Nofesso	Nombre	2	200 000	400 000	Main d'œuvre, agrégats, et matériels	400 000	0	
	Renforcement des capacités des populations en techniques de valorisation de la ressource eau	Koutoura Dangouindougou Mitiéridougou	Séance	3	200 000	600 000	-	600 000	0	
	Promotion de la culture maraîchère	Site aménagé	Contribution au casier	PM	PM	1 000 000	PM	1 000 000	0	
Sous total agriculture						12 100 000	20 000	6 80 000	6 000 000	
Elevage	Extension et réhabilitation du marché à bétail	Diakora	Marché	1	40 000 000	40 000 000	4 000 000	4 000 000	32 000 000	CM +PTF+(DRRA H/SDRAH)
	Réalisation de pistes à bétail		Km	PM	PM	0	PM		0	
Sous total élevage						40	40 000 000	4 000 000	4 000 000	32 000 000
Pêche	Empoisonnement des retenues d'eau	Koutoura, Dangouindougou, Mitiéridougou Niangoloko	Retenues d'eau	4	200 000	800 000	PM	800 000	PM	
Sous total pêche						800 000	0	800 000	0	
OS2 : Appuyer l'implantation des unités de transformation et de commercialisation des produits locaux										
Soutien aux unités locales	Facilitation de l'accès aux micro crédits auprès des institutions financières	15 villages + secteurs	Fonds	1	PM	-	-	-	-	CM +PTF+DRCI
	Formation des différents groupements	Secteurs	Séance	1	500 000	500 000	0	500 000	0	
Sous total Soutien aux unités locales						500 000	0	500 000	0	

Tableau 45 : Programmation des actions prioritaires de la première année (2019)

Domaine	Action retenue	Lieu	Unité	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Responsables
							Contribution	Contribution Commune	Partenaire	
Population OS3 : Promouvoir les activités touristiques et culturelles										
Amélioration de l'attractivité touristique	Recrutement de guides touristiques contractuels	Mairie	Guide	1	2 400 000	2 400 000	0	2 400 000	-	CM +PTF+DRACT +DREP
	Appui aux initiatives de développement touristiques de la commune	Mairie	Appui	1	1 000 000	1 000 000		1 000 000	-	
	Organisation d'une sortie touristique ou une colonie de vacances au profit des élèves	Mairie	Sorties	5	PM	PM	PM	PM	PM	
	Aménagement de la mare Santa	Niangoloko Secteur 4	Mare	1	1 500 000	1 500 000	Main d'œuvre	1 500 000	-	
	Sécurisation des sites touristiques majeurs	Tierkora	-	1	200 000	200 000		200 000	-	
	Promotion de l'écotourisme	Diéfoula (Forêt classée Comoé-Leraba)	Site	1	2 000 000	2 000 000	-	500 000	1 500 000	
Soutien à la production des biens et services du domaine des arts de la scène et de la musique enregistrées et enregi	Formation des acteurs culturels	Niangoloko	Séance	1	2 000 000	2 000 000	-	500 000	1 500 000	CM +PTF+DRACT
	Appui à l'organisation de festival culturel annuel	Niangoloko centre	Festival	1	2 000 000	2 000 000		2 000 000	-	
	Equipped de la salle polyvalente de spectacle	Niangoloko Secteur 2	Salle polyvalente	1	100 000 000	100 000 000		15 000 000	85 000 000	
Sous total promotion des activités touristiques et culturelles						111 100 000	0	23 100 000	88 000 000	
OS4 : Construire les infrastructures marchandes (marchés, boutiques de rue)										
Commerce	Construction de marchés	Ouangolodougou	Marché	1	35 000 000	35 000 000	Main d'œuvre,	15 000 000 CM+DRCL agrégats	20 000 000	Autres PTF
	Réalisation de la 2° phase de construction du marché central	Niangoloko	Marché central	1	50 000 000	50 000 000	PM	25 000 000	25 000 000	
	Réalisation de boutiques de rue	Yendéré	Boutique	5	500 000	2 500 000	0	1 000 000	1 500 000	
Sous total Commerce						87 500 000	0	41 000 000	46 500 000	
OS5 : Soutenir les efforts de structuration du secteur informel										

Domaine	Action retenue	Lieu	Unité	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	
Soutien au secteur informel	Sensibilisation (radio) sur le civisme fiscal	Toute la commune	Séance	3	200 000	600 000		600 000	-	CM+ DREP+ CRC+PTF
	Création d'une pépinière d'entreprises	Niangoloko	Entreprise	1	10 000 000	10 000 000		5 000 000	5 000 000	
	Formation sur la gestion des comptes et la procédure de création de Petite et Moyenne Entreprise	Niangoloko	Séance	1	1 100 000	1 100 000		1 100 000	0	
Sous total Soutien au Secteur informel						11 700 000	0	6 700 000	5 000 000	
OS6 : Soutenir l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes										
Appui aux AGR des jeunes et des femmes	Facilitation de l'accès aux micro crédits	22 villages et 15 secteurs	Bénéficiaires	37	100 000	3 700 000	50 000	1 700 000	2 000 000	CM+ DREP+ CRC+ PTF
	Formation des différents groupements (jeunes et femmes) sur les start up et la mobilisation des ressources	15 villages Niangoloko	Formation	2	1 000 000	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000	CM+ DREP+ CRC+ PTF
Sous total						5 700 000	50 000	2 700 000	3 000 000	
Sous-total Axe 1						269 400 000	4 050 000	84 880 000	180 500 000	
Axe 2 : Garantir l'accès des populations aux services sociaux de base										
OS1 : Réduire progressivement le rayon moyen d'action théorique des CSPS										
Santé	Construction de CSPS	Toundoura	CSPS	1	60 500 000	60 500 000	Main d'œuvre et agrégats	25 000 000	35 500 000	CM +PTF+DRS/ CM
	Réhabilitation de CSPS et du CM	Ouangolodougou Nofesso CM	CSPS	1	10 000 000	10 000 000		3 000 000	7 000 000	
	Equipement/ Renforcement des CSPS et du CM en matériel médico-technique	Tous les CSPS	CSPS	2	10 000 000	20 000 000		5 000 000	15 000 000	
	Erection du CM en CMA	Niangoloko	CMA	1	60 000 000	60 000 000		20 000 000	40 000 000	

Domaine	Action retenue	Lieu	Unité	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	
	Réalisation d'incinérateurs dans toutes les formations sanitaires	Formations sanitaires	Nombre	2	1 000 000	2 000 000		500 000	1 500 000	
	Acquisition de produits pharmaceutiques au profit des CSPS et du CM	Mairie	Produits	1	3 000 000	3 000 000			3 000 000	
	Acquisition de fournitures de bureau au profit des centres de santé	Mairie	Fournitures de bureau	1	466 700	466 700			466 700	
	Entretien et réparation des moyens roulants au profit des CSPS et du CM	Mairie	Entretien et réparation	1	2 500 000	2 500 000			2 500 000	
	Acquisition de carburant pour les centres de santé	Mairie	Carburant	1	8 745 000	8 745 000		0	8 745 000	
	Electrification solaire des CSPS	Formations sanitaires des villages	Plaques solaires	1	3 000 000	3 000 000		1 000 000	2 000 000	
Sous total Santé						170 211 700	0	54 500 000	115 711 700	
OS2 : Appuyer la construction des établissements d'éducation, d'enseignement et de formation professionnelle										
Education, enseignement et formation professionnelle	Cadre de concertation des acteurs de l'éducation autour des questions sociétales et de performance scolaire	Niangoloko	Séance	1	200 000	200 000		200 000	0	CM +DPPENA+DR EPS+CEB+
	Equipement en bureaux	Ecole	Bureau	10	75 000	750 000		250 000	500 000	Save the Children+ PTF
	Equipement en tables bancs	Ecole	Tables bancs	100	25 000	2 500 000		500 000	2 000 000	
	Dotation des écoles en forages	Ecole (PM)	Forage	3	6 000 000	18 000 000		6 000 000	12 000 000	
	Dotation des écoles en latrines	Ecole (PM)	Latrine	5	500 000	2 500 000		1 000 000	1 500 000	
	Construction d'une école post primaire (CEG)	Timperba	CEG	1	30 000 000	30 000 000	Main d'œuvre et agrégats	10 000 000	20 000 000	
	Normalisation d'écoles (plus classes sous paillote)	Kakoumana, Tierkora	Ecole	2	12 000 000	24 000 000	Main d'œuvre et agrégats	8 000 000	16 000 000	

Domaine	Action retenue	Lieu	Unité	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Responsables
							Contribution	Contribution Commune	Partenaire	
	Electrification solaire d'écoles	de villages (PM)	Plaques solaires	2	2 000 000	4 000 000		1 000 000	3 000 000	
	Erection de CEG en lycées	Ouangolodougou	CEG	1	18 000 000	18 000 000	Main d'œuvre	10 000 000	8 000 000	
	Clôture des lycées	Santa	Clôture	1	6 000 000	6 000 000		2 500 000	3 000 000	
	Clôture des écoles	Ecoles C et Sud	Clôture	2	5 000 000	10 000 000		3 000 000	7 000 000	
	Equippedement du laboratoire du lycée Santa et du lycée municipal	Lycées	Lycée	1	6 000 000	6 000 000		3 000 000	3 000 000	
	Acquisition de fournitures scolaires au profit des CEB	Mairie	Fournitures scolaires	1	30 500 000	30 500 000			30 500 000	
	Acquisition de vivres pour les cantines préscolaires et scolaires	Mairie	Vivres	5	85 000 000	85 000 000			85 000 000	
Sous total Education						237 450 000	0	45 950 000	191 500 000	
OS3 : Renforcer la couverture en eau potable, hygiène et assainissement et voirie										
Accès à l'eau potable	Réalisation de forages	Villages	Forage	3	8 000 000	24 000 000	Main d'œuvre	8 000 000	16 000 000	CM +ONEA+SEEV CC autres PTF
	Réalisation de château d'eau (150 m ³ et 300 m ³)	Niangoloko	Château d'eau	1	15 000 000	15 000 000		5 000 000	10 000 000	
	Raccordement de 5 nouveaux forages au réseau	Niangoloko	Forage	1	7 000 000	7 000 000		2 000 000	5 000 000	
	Réhabilitation des forages	PM	Forage	PM			PM			
	Réalisation de 5 km d'extension d'eau potable	Ville de Niangoloko	Km	5	500 000	2 500 000		500 000	2 000 000	
	Réalisation de 7 forages positifs	PM	Forage	7	7 000 000	49 000 000		1 000 000	48 000 000 (KFW)	
Sous total Accès l'eau potable						97 500 000		16 500 000	81 000 000	
Hygiène et assainissement	Dotation de bacs à ordures	Secteur 2, Secteur Secteur 3	Bac	2	2 000 000	4 000 000 2 500 000		1 500 000		

Domaine	Action retenue	Lieu	Unité	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	
		Secteur 6								CM +ONEA+SEEV CC PTF
	Réalisation des caniveaux	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8	Km	2	5 000 000	10 000 000	Main d'œuvre	4 500 000	5 500 000	
	Organisation de journées de salubrité	Niangoloko	Salubrité	1	500 000	500 000	Main d'œuvre	500 000	0	
Sous total Hygiène et assainissement						14 500 000	0	6 500 000	8 000 000	
Voirie et désenclavement	Reprofilage de la voirie urbaine (voie secondaire)	Secteurs 1, 3, 6	Km	8	-	27 600 000	Main d'œuvre	8 000 000	19 600 000	CM+DRID+ PTF
	Reprofilage des axes inter-villages	Axe Yendéré-Timperba-Ouangelodougou Axe Timperba-Tierkora Axe Toundoura-Diéfoula Axe Toundoura-Boko-Diéfoula Axe Tierkora-Ouangelodougou	km	PM		300 000 000		80 000 000	220 000 000	
	Bitumage de voies principales	Voie de l'hôpital	km	5	100 000 000	500 000 000		100 000 000	400 000 000	
	Installation de panneaux de signalisation	Voirie primaire	Panneaux de signalisation	1	1 500 000	1 500 000		800 000	700 000	
Sous total Voirie et désenclavement						829 100 000	0	188 800 000	640 300 000	
OS4. Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables										
Energie	Eclairage public de quelques rues (Electrification solaire)	Axes Centre-ville-Douane Douane-ferroviaire Gare ferroviaire-Commissariat central de Police	Lampadaires solaires	10	250 000	2 500 000		1 000 000	1 500 000	CM+DRID+DR MC+SONABE L++PTF

Domaine	Action retenue	Lieu	Unité	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Responsables
							Contribution	Contribution Commune	Partenaire	
	Eclairage public des abords du marché central	2	Lampadaires solaires	10	250 000	2 500 000		2 500 000		
	Acquisition de poteaux électriques	Niangoloko	Poteaux électriques	5	5 700 000	28 500 000		28 500 000		
	Acquisition de plaques solaires au profit de la Mairie	Mairie	Plaques solaires	2	16 000 000	32 000 000		32 000 000		
	Promotion de l'utilisation du biodigester	Villages	Biodigester	PM			PM	PM		
Sous total Energie						65 500 000	0	64 000 000	1 500 000	
OS5 : Promouvoir l'éducation environnementale, les sports et les loisirs										
Environnement	Entretien et reboisement de bosquets	Koutoura Ouangolodougou	Nbre de pieds	100	1 000	100 000	0	100 000		CM + +SDEEVCC/ +ODD+PTF
	Sensibilisation à l'éducation environnementale	15 villages et 2 secteurs	Campagne	5	500 000	2 500 000		1 000 000	1 500 000	
	Formation et appui des GGF	Niangoloko	Formation	1	300 000	300 000		300 000		
	Formation et appui des pépiniéristes	Niangoloko	Formation	1	150 000	150 000		150 000		
	Formation des CVD et des responsables coutumiers sur le code forestier (loi n°003-2011/AN) et sur la gouvernance des ressources environnementales (loi n°006-2013/AN)	Niangoloko	Formation	1	200 000	200 000		200 000		CM + SEEVCC/DRA AH+PTF
	Protection des bois sacrés	Niangoloko	Nombre de pieds	200	300	60 000	5 000	55 000	0	
	Renforcement des capacités écologiques de la forêt classée de Niangoloko afin d'en faire un parc urbain	Niangoloko	Aire de loisirs Pistes cyclables, Bosquet, Aires récréatives Bassins d'eau Musée écotouristique,	PM		300 000 000	Main d'œuvre	100 000 000	200 000 000	

Domaine	Action retenue	Lieu	Unité	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	
			Parc pour enfants							
	Création de bosquets dans les écoles	Karaborosso	Plants	1	200 000	200 000	Main d'œuvre	200 000	-	
	Plantation d'alignement	Niangoloko	Plants	PM		200 000		200 000	-	
	Aménagement du jardin du Maire	Niangoloko	Aménagement	PM		20 000 000		20 000 000	-	
Sous total Environnement						323 710 000	5 000	122 205 000	201 500 000	
Sports	Construction du stade municipal	Niangoloko (Diakora)	Stade	1	500 000 000	400 000 000		150 000 000	250 000 000	CM+ DRUH+ + DPSL+ PTF
	Organisation de la coupe du Maire (Football)	Mairie	Tournoi	1	1 000 000	1 000 000		1 000 000	0	
	Appui à l'équipe communale de football	Mairie	Appui	1	500 000	500 000		500 000		
Sous total Sports						401 500 000	0	151 500 000	250 000 000	
Loisirs	Réhabilitation et équipement du CELPAC	Niangoloko	CELPAC	1	3 000 000	3 000 000		1 500 000	1 500 000	CM+ CEB+ DRCAT PTF
	Dynamisation des jeux de loisirs	Commune	Soutien	5	500 000	2 500 000		2 500 000	PM	
Sous total Loisirs						5 500 000	0	4 000 000	1 500 000	
Sous-total Axe 2						2 144 471 700	5 000	653 495 000	1 491 011 700	
Axe 3 : Contribuer au renforcement de la gouvernance locale										
OS1 : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des structures de la Mairie										
Renforcement des capacités techniques	Formation des membres de la commission Affaires économiques et financières en passation des marchés publics	Niangoloko	Formation	1	520 000	520 000		520 000		CM+ DRCMEF+ PTF
	Formation des cadres de l'administration municipale en planification et suivi évaluation	Niangoloko	Formation	1	520 000	520 000	0	520 000		CM+DREP PTF
	Formation des membres du CM sur le troisième cycle de la décentralisation	Niangoloko	Formation	1	520 000	520 000	0	520 000	0	CM+MATD+ PTF

Domaine	Action retenue	Lieu	Unité	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	
	Formation des membres du CM sur les textes liés au foncier	Niangoloko	Formation	1	1 000 000	1 000 000		1 000 000		CM+DRUH DGD DRAAH PTF
	Renforcement en équipement de bureaux	Mairie	Kit matériel informatique (ordinateurs, photocopieuses, scanners...)	PM	10 000 000	10 000 000		5 000 000	5 000 000	CM+PTF
	Acquisition de moyens roulants	Mairie	Moyens roulants (motos, véhicules) et gros engins de chantiers (bennes, machines)	PM		300 000 000		100 000 000	200 000 000	CM+PTF
	Renforcement des capacités des agents de la DAFB sur les techniques de recouvrement fiscal et sur le budget programme	Niangoloko	Formation	1	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000		CM+ DREP+ ODD+ PNDES+ Autres PTF
	Formation des agents d'Etat civil en gestion informatique des pièces d'Etat civil	Mairie	Formation	1	300 000	300 000		300 000		CM+PTF
	Formation des agents domaniaux et des services techniques municipaux en gestion foncière et en Systèmes d'information géographique(SIG)	Mairie	formation	1	1 500 000	1 500 000		1 500 000		CM+PTF
	Recrutement d'une Secrétaire de direction et d'un assistant des ressources humaines	Mairie	Recrutement	2	50 000	100 000		100 000		CM
	Recrutement d'agents de la Police Municipale	Mairie	Recrutement	4	1 000 000	4 000 000		4 000 000		CM
	Campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière	Mairie	Campagnes	1	100 000	100 000		100 000		
	Appui aux initiatives des jeunes	Mairie	Initiatives	5	500 000	2 500 000		2 500 000		
	Recrutement d'agents de bureau	Mairie	recrutement	2	50 000	100 000		100 000		

Domaine	Action retenue	Lieu	Unité	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	
Sous total Renforcement de capacités techniques						322 160 000	0	117 160 000	205 000 000	
OS2 : Dynamiser les cadres de concertation communale et avec les services techniques déconcentrés										
Concertation et redevabilité	Institution d'un Cadre de concertation avec tous les services déconcentrés	Mairie	Séance	1	500 000	500 000	0	500 000		CM
	Tenue régulière des sessions du CM	Mairie	Session	PM	PM					CM
	Cadre annuel de concertation entre le CM, les OSC et les syndicats	Niangoloko	Séance	1	250 000	250 000	0	250 000	-	CM+ Leaders des OSC et des syndicats
	Devoir de redevabilité et de reddition des comptes	Mairie	Cadre de redevabilité et de reddition	1	PM					CM+PTF+ Population
Sous total Concertation et redevabilité						750 000	0	750 000	0	
OS3 : Développer un plan et une stratégie de communication efficace										
Communication	Mise en place d'une stratégie de communication efficace	Niangoloko	Etude et Moyens de mise en œuvre	1	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000		CM+PTF
Sous total Communication						2 000 000	0	2 000 000		
OS4 : Promouvoir le civisme, la sécurité et les droits humains										
Civisme, sécurité et droits humains	Organisation de campagnes de sensibilisation et d'information des populations sur le civisme	2 villages et 9 secteurs	Bénéficiaires	3	200 000	2 800 000	0	2 800 000		CM+ Sécurité+ OSC+Action sociale
	Campagne de promotion des droits humains (sensibilisation sous forme de causeries-débats, de théâtres-forum) sur les méfaits de l'excision, du lévirat, du trafic des enfants...)	15 villages et 9 secteurs	Bénéficiaires	6	200 000	1 200 000	0	1 200 000	0	CM+ Action sociale
Sous total Civisme, sécurité et droits humains						4 000 000	0	4 000 000	0	
OS5 : Promouvoir l'image et le marketing territorial de la commune										
Vulgarisation du PCD	Campagne d'information sur la mise en œuvre du PCD	15 villages et 9 secteurs	Campagne	3	500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	CM+Radios locales+ PTF

Domaine	Action retenue	Lieu	Unité	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total	Financement			Responsables
							Contribution Population	Contribution Commune	Partenaire	
Sous total Vulgarisation du PCD						1 500 000	0	1 500 000	0	
Promotion du développement local	Organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds	Mairie	Table ronde	1	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	CM+ Entrepreneurs +PTF
	Etude sur l'assiette fiscale de la commune	Mairie	Etude	1	2 000 000	2 000 000		1 000 000	1 000 000	CM+PTF
	Organisation de foires promotionnelles des potentialités locales	Mairie	Foires	1	2 000 000	2 000 000		1 000 000	1 000 000	
	Formation des Conseillers municipaux au montage de micro-projets de développement	Mairie	Formation	2	1 000 000	2 000 000	0	2 000 000		
	Appui à l'organisation des manifestations culturelles	Commune	Manifestations culturelles	1	1 000 000	1 000 000		1 000 000		
	Pavage et aménagement paysager de la cour de la Mairie	Mairie	Pavés et aménagements paysagers	PM		7 500 000		7 500 000		
	Acquisition de carburant au profit de la Mairie	Mairie	Carburant	1	10 000 000	10 000 000		10 000 000		
	Organisation de voyages d'études et de recherche de partenariat	Mairie	Voyages	1	5 000 000	5 000 000		2 000 000	3 000 000	CM+PTF+CCJ
	Entretien et réparation des moyens roulants de la Mairie	Mairie	Entretien et réparation	1	2 000 000	2 000 000		2 000 000		
	Prise de photographie des Maires et des sites et attraits touristiques et culturels de la commune et affiche dans la salle des fêtes de la Mairie, du CELPAC et dans la salle polyvalente	Commune	Photos	25	15 000	375 000		375 000		
Sous total Promotion du développement local						33 375 000	0	28 375 000	5 000 000	
Sous-total Axe 3						363 785 000		153 785 000	210 000 000	
Coût total du PCD pour 2019						2 778 156 700	4 055 000	892 620 000	1 881 481 700	

Le plan d'investissement de la première année de mise en œuvre du PCD s'élève à un montant de **deux milliards sept cent soixante-dix-huit millions cent cinquante-six mille sept cent (2 778 156 700) francs CFA**. Il se répartit comme suit :

V' **Quatre millions cinquante-cinq mille (4 055 000) francs CFA** comme contribution de la population locale (0,15% du budget total) ;

V' **Huit cent quatre-vingt-douze millions six cent vingt mille (892 620 000) francs CFA** comme contribution de la municipalité (32,13% du budget total) ;

V' **Un milliard huit cent quatre-vingt-un millions quatre cent quatre-vingt-un mille sept cent (1 881 481 700) francs CFA** à rechercher auprès des partenaires techniques, sociaux et financiers (68,72% du budget total).

CHAPITRE III : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

L'élaboration du PCD obéit à une volonté de construction d'une vision concertée et partagée du développement communal. Ainsi, toutes les interventions des différents acteurs locaux et extérieurs (ONG, Projets, Services étatiques, Coopération décentralisée...) doivent être en cohérence avec les objectifs et les orientations du présent PCD. La mise en œuvre du plan nécessite donc la prise en compte d'un certain nombre de dispositions préalables.

3.1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

3.1.1. Principes directeurs

Le présent PCD, tout comme tout autre outil de développement local, tire son fondement sur un certain nombre de principes qui sont la contractualisation, le partenariat, le cofinancement, la participation, la gouvernance locale, la maîtrise d'ouvrage locale et surtout l'ancrage territorial des investissements.

□ **La contractualisation**

Pour la réalisation des actions ou des projets retenus dans le PCD, la commune peut négocier les modalités de financement auprès des différents fonds d'appui aux collectivités territoriales et des partenaires. A cet effet, l'autorité communale veillera à mettre en place un comité constitué d'acteurs de la Maîtrise d'Ouvrage Sectoriel (MOS), ce qui est indispensable à la réussite de tout projet de contractualisation.

□ **Le partenariat**

La commune devra organiser des rencontres ciblées avec les partenaires techniques et financiers pour le financement du plan communal. Celles-ci peuvent concerner les entrepreneurs locaux, nationaux voire internationaux, la coopération décentralisée, les OSC et ONG, les particuliers, etc.

□ **Le co-financement**

Il s'agit de la mobilisation des ressources financières aussi bien à l'interne (recettes fiscales et prestations diverses) qu'à l'externe (participation de l'Etat et des partenaires techniques et financiers de la commune).

□ **La participation**

Aucun développement harmonieux et durable ne peut se faire sans une véritable participation des populations à la base. Pour ce faire, la commune à travers la mairie, doit se doter d'une stratégie de communication et d'approche fiable et efficace de tous les acteurs.

□ **La maîtrise d'ouvrage locale**

Le maire et son conseil municipal assurent la Maîtrise d'Ouvrage du PCD. A ce titre, ils prennent toutes les initiatives pour sa mise en œuvre efficiente. Ils peuvent faire appel à des maîtres d'ouvrage délégués en fonction des besoins. Il peut s'agir de prestataires de divers services publics et privés. Chaque acteur devrait jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu afin de faciliter le pilotage de la maîtrise d'ouvrage.

L'ancrage territorial des investissements

Les différentes actions du PCD ont fait l'objet de programmation physique et temporelle sur le territoire communal. Cela suppose qu'une planification spatiale et temporelle de ces actions a été partagée par l'ensemble des acteurs. Afin de mieux suivre cette planification, l'ancrage territorial des investissements publics et privés ne doit pas être occulté. En d'autres termes, les actions programmées dans le présent PCD doivent être exécutées

3.1.2. Promotion du PCD : les acteurs clés et leurs rôles

La mise en œuvre du PCD suppose d'abord de faire connaître ce plan et ensuite inciter les différents acteurs à s'engager dans son exécution. Les acteurs clés au niveau de la Mairie, qui est porteuse du PCD, sont :

- Le conseil municipal qui est l'organe délibérant ;
- Le maire qui est l'organe exécutif.

Le Conseil municipal veillera à la mise en œuvre des actions conformément à la programmation physique et financière du PCD. En outre, il devra accompagner l'organe exécutif dans la promotion du PCD auprès des partenaires.

Le Maire, en collaboration avec ses services techniques et les différentes commissions spécialisées, est le maillon clé de la mise en œuvre du PCD. Il veillera à mettre toutes ses prérogatives et capacités managériales en marche pour l'atteinte des objectifs fixés dans le PCD. Au regard des moyens très limités de la commune à prendre en charge toutes les actions prévues, le recours aux partenaires s'avère un impératif. Aussi, le Maire devra communiquer davantage sur le PCD à travers un langage de stratégie marketing du PCD. Le devoir de redevabilité et de reddition est également un aspect très important que le Maire doit prendre en compte au cours de la mise en œuvre du PCD, toute chose qui peut permettre d'appréhender les extrants et les difficultés, voire les voies de solutions.

3.1.3. Phase opérationnelle

Comme pour tout projet de développement, l'opérationnalisation du PCD obéit à un certain nombre d'étapes d'exécution des projets. Celle de la commune urbaine de Niangoloko devra s'articuler autour des six étapes ci-après :

- la communication et la négociation ;
- la mobilisation des ressources endogènes et exogènes ;
- l'élaboration des études d'exécution et de passation des marchés ;
- la réalisation et le suivi-contrôle des projets ;
- l'évaluation ;
- la reprogrammation.

3.1.4. Etape de communication et de négociation

L'étape de communication et de négociation est très capitale dans le processus de mise en œuvre du PCD. L'appropriation de cette étape par la municipalité avec les partenaires est indispensable.

La tenue de tables rondes entre le Conseil municipal et les partenaires au développement sur le PCD est indispensable à la connaissance du contenu de celui-ci mais également à sa promotion. Ce premier contact direct avec les partenaires devra être porté par le Maire et les différentes commissions spécialisées dans le but :

- d'informer les partenaires sur la démarche participative adoptée lors de l'élaboration du plan et préconisée lors de son exécution. Aussi, les retombées socio-économiques dont bénéficiera la commune et le niveau de la contribution locale seront-elles mises en exergue ;
- de ventiler la promotion territoriale de la commune autour des potentialités, des facilités et des garanties offertes dans la mise en œuvre du présent PCD ;
- de persuader chacun des partenaires à se positionner par volet d'activités selon ses axes d'intervention prioritaires habituels dans les projets de développement ;
- d'asseoir les bases de nouveaux partenariats de développement concerté entre la commune et les institutions d'aides qui s'engageront dans ce processus.

3.1.5. Etape de mobilisation des ressources endogènes et exogènes

Trois types de ressources sont à mobiliser : les ressources humaines, les ressources matérielles et les ressources financières. Toutefois, la priorité est accordée à la mobilisation des ressources financières pour l'exécution des actions programmées.

On peut distinguer deux catégories de ressources :

- les ressources endogènes* qui sont essentiellement issues du budget communal ;
- les ressources exogènes* provenant de l'Etat, des différents partenaires techniques et financiers et des populations à la base.

3.1.6. Etape de réalisation et de suivi contrôle des projets

Elle se résume en deux volets :

- l'élaboration des études d'exécution* : ces études permettent de mieux évaluer l'exécution technique et financière des projets identifiés dans le cadre du PCD. Elles pourraient être exécutées par le concours des services techniques déconcentrés ou par le biais des bureaux d'études par voie d'appel d'offre ;
- la mise en œuvre efficace d'une procédure de passation de marché des travaux ou de fournitures* : Cette procédure devra s'appliquer pour le choix des entreprises devant exécuter les marchés de travaux ou de fournitures. Le but de cette procédure efficace de passation de marché est de créer le maximum de transparence dans la conduite des projets.

3.1.7. Etape du suivi-contrôle

La réalisation des projets nécessite un suivi-contrôle minutieux ponctué par la production de rapports réguliers de suivi des travaux ; cela afin de s'assurer de la bonne conduite du projet.

Le suivi-contrôle de l'exécution des projets est de la responsabilité :

- de la Commission des Affaires Economiques et Financière du Conseil municipal pour les projets d'envergure communale ;
- des comités de projets pour les projets d'envergure sectorielle.

Pour s'assurer de la bonne exécution des travaux, les comités de projets ou la commission économie et finance, dans leur tâche de suivi-contrôle, devront se faire aider par un ou des expert(s) recruté(s) juste pour la période de réalisation du projet. Comme tâches, la composante technique de suivi visera à collecter et à analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur : (i) l'utilisation des ressources dégagées pour l'implémentation des projets du PCD, (ii) les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et (iii) les objectifs atteints, à travers le contrôle des dépenses, le suivi de l'exécution financière des projets, le suivi de l'exécution technique des projets et le suivi des effets du PCD sur la vie des populations à la base.

3.1.8. Etape d'évaluation

Au regard des actions programmées et des réalisations enregistrées, les acteurs du suivi contrôle doivent produire, à la fin de chaque année budgétaire, un bilan. Ce dernier doit permettre au Maitre et au conseil municipal d'apprécier et au besoin, de recadrer les différentes actions au travers d'une reprogrammation.

La composante technique de l'évaluation s'attachera notamment à : (i) une évaluation environnementale stratégique du PCD, (ii) une évaluation à mi-parcours de mise en œuvre (2020) et (iii) une évaluation finale (2023).

Au total, deux grands groupes d'indicateurs peuvent être retenus :

- **Indicateurs de réalisation ou de performance** : il s'agira de mesurer le taux de réalisation physique par domaine d'activités (ce taux peut être calculé sur la base du rapport entre les projets réalisés et les prévisions par domaine d'activités) et le taux de réalisation financière par domaine d'activités (ce taux peut être calculé sur la base du rapport entre les montants des projets réalisés et les montants prévisionnels par domaine d'activités), etc.

- **Indicateurs d'effets ou d'impact** : ils portent sur les secteurs socio-économiques dans lesquels des changements étaient attendus (il s'agira de mesurer l'amélioration du taux d'accessibilité par équipement socio-collectif en tenant compte de la situation de départ), l'amélioration des conditions environnementales (il s'agira de mesurer le niveau de changement opéré en matière environnementale en comparant la situation de départ par rapport à la situation de fin une fois les actions prévisionnelles, par exemple en assainissement, en hygiène, en renforcement et préservation du couvert végétal, etc.) exécutées. La satisfaction des populations quant à l'amélioration de leur condition de vie devra aussi être cernée à travers la réalisation d'un sondage. Par ailleurs, l'accroissement des ressources financières locales constitue un indicateur d'effet à mesurer. Il s'agira à ce niveau de mesurer en particulier l'accroissement de la capacité d'autofinancement de la commune (capacité d'investissement) sur la base de l'analyse des documents budgétaires (prévisions et réalisations).

3.1.9. Etape de la reprogrammation

La reprogrammation consiste à élaborer le programme de l'année en cours à partir du programme de l'année passée. Dans cette étape, sont prises en compte les conclusions et recommandations issues du suivi et de l'évaluation. La responsabilité incombe au Maire et le Conseil municipal.

3.1.10. Outils et organes de suivi-évaluation

Les outils présentés ici ne sont pas exhaustifs. Il faut chaque fois choisir ceux qui correspondent au mieux au contexte de suivi-évaluation. Néanmoins, les principaux outils qu'on peut utiliser sont :

- Le cadre logique ;
- Le plan de travail annuel ou le tableau de bord ;
- La fiche de suivi du plan de travail annuel (physique et financier) ;
- La grille d'auto-évaluation ;
- La méthode SEPO (Succès-Echec-Problèmes-Opportunités) ;
- L'Observatoire et les Systèmes d'Information Géographique notamment le Système d'Information Urbaines (SIU) en cours de conception, etc.

La démarche préconisée pour le suivi-évaluation du PCD s'oriente en priorité sur la participation du Conseil municipal, des communautés à la base et des partenaires au développement. Les actions participatives de suivi-évaluation s'exécuteront à un triple niveau selon une périodicité bien définie :

- ***pour les projets d'envergure villageoise ou sectorielle*** : le processus de suivi-évaluation peut être assuré par les comités de projets au sein des CVD. Un rapport trimestriel sanctionnera cette opération ;
- ***pour les projets d'envergure communale*** : l'activité de suivi-évaluation sera de la responsabilité de la commission en charge de l'économie et des finances (comme mentionné plus haut) du Conseil municipal qui s'assurera de produire à la fin de chaque semestre un rapport bilan des actions programmées et menées ;
- ***pour l'ensemble des projets du PCD participatif*** : il est préconisé la mise en place d'un comité restreint (mais élargi aux services techniques déconcentrés de l'Etat) pour le suivi-évaluation de l'ensemble des projets définis dans le PCD. Ce comité travaillera sur la base des rapports semestriels des comités de projets et de la commission en charge de l'économie et des finances. Il fournira ainsi des rapports bilans annuels de l'exécution du PCD au Conseil municipal. Ce comité aura également la responsabilité de réaliser ***un bilan à mi-parcours du plan après deux (02) ans d'exécution*** afin d'en tirer des leçons pour mieux réorienter son contenu, de faire ***un bilan final du plan à échéance*** afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour mieux guider l'élaboration du prochain PCD.

Par ailleurs, une évaluation externe finale de la mise en œuvre du plan devra être préconisée avec l'appui d'un consultant au bout des cinq ans d'exécution du plan afin de tirer les enseignements pour les prochains plans à élaborer.

En somme, le dispositif de mise en œuvre du PCD est assuré globalement par le Conseil communal, maître d'ouvrage et porteur des actions programmées. Le suivi permanent de l'exécution du plan peut se faire lors des sessions trimestrielles du Conseil municipal à travers la présentation d'un rapport bilan d'exécution du PCD conformément au plan d'actions.

3.2. ANALYSE DES RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PCD

En référence au diagnostic mené et à d'autres aléas externes à la commune, les principaux risques qui pourraient entraver la mise en œuvre du PCD sont de six ordres : (i) le risque lié aux troubles sociopolitiques, (ii) le risque lié à la faible adhésion des acteurs, (iii) le risque d'une faible mobilisation des ressources financières, (iv) le risque lié aux aléas climatiques.

3.2.1. Le risque lié aux troubles sociopolitiques

Suite aux événements sociopolitiques que le Conseil municipal a vécus (motion de défiance), et des troubles au niveau scolaire notamment en 2017 et face aux visées politiques de certains acteurs, le risque existe qu'une mauvaise gestion de cette situation fasse renaître de nouvelles crises qui pourraient entacher la mise en œuvre du PCD.

Pour parer à ce risque, la promotion d'un environnement politique apaisé, au-delà des clivages politiques, et l'instauration d'un bon cadre de dialogue et de mécanisme de communication efficace s'avèrent nécessaires.

3.2.2. Le risque lié à la faible adhésion des acteurs

En tant que document d'orientation du développement communal à moyen terme, le PCD devra rencontrer l'adhésion de tous les acteurs qui participent au processus de développement de la commune. Certes l'approche de son élaboration a été participative, mais les chances de réussite de sa mise en œuvre des différentes actions tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie, à tous les niveaux.

Pour ce faire, il doit être prévu la mise en place d'un dispositif institutionnel approprié axée sur l'approche participative et inclusive de tous les acteurs, le recours au partenariat.

3.2.3. Le risque lié à la faible mobilisation des ressources financières

La mise en œuvre du PCD prévoit la mobilisation de **Sept milliards sept cent vingt et un millions cinq cent treize mille cinq cent (7 721 513 500) francs CFA** pour les cinq ans. Cela implique un effort substantiel au niveau des autorités communales, dans un contexte où le niveau de mobilisation des recettes fiscales et budgétaires ordinaires de la commune voire du pays est faible. En outre, l'incivisme fiscal constitue un frein au recouvrement efficace des recettes dans la commune dominée par le secteur informel. Ces difficultés de mobilisation des ressources pourraient entraver la réalisation des actions prévues par le PCD.

Pour faire face à ces risques, quatre sources de financement devront être explorées : l'utilisation efficiente des ressources transférées par l'Etat, la mobilisation optimale des ressources propres de la commune, la contribution des structures privées dans le cadre du partenariat public-privé et l'appui des Partenaires techniques et financiers.

3.2.4. Le risque lié aux changements climatiques

Le changement climatique qui se manifeste à l'échelle mondiale par le réchauffement de la terre et les variabilités climatiques constitue une réalité vécue par les populations à la base. La commune urbaine de Niangoloko n'échappe pas à ce phénomène. Des inondations dans le noyau urbain et dans les villages, à l'issue de fortes précipitations constitue une menace pour

les populations. En effet, du fait de la forte dépendance des activités de production (agriculture, élevage, artisanat...) aux précipitations, une non maîtrise des aléas connexes entrainera sans doute une déstabilisation des activités de production et du même coup, une baisse des rendements et des revenus.

Pour atténuer les impacts des aléas climatiques, il revient aux autorités communales de mettre en œuvre les orientations du programme national d'adaptation aux changements climatiques et les plans de riposte aux catastrophes naturelles au profit des populations. Cela implique de prendre en compte la mobilisation du financement et de renforcer l'adhésion des acteurs à la base aux innovations et aux nouveaux modes de production dans les secteurs les plus vulnérables aux aléas climatiques notamment l'agriculture, l'élevage et le commerce.

Conclusion générale

Le présent Plan communal de développement est le fruit d'une large concertation et participation des fils et filles de la commune de Niangoloko ainsi que de leurs partenaires (Etat, OSC, PTF). Il reflète la convergence des préoccupations de développement local eu égard aux forces, faiblesses, opportunités et menaces et les défis à relever, tenant compte également du contexte national et international. Il établit non seulement une photographie de la commune pour l'année en cours mais surtout, projette dans le temps et sur le territoire communal les investissements devant être opérés au cours des cinq (05) prochaines années.

Désormais, la commune dispose donc d'un document de planification concertée et partagée qui met en exergue :

- les potentialités et les contraintes de développement de la commune ;
- la vision et les grandes orientations du développement communal ;
- et les actions à entreprendre pour un développement harmonieux de la commune.

Le PCD ainsi élaboré, dont le coût global de réalisation est estimé à **Sept milliards sept cent vingt et un millions cinq cent treize mille cinq cent (7 721 513 500) francs CFA**, se positionne désormais dans la commune urbaine de Niangoloko comme le référentiel des investissements d'ici à l'horizon 2023.

La réussite de sa mise en œuvre dépendra en grande partie du dynamisme du Conseil Municipal, des CVD et l'implication réelle des populations locales et des partenaires techniques et financiers.